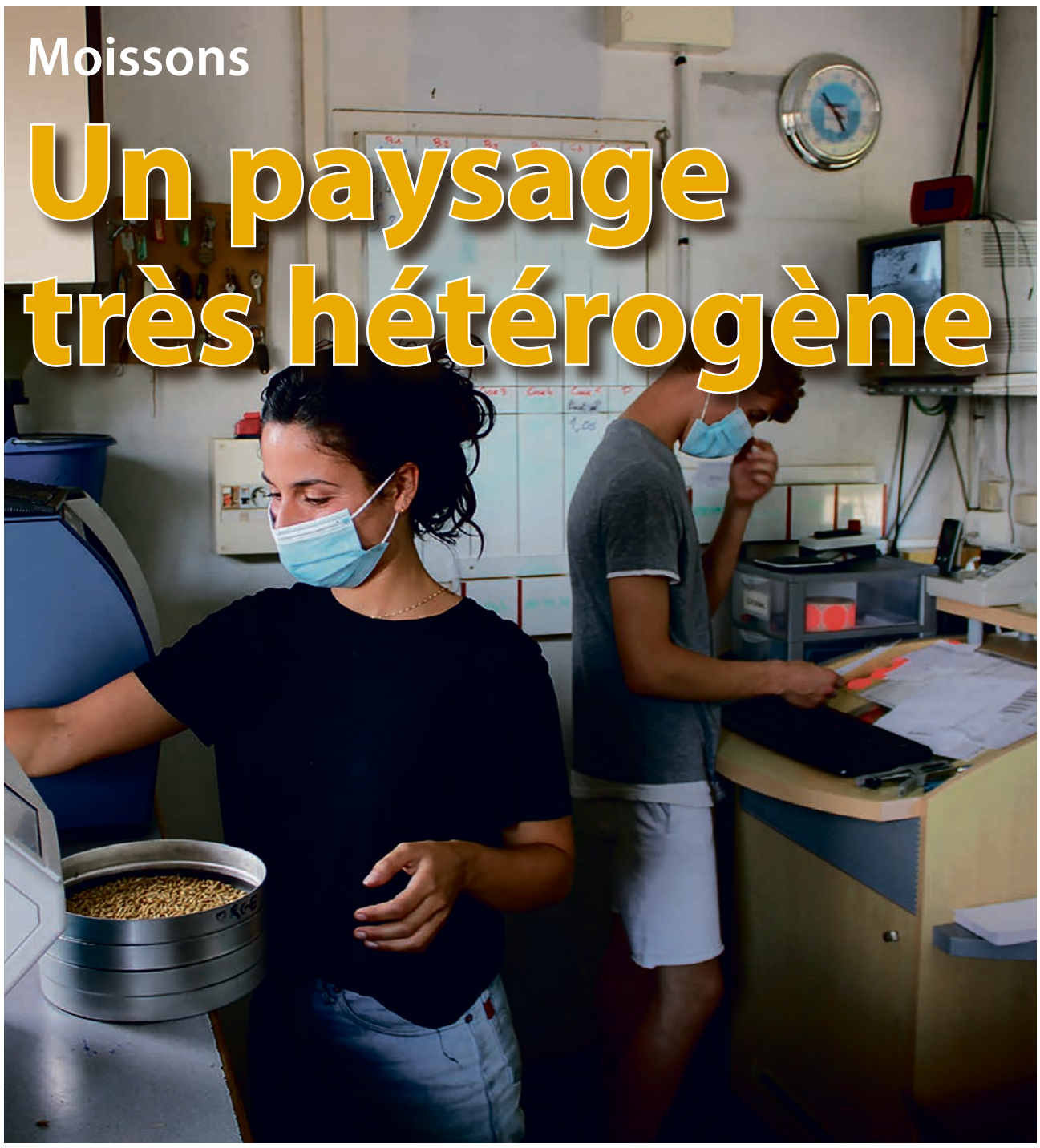
L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1585 - VENDREDI 03 JUILLET 2020 — 2,20 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232





Moissons

Un paysage très hétérogène

Alors que les moissons battent leur plein actuellement, les situations observées en Côte-d'Or, dans la Nièvre et l'Yonne révèlent une grande hétérogénéité. Entre les attaques d'insectes, de grandes diversités de rendements, notamment sur les orges, les effets de la sécheresse et du gel, il est bien difficile de voir émerger une tendance claire... Tout n'est pourtant pas négatif, avec de belles qualités observées pour le blé. Et cette moisson atypique doit aussi faire avec le respect de règles sanitaires strictes.…

Pages 05, 09 et 12

Côte d'Or

› Conjoncture

Le préfet à l'écoute



Nièvre

› Innovation

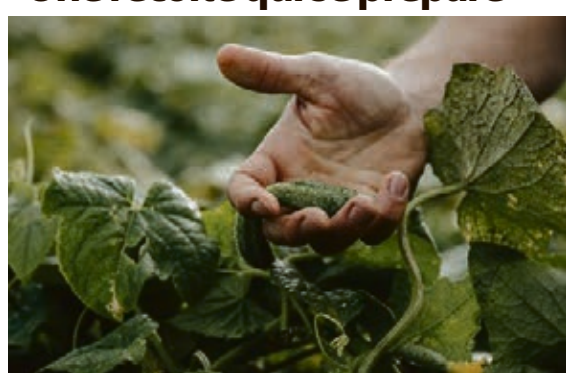
Un tracteur électrique testé



Yonne

› Cornichons

Une récolte qui se prépare



Corbigny
Luzy
Autun
Moulins Engilbert
03 86 20 17 38
www.gbuchez.fr
G. BUCHEZ



LÉOPARD 1655
5,50 m
17 500 €HT
Pivot, parallèlogramme, refroidisseur, commande, basse pression, 65 cv.

prix EXCEPTIONNEL
sur machines en stock

SMA



Sommaire

Côte d'Or

04 • Aménagement de bâtiment : Des vaches laitières aux poules pondeuses
05 • Moissons : Pas d'insecticides, pas d'orges
06 • Prévention : L'importance du Duer
07 • Visites d'exploitations : Le préfet à l'écoute

Nièvre

08 • Équipement de maraîchage : Un tracteur d'un nouveau genre
09 • Grandes cultures : C'est parti pour les moissons
10 • Expérimentation : Une première plateforme d'essais bien valorisée

Yonne

11 • Tourisme: Accueil à la ferme
12 • Moissons : «*Un écart type incroyable*» en orges d'hiver
13 • Cornichon : Une belle récolte en perspective
14 • Élevage : En vente directe, le bouche à oreille fait son effet
15 • Règlementation : Qui peut conduire un tracteur ?

Région

16 • Innovation : Ils protègent les cultures et la biodiversité
17 • Vins de Bourgogne : Pas de catastrophisme

Filières

18 • Élevage Bovins : Le point sur les évolutions de règlement

Infos Services

19 • Prévention : L'été, saison à risques pour le stockage
20 • Analyses et tendances
21-22 • Petites annonces
23-26 • Annonces légales
27 • Vie quotidienne

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Sondage

La stabilité économique des exploitations reste fragile

Deux à trois fois par an, la FNSEA fait paraître son baromètre d'opinion. Ce dernier met en lumière de nombreux points parmi lesquels la situation économique des exploitations et le ressenti des agriculteurs vis-à-vis de la politique gouvernementale.

Fébrilité, confiance limitée en l'avenir, difficulté à se projeter, une certaine défiance envers les mesures économiques mises en place par le gouvernement et sensibilité à l'agribashing. Tels sont les principaux enseignements que tire la FNSEA de son baromètre qu'elle publie régulièrement dans le cadre de l'Observatoire emploi-formation de la production agricole. Les données ont été recueillies entre le 9 et le 14 mars, juste avant les mesures de confinement. À la question *«comment évaluez-vous la situation économique actuelle de votre exploitation ?»*, une majorité répond globalement de manière positive. Seuls 4% des agriculteurs interrogés répondent *«très bonne»*, un quart d'entre-eux *«bonne»* et 43% *«acceptable»*. 28% estiment en revanche leur situation *«mauvaise»* (20%) et « *très mauvaise* » (8%). Les résultats sont contrastés en fonction des régions, des cultures et de l'âge. Le profil type de l'agriculteur jugeant sa situation *«mauvaise»* est âgé de plus de 60 ans (43%), dont l'exploitation s'oriente vers les grandes cultures (42%) et dont le siège se situe en Centre-Val-de-Loire (39%) ou en Occitanie (37%). Les agriculteurs plutôt satisfaits de leur sort ont moins de 40 ans (41%), sont horticulteurs (42%) ou viticulteurs (46%) et habitent en région Bretagne (44%). Comme s'ils avaient eu une prémonition, ils ont été 40% à considérer que *«la situation économique de (mon) exploitation risquera de se dégrader dans les deux à trois ans»*.

Une inquiétude qui gagne

C'est principalement le cas dans les exploitations du Grand Est (60%), Hauts-de-France (52%), les grandes cultures (46%) et les exploitations de + de 100 ha (45%). En revanche, ils étaient 21% à estimer que leur situation allait s'améliorer. Cependant, en prenant en considération le contexte politique, économique et social du pays, l'inquiétude gagne : ils ne sont que 41% à se déclarer *«optimistes»* sur leur activité pour les années à venir quand 58% se déclarent *«pessimistes»*. Cette difficulté à se projeter se matérialise par des conséquences directes : un agriculteur sur dix envisage de cesser son activité dans l'année en raison de difficultés financières ; 95% des répondants ont déclaré ne pas envisager recruter de CDI et 84% d'entre eux n'ont pas l'intention d'embaucher de CDD au cours des trois prochains mois. Dernier enseignement de ce baromètre: les professionnels agricoles expriment leur défiance envers les mesures économiques mises en place par le gouvernement. Ils sont près de 77% à déclarer ne pas avoir confiance. Cette inquiétude s'exprime surtout chez les éleveurs de porcins et de volailles (84%), de bovins et de caprins (83%). 40% déclarent n'avoir « *aucune confiance* » dans les actions gouvernementales. Les résultats complets de ce baromètre sont à retrouver à l'adresse suivante : https://www.fnsea.fr/actualit%C3%A9s/barometre-de-lemploi-printemps-2020/

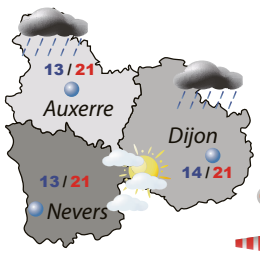
AGRAPRESSE



la météo présentée par Dijon Céréales

DIJON CÉRÉALES — MEMBRE DE ALLIANCE BFC

Vendredi 3 Juillet



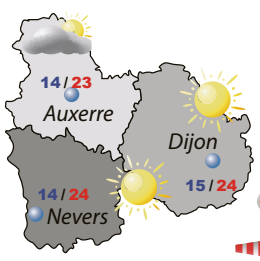
Mitigé
Ce vendredi sera partagé entre précipitations et belles éclaircies localement.

T° mini : 12 à 14°C
T° maxi : 19 à 22°C

Vents : Ouest 20 km/h

Saint Thomas
Soleil : 05h55 - 21h56
Lune : 20h31 - 04h15

Samedi 4 Juillet



Beau temps
Le soleil sera bien présent et parfois accompagné de quelques nuages.

T° mini : 13 à 15°C
T° maxi : 21 à 24°C

Vents : Sud-Ouest 20 km/h

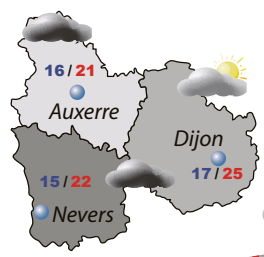
Saint Florent
Soleil : 05h56 - 21h56
Lune : 21h37 - 04h59

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Dimanche 5 Juillet



Couvert
Un ciel très nuageux à couvert en perspective. Les vents seront modérés.

T° mini : 15 à 17°C
T° maxi : 15 à 22°C

Vents : Sud-Ouest 20 km/h

Saint Antoine
Soleil : 05h57 - 21h55
Lune : 22h32 - 05h54

Prévisions à 7 jours

Lundi 6 Juillet au Mercredi 8 Juillet

Un temps couvert et pluvieux s'annonce pour ces prochains jours.

Vents : Ouest à 20 km/h
T° mini : 9 à 11°C T° maxi : 19 à 21°C

Du Jeudi 9 Juillet au Dimanche 12 Juillet
Un temps agréable et ensoleillé pour jeudi et vendredi. Le week-end se déroulera sous des précipitations.

Vents : Nord-Est à 10 km/h
T° mini : 13 à 15°C T° maxi : 25 à 27°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Apprentissage

Un plan de relance qui peut profiter au monde agricole

Le 4 juin, la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, a annoncé un plan de relance de l'apprentissage, avec, notamment, une prime à l'embauche pour les entreprises d'un montant de 5 000 € à 8 000 €. Décryptage de l'ensemble de ces mesures, susceptibles de « booster » l'apprentissage en milieu agricole... A condition de trouver des candidats.

Alors que les entreprises traversent une période difficile liée à la crise sanitaire, comment les inciter à continuer de former des jeunes ? En raison de la crise du Covid-19, l'apprentissage pourrait être fortement impacté. Afin de ne pas pénaliser les apprentis, le gouvernement a annoncé une série de mesures destinées à favoriser les embauches. *«Il nous faut maintenir la dynamique de l'apprentissage, les jeunes ne sont pas la variable d'ajustement de la crise»*, a souligné Muriel Pénicaud, à l'issue d'une réunion qui rassemblait certains membres du gouvernement et les organisations syndicales et patronales sur le thème de la protection de l'emploi et de l'insertion professionnelle des jeunes dans ce contexte de crise sanitaire. Si l'employeur embauche un apprenti au cours de la période allant du 1er juillet 2020 au 28 février 2021, il pourra percevoir, selon l'annonce faite par la ministre du Travail, une aide financière revalorisée dont le montant s'élève à 5 000 € pour les mineurs et 8 000 € pour les majeurs. *«Cela revient à faire en sorte que tous les apprentis de moins de 20 ans ne représentent aucun coût pour les entreprises lors de la première année»*, a-t-on détaillé du côté du ministère du Travail. En effet, la première année, le salaire minimum d'un apprenti s'élève à 416 € par mois s'il a 16 ou 17 ans et à 662 € s'il a entre 18 et 20 ans. Entre 21 et 25 ans, cela représentera un reste à charge de 175 € par mois. La mesure devrait coûter plus d'un milliard d'euros à l'État.

Une aide à l'embauche élargie

Jusqu'ici, l'aide unique à l'embauche d'apprentis était réservée aux entreprises de moins de 250 salariés et pour préparer des diplômes de niveau inférieur ou égal au bac (CAP, BEP, bac pro). Le dispositif d'aide est désormais élargi à toutes les entreprises et pour préparer des diplômes jusqu'au niveau licence professionnelle. *«Les entreprises de plus de 250 salariés pourront accéder à l'aide à condition de satisfaire à l'obligation légale de compter 5% d'alternants parmi leurs effectifs salariés»*, a précisé la ministre du Travail. Attention pour autant, si ce plan de relance est incitatif pour les entreprises, il ne dédouane pas le monde agricole de travailler à l'attractivité de ses métiers pour avoir des candidats plus nombreux.

Ne pas dévoyer le principe

Autre écueil à éviter : créer un effet d'aubaine pour les entreprises qui pourraient être tentées de recruter un apprenti afin d'effectuer le travail d'un salarié. C'est d'ailleurs ce que dénonce le Syndicat unitaire de l'enseignement professionnel public (Snuep). *«Les entreprises préféreront embaucher des apprentis "gratuits" à la place de jeunes déjà formés qui vont devoir attendre pour entrer sur le marché du travail»*. Pour le Snuep, *« l'éducation nationale doit se donner les moyens d'accueillir l'ensemble de ces jeunes dans les trois voies du lycée. Il doit investir dans la formation professionnelle initiale sous statut scolaire qui permet aux jeunes l'accès à la formation et la qualification sans devoir signer un contrat de travail »*. De son côté, l'Association nationale des industries alimentaires (Ania) et la Coopération agricole saluent dans un communiqué cette série de mesures. Pour Dominique Chargé, président de la Coopération agricole, *«pour proposer aux consommateurs des produits toujours plus sains, sûrs et durables, les entreprises de l'alimentation auront besoin des meilleures compétences et du savoir-faire des jeunes générations. L'apprentissage est une voie d'excellence dans laquelle nos entreprises sont déjà engagées. Nous devons poursuivre cette dynamique pour la développer partout sur les territoires et offrir à notre secteur les meilleurs talents pour poursuivre les transitions écologiques et numériques sur l'ensemble de la chaîne alimentaire»*.

ARNAUD MARLET

Un délai supplémentaire pour trouver une entreprise

Selon la loi *«Avenir professionnel»*, les jeunes n'ayant pu trouver de contrat d'apprentissage sont autorisés à rester dans leur Centre de formation pour apprentis (CFA) pendant trois mois. Ce délai leur permet de rechercher une entreprise plus sereinement. Étant donné la conjoncture, celui-ci sera prolongé de trois mois supplémentaires, soit six mois au total. Ainsi, les apprentis n'ayant pas trouvé d'employeur pourront rester dans leur centre jusqu'à la fin février 2021.



Sedima

L'apprentissage est une voie d'excellence dans laquelle les entreprises agricoles sont déjà engagées.

en bref

Retraites La FNSEA s'inquiète du financement

Après l'adoption définitive le 29 juin par les sénateurs, de la proposition de loi du député André Chassaigne (PCF, Puy-de-Dôme), la FNSEA et JA se félicitent, dans un communiqué, de *«cette victoire importante. Il était en effet profondément injuste qu'un agriculteur touche un minimum basé sur 75 % du Smic alors qu'un salarié bénéficie d'une retraite minimum calculée sur 85 % du Smic »*. Cependant la FNSEA s'inquiète que *«le texte voté au Parlement ne prévoit (…) pas de financement»* et veillera à ce que la solidarité nationale *«finance cette revalorisation conformément aux engagements du gouvernement»*. Elle rappelle à ce dernier la revalorisation des retraites de 2016 (75 % du Smic) *«qui avait été, au final, en partie supportée par les actifs agricoles»*. La FNSEA regrette que cette réforme se limite aux *«seules carrières complètes des chefs d'exploitation»*, que les conjointes et les aides familiaux soient mis de côté et que les polypensionnés soient exclus. *«Nos organisations ne pourront se réjouir que lorsque ces injustices seront résolues»*, conclut le communiqué.

Chambres d'agriculture L'APCA demande de la visibilité financière aux députés

«On ne peut pas demander aux Chambres d'agriculture de s'engager sur un contrat d'objectifs jusqu'en 2025 sans régler la question des moyens financiers jusqu'en 2025, notamment le Compte d'affectation spéciale Développement agricole et rural (Casdar) et la Taxe additionnelle à la taxe sur le foncier non-bâti (TATFNB)», a déclaré Sébastien Windsor à Agra Presse le 26 juin. Le président de l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture (APCA) était auditionné le même jour par les députés de la mission d'information sur le financement des Chambres. Créée le 24 juin, elle regroupe 21 députés autour du président Jean-Pierre Vigier (LR, Haute-Loire) et des rapporteurs Stéphane Travert (LREM, Manche, ancien ministre de l'Agriculture) et Marie-Christine Verdier-Jouclas (LREM, Tarn). La mission présentera ses conclusions au second semestre 2020 autour de quatre thèmes: missions, structuration du réseau, gouvernance et statut des salariés, financement. Un périmètre *«cohérent»* aux yeux de Sébastien Windsor, qui souhaite *«voir traiter ensemble ces sujets dans le contrat d'objectifs»* en discussion avec le gouvernement. Il a insisté devant les députés sur *« l'utilité du réseau des Chambres pour les agriculteurs et les pouvoirs publics durant la crise du Covid»*. *«On a pu avoir cette réponse-là parce qu'on a bâti notre projet stratégique pour 2025»*, estime-t-il. Bouclé fin 2019, celui-ci est entré *«en phase de déploiement»*. Lors de la discussion du Projet de loi de finances (PLF) pour 2020, les Chambres d'agriculture ont échappé de justesse à une coupe budgétaire voulue par le gouvernement.

Aménagement de bâtiment

Des vaches laitières aux poules pondeuses

Un agriculteur de Marey-sur-Tille a reconverti une ancienne stabulation en poulailler.

Ingénieux, bricoleur et économe, Fabien Redoutet. Installé sur la ferme familiale en 2017, ce jeune agriculteur de 35 ans a créé un atelier de poules pondeuses à moindres coûts, en utilisant un espace et du matériel qui ne servaient plus sur l'exploitation. *«Je venais d'arriver sur la ferme et j'étais à la recherche d'une diversification peu onéreuse et à petite échelle»*, retrace l'habitant de Marey-sur-Tille, *«j'hésitais entre l'apiculture et les poules pondeuses, j'ai finalement opté pour ces dernières. Je ne connaissais pourtant rien aux volailles, mais un ami m'a vite rassuré. Je me suis documenté et me suis lancé dans cette nouvelle activité après la réalisation d'une petite étude de marché»*. Une ancienne stabulation, délaissée depuis l'arrêt de la production laitière en 2008, lui a permis de récupérer nombre de matériaux : *«nous avions gardé, à l'époque, toutes les barrières et les cornadis qui n'avaient pas pu trouver preneur sur le marché de l'occasion. J'ai sorti mon poste à souder et ma meuleuse pour tout fabriquer. Les poules évoluent aujourd'hui sur un caillebotis constitué de lattes de bois et posé sur des poteaux amovibles. Des tuyaux permettent de leur apporter toute la nourriture et toute l'eau dont elles ont besoin. Le poulailler est composé de deux parties indépendantes de 35 m² qui me sont très utiles lors du nettoyage et du vide sanitaire. Un espace extérieur était aussi en friches autour du bâtiment : il leur sert désormais de parcours en plein air»*. Seuls les pondoirs, les mangeoires, les abreuvoirs et bien sûr les volailles ont coûté de l'argent au jeune installé. Cet investissement, qui n'a pas dépassé 5 000 euros, a été amorti dès le premier lot de volailles grâce à la vente d'œufs.

15 000 euros de recettes

Fabien Redoutet compte exactement 249 poules dans son élevage artisanal. Un nombre d'unités pas du tout anodin, comme l'explique le Côte-d'orien : *«la réglementation n'est pas la même à partir de 250 poules. Aujourd'hui, je n'ai pas besoin d'avoir un centre de conditionnement agréé. Je ne suis pas obligé non plus de calibrer les œufs, ni même de réaliser des analyses de salmonelles »*. Chacune de ses poules pond en moyenne 270 œufs par an, ceux-ci sont tous écoulés en vente directe : *« nous avons un magasin à la ferme, ouvert trois fois par semaine le mardi et le vendredi de 16 h à 19 h et le samedi de 10 h à 13 h. Nous travaillons, ma mère et moi, avec deux comités d'entreprise à Is-sur-Tille et Selongey. Des livraisons sont aussi réalisées aux alentours »*. Le poulailler dégage un produit annuel de 15 000 euros : *« les charges s'élèvent aux environs de 8 000 euros. Les compléments alimentaires représentent la majorité de cette somme, il y a aussi de nouvelles poules qui reviennent tous les ans. Ces chiffres restent très intéressants, surtout par rapport à l'investissement et au temps passé sur place. Cette production ne nécessite qu'une demi-heure de travail par jour, hors nettoyage et vide sanitaire»*.

«Mieux que le bio»

Quand ses clients lui demandent si ses œufs sont *«bios»*, Fabien Redoutet aime répondre qu'il s'agit de produits *«conventionnels extensifs»* : *« les poules mangent à volonté, c'est bien plus que les 125 grammes quotidiens prescrits par les normes de l'agriculture biologique. Hormis les compléments - eux aussi locaux -, toute l'alimentation que reçoivent les volailles est issue de la ferme. Chaque poule bénéficie aussi d'une surface de 10 m² à l'extérieur, c'est deux fois plus qu'en bio. En plus, elles sortent à l'extérieur à n'importe quelle heure… Certains clients me répondent souvent que c'est encore mieux qu'en agriculture biologique ! »*.

Contact : 06 86 27 54 88, page Facebook *«Les œufs frais de Marey»*.

AG



Fabien Redoutet n'a investi que 5 000 euros dans son nouvel atelier. Une somme amortie dès le premier lot de poules pondeuses.



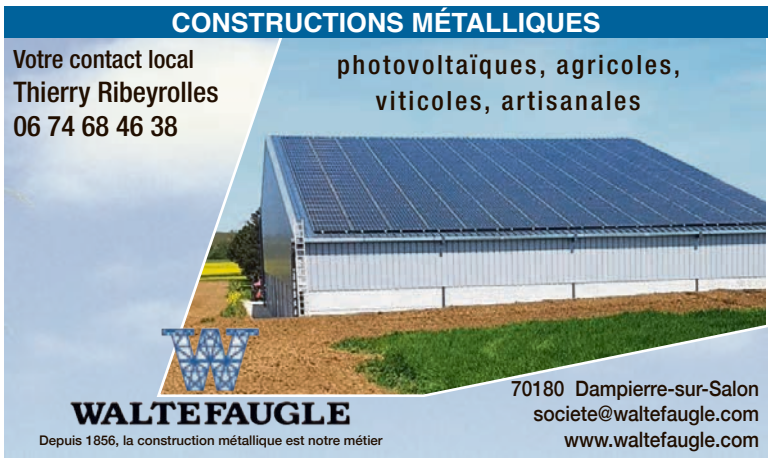


Les volailles évoluent sur des caillebotis à un mètre du sol et sortent à l'extérieur à volonté.

Une croix sur le colza



La ferme exploite 200 ha de grandes cultures, dont les trois quarts se situent en terres superficielles. Membre d'un groupement de développement agricole et de l'Apad (association pour la promotion d'une agriculture durable), Fabien Redoutet est constamment à la recherche d'itinéraires techniques économiquement viables. Ne pas perturber le sol, ne pas laisser la terre à nu en semant des couverts végétaux et diversifier un maximum ses cultures dans l'assolement font partie de ses objectifs. Pour arriver à ses fins, l'agriculteur utilise notamment la technique du semis direct sous couvert. Du tournesol, des lentilles vertes, du soja, du maïs, du blé d'hiver et de printemps, de la luzerne, du pois de printemps et du sorgho sont notamment cultivés. Le colza, lui, ne l'est plus depuis cette année : *«nous tirons une croix dessus pour le moment car je pense que nous avons tout essayé»*, déplore Fabien Redoutet, *«nous avons associé le colza avec de la féverole pour tenter de lutter contre les insectes, mais cela n'a pas marché à cause des étés secs que nous avons. Mon père, ma mère et moi avons aussi testé un mélange constitué notamment de lin et de sarrasin pour noyer le colza au milieu d'un couvert, toujours dans la même idée de perdre les altises : en vain, encore une fois. Une dernière tentative l'an dernier n'a pas été concluante. Sur les 17 ha de colza qu'il restait, seul un hectare a été récolté, et avec un rendement de 10 q/ha… Parmi les alternatives possibles, nous envisageons le sarrasin. Un contrat a été signé avec Dijon Céréales cette année sur une dizaine d'hectares. Nous verrons bien le résultat…»*



Moissons

Pas d'insecticides, pas d'orges

Un agriculteur du Val de Saône terminait la récolte de ses orges d'hiver la semaine dernière, en observant de nombreux dégâts liés aux attaques de pucerons.



Les rendements d'Aurélien Viellard vont presque du simple au double à Labergement-lès-Seurre. Les quantités de paille sont divisées par trois à cause de la JNO.

Le Val de Saône a observé une très forte pression d'insectes à l'automne. Aujourd'hui, les agriculteurs en évaluent les conséquences à travers leurs récoltes. À Labergement-lès-Seurre, Aurélien Viellard n'avait jamais vu autant de pucerons. Ni même son père âgé de 75 ans. *«Ces insectes, qui n'ont pas cessé de piquer les feuilles, sont à l'origine de la jaunisse nanisante de l'orge. Les symptômes sont apparus au printemps, quand les plantes sont censées repartir de l'avant. À ce moment-là, les cultures impactées étaient chétives et commençaient à jaunir»*, fait remarquer le jeune Côte-d'Orien. Ce dernier obtient une moyenne de 65 q/ha cachant d'énormes disparités : *«l'efficacité des insecticides aura été déterminante sur les résultats. Mes rendements vont de 51 q/ha à 90 q/ha avec un seul traitement. Les collègues qui ont semé très tôt et qui n'ont pas appliqué de produits ont très souvent retourné leurs parcelles, c'est notamment le cas d'un voisin qui l'a fait pour remettre du maïs sur 14 ha. À l'inverse, ceux qui ont semé tard en passant le pulvérisateur à deux reprises s'en sortent un peu mieux. Dans le secteur, on peut estimer que 40 % des orges sont touchées. La qualité est en revanche au rendez-vous. Je ne connais pas les différentes moyennes mais pour ma part, le calibrage est supérieur à 85 et un taux de protéines s'élève à 10,5. La récolte aurait sans doute été très belle sans ces insectes»*.

Et maintenant, le blé ?

La JNO reste relativement rare dans le secteur de Labergement, comme le rappelle Aurélien Viellard : *«nous avons, quelques fois, deux ou trois ronds au milieu de parcelles, mais jamais des parcelles entières comme cette année. Je ne connais pas la raison d'une telle pression d'insectes à l'automne. Le temps que nous avons eu ? La baisse du nombre d'insecticides à disposition ? Je ne peux pas répondre. En tout cas, je m'attends à constater des problèmes similaires dans mes blés. Certaines parcelles pourraient donner des rendements allant là aussi du simple au double»*. L'agriculteur pointe du doigt l'interdiction de l'usage des néonicotinoïdes : *«il était possible, jusqu'à présent, de traiter les semences au Gaucho et d'éviter ce type de dégâts dans les orges. Désormais, il faut sortir le tracteur et le pulvérisateur à des moments clés, pour une ou deux applications foliaires de karate zeon sans la moindre certitude sur les résultats»*. Les récoltes de colza et de moutarde devraient, heureusement, beaucoup mieux s'en tirer : *«les cultures présentent un bel aspect. Nous ne sommes pas autant impactés par les grosses altises que les autres secteurs du département. Des pièges ont toutefois démontré la présence de larves. Elles sont là, et la problématique des solutions chimiques pèse là aussi : le Paton ne sera plus utilisable à l'automne, et il paraît que le Boravi n'est guère mieux embarqué»*.

AG

Moissons

Déjà la fin !

Les récoltes d'été arrivent à leur terme au Gaec du Poirier Chalumeau, dans le Val de Saône.



Cyril et Sylvain Fleury, le 24 juin dans leur colza.

Les moissons sont exceptionnellement précoces cette année. C'est notamment le cas à Labergement-lès-Seurre sur l'exploitation de polyculture-élevage de Cyril et Sylvain Fleury, où les blés ont été vraisemblablement récoltés ces dernières heures. *«C'est un peu comme en 2003, année où nous avions terminé de moissonner dès la fin juin»*, se rappellent les deux frères. La récolte 2020, en plus de ne pas être en retard dans le Val de Saône, livre parfois de belles surprises.

Les 20 ha d'orges d'hiver du Gaec du Poirier Chalumeau, intégralement en variété Étincel, ont été fauchés les 15 et 16 juin et donnent un rendement moyen de 78 q/ha. *«Nous en sommes forcément très contents»*, commente Cyril Fleury, *«seuls deux problématiques ont été rencontrées durant le cycle végétatif : un manque d'eau au mois de mars qui s'est fait ressentir sur les coteaux, ainsi que la présence de nombreux pucerons un peu partout à l'automne. Ces derniers, par chance, ont été bien maîtrisés à l'aide d'un insecticide, ce qui n'est pas le cas partout»*.

Le colza tient bon

Les 40 ha de colza du Gaec ont été moissonnés la semaine dernière avec dix jours d'avance sur le calendrier de l'exploitation. *«Il n'y avait plus de grains verts et nous avions 6 % en humidité, la maturité était atteinte»*, relèvent les deux exploitants agricoles qui visaient un rendement final entre 35 et 40 q/ha : *«les premières parcelles fauchées laissent espérer cet ordre de résultats. Le colza a souffert des grosses altises mais cela n'a rien à voir avec ce que rencontrent d'autres secteurs de Côte-d'Or. Nous sommes intervenus à deux reprises avec des insecticides, cela a encore marché cette année. Le colza était aussi en difficulté avec l'humidité de février, sur nos terres non drainées. Mais la floraison a été très belle et a tout rattrapé, le remplissage a été d'un très bon niveau»*.

Vers de bons blés

La moisson des 60 ha de blés était programmée pour ce début de semaine, si toutefois les orages annoncés le week-end dernier n'étaient pas trop importants : *«comme le colza, le blé a souffert quelque peu de l'humidité du début d'année. La période de sec a fragilisé les terres de coteaux, mais le remplissage a été excellent par la suite. Les mêmes pucerons que dans l'orge ont été maîtrisés eux aussi. Il est difficile de se prononcer sur un résultat mais nous visons entre 75 et 85 q/ha. Les moins bonnes parcelles laisseront certainement des quintaux à cause de la JNO, mais la casse semble heureusement limitée chez nous»*.

Le Gaec privilégie des variétés de blés comme Absalon, Orgrain et Graindor, pour répondre au cahier des charges Label Rouge de la coopérative Bourgogne du Sud. *«C'est la troisième année que nous nous engageons dans ce type de contrat»*, relève Cyril Fleury, *«une plus-value de 12 euros/t est permise avec ce label. En contrepartie, un herbicide habituellement utilisé en agriculture conventionnelle n'est pas possible. Nous perdons un peu en rendements mais nous restons gagnants, pour le moment»*.

Sur une belle lancée

Les cultures de printemps sont tout aussi prometteuses dans le Val de Saône. Les 40 ha de maïs de Cyril et Sylvain Fleury ont bien profité des pluies régulières des dernières semaines. Le temps estival dictera la suite. Même chose pour le soja, dont les levées ont été particulièrement réussies. Éleveurs d'un troupeau charolais, les deux frères ont enregistré une baisse de 25 % des tonnages lors de la récolte d'herbe, mais la qualité des fourrages est clairement au rendez-vous : *«les foins ont également été très précoces. Nous avons déjà relâché des vaches en deuxième herbe, alors que d'ordinaire, nous ne le faisons jamais avant fin juillet. C'est de bon augure»*.

AG

Prévention

L'importance du Duer

La Chambre d'agriculture prépare une formation sur le document unique d'évaluation des risques. Rencontre avec un exploitant ayant déjà participé à cette session.

L'élaboration et la mise à jour du Document unique d'évaluation des risques (Duer) s'imposent à toute entreprise accueillant des travailleurs : salariés, stagiaires, agents de remplacement, prestataires… Le Duer est également demandé dans le cadre de Charte Qualité. Didier Caverot, à Senailly, connaît et maîtrise bien cet aspect réglementaire puisqu'il accueille un ouvrier sur sa ferme de polyculture-élevage depuis plusieurs années. « *À l'époque, j'avais suivi une première formation pour apprendre à rédiger un Duer sous format papier* », retrace l'agriculteur de 59 ans, « *le piège à éviter, une fois ce Duer rédigé, serait de le laisser au fond d'un tiroir et de ne plus l'actualiser… Les risques présents sur une exploitation évoluent pourtant au fil du temps et doivent être listés dans ce document… C'est notamment le cas après chaque acquisition d'un nouveau matériel, mais pas seulement. Il y a un tas d'autres exemples, je pense aux produits phytosanitaires et aussi aux poussières responsables de la maladie du poumon de fermier* ».

Un système d'alertes

En fin d'année 2019, Didier Caverot est contacté par un apprenti de la MFR de Quetigny : « *ce jeune habitant dans mon secteur était intéressé à l'idée de venir chez moi. Son école m'a aussitôt demandé si mon Duer était à jour, c'est même la première question que l'on m'a posée ! J'ai alors réalisé que j'avais un peu perdu le réflexe de mettre à jour ce document. Cela a été l'occasion pour moi de tout revoir et même de suivre une nouvelle formation, notamment dédiée au Duer numérique, intitulé Systera* ». L'exploitant avait convié plusieurs collègues agriculteurs à ce rendez-vous : « *la session s'est tenue l'hiver dernier à la salle informatique de la MFR de Semur-en-Auxois. Nous étions une petite dizaine. Cette expérience a permis à chacun de refaire son DUER et d'apprendre le fonctionnement de Systera. Il y a beaucoup d'avantages avec cette version numérique, les risques sont facilement renseignés. Personnellement, j'apprécie tout particulièrement le système de rappel proposé par ce logiciel. Nous sommes en effet alertés si nous tardons à intervenir sur la résolution d'un problème identifié sur la ferme* ».



Didier Caverot a opté pour le logiciel Systera, développé par la FNSEA , qu'il préfère largement au traditionnel format papier.

Une responsabilisation

Le Duer « *ne doit pas être négligé* » selon Didier Caverot : « *l'inspection du travail nous demande systématiquement ce document en cas de contrôle. C'est une obligation certes, mais le Duer est avant tout très utile pour toutes les personnes qui travaillent sur l'exploitation. La formation en lien avec sa rédaction nous permet de balayer l'ensemble des risques qui se présentent à nous. Ce rendez-vous nous ouvre les yeux et nous responsabilise. Personnellement, je mets à disposition des masques, des lunettes et tout le matériel nécessaire à mon employé et mon apprenti, aujourd'hui à Senailly* ».

La formation Duer proposée par la Chambre d'agriculture se déroulera mardi 15 septembre au pôle agricole de Créancey, et sera dispensée par l'animatrice emploi de la Fdsea 21. Renseignements et inscriptions auprès d'Aline Parize (03 80 68 66 28 ou aline.parize@cote-dor.chambagri.fr). **AG**

Point récolte

Didier Caverot, rencontré la semaine dernière dans un mélange de trèfle et de luzerne, se préparait à moissonner quelques jours plus tard : « *Je pense que nous nous dirigeons vers une nouvelle année décevante. Les terres superficielles ont beaucoup souffert du sec, les cultures de printemps ont été les plus impactées par le manque d'eau. De plus, la fertilisation n'a pas eu l'effet escompté. La culture qui a le plus décroché chez moi est le pois printemps. En plus du stress hydrique, nombreuses ont été les attaques de pucerons verts. Les orges d'hiver seront difficiles à récolter avec toute la végétation qui est repartie après les pluies. Dans les parcelles plus profondes, c'est un peu mieux. Je pense notamment au blé qui devrait assez bien s'en sortir cette année* ». La récolte d'herbe est quant à elle satisfaisante. Malgré une baisse des volumes de l'ordre de 25 %, Didier Caverot se réjouit de la qualité « *exceptionnelle* » des fourrages et espère obtenir de bons regains.

Baigneux-les-Juifs

Une première coupe décevante

La SCEA de déshydratation de la haute Seine dresse un premier bilan de la récolte de luzerne.

La première coupe de luzerne s'est achevée le 12 juin autour de Baigneux-les-Juifs. Exactement 4 233 tonnes de matière sèche ont été récoltées sur un total de 1 422 ha, représentant un rendement moyen de 3 t/ha. «*Nous sommes déçus, nous visions un niveau de récolte au moins égal à celui de l'an passé, soit au minimum 3,5 t/ha. Une sécheresse est une nouvelle fois passée par là…*», commentent Jean-Luc Longechamp et Didier Robin, le directeur et le président de la coopérative.

Une bonne qualité

Les premiers tonnages de 2020 auraient été bien plus décevants si les précipitations n'avaient pas fait leur retour en haute Côte-d'Or : «*nous avons pris un cumul de 60 mm en mai, puis 20 mm début juin. Heureusement que cette eau est arrivée, elle a fait du bien. Plus les jours passaient et plus les rendements devenaient intéressants. Mais cette tendance n'a pas duré, les pluies n'ont pas tout sauvé, le mal était fait dans un certain nombre de parcelles. Des plantes n'avaient pas résisté aux six semaines de sec que nous avions eues. Au final, 167 ha n'ont même pas fait l'objet d'une récolte*». Si l'équivalent de 500 kg/ha manquent aujourd'hui au compteur, la qualité de cette première coupe est clairement au rendez-vous. «*Le taux de protéines est de deux points supérieur à celui de 2019, la fourchette s'étend de 17,5 à 22,5 %, ce qui est très satisfaisant*», souligne Jean-Luc Longechamp.

Des espoirs

La seconde coupe a débuté le 22 juin. Didier Robin espère «*rattraper le retard*» par rapport à 2019 : «*cette campagne-là, nous n'avions enregistré que 2,2 t/ha au second passage. Il faut faire davantage cette année. Nous avons aussi l'espoir de réaliser une troisième coupe sur un maximum de parcelles, chose qui n'avait pas été possible l'an passé. Nous avions terminé 2019 sur une moyenne de 5,9 t/ha, ce rendement n'était déjà pas satisfaisant car il nous faut obtenir au moins 7 voire 8 t/ha pour que tout aille bien. Nous sommes tôt dans la saison, il faut rester optimiste*».

Meilleurs résultats en bio

Pour la seconde année consécutive, la luzerne bio obtient de meilleurs tonnages qu'en conventionnel. «*Près de 60 % de nos 1589 ha engagés sont aujourd'hui en agriculture biologique*», précise Jean-Luc Longechamp, «*l'écart était très marqué l'an passé avec près d'une tonne de différence entre ces deux modes de culture : 5,7 t/ha en conventionnel et 6,6 t/ha en bio sur l'ensemble des deux coupes. La luzerne n'est pas travaillée de la même manière selon les systèmes : elle est présente sur un quart des surfaces en bio et se retrouve régulièrement dans les meilleurs champs. En conventionnel, elle ne représente bien souvent que 10 % de l'assolement et n'est réservée qu'aux plus petites terres*».

Ça n'a pas chômé

Didier Robin remercie une nouvelle fois les équipes pour le travail accompli dans le contexte très particulier de la crise sanitaire : «*tout le monde a joué le jeu et a répondu présent en temps et en heure, il n'y a eu aucun temps mort dans la récolte. Merci également à l'ensemble de nos adhérents pour nous faire confiance d'année en année. Nous avons des agriculteurs fidèles qui nous suivent depuis 30 ou 40 ans. Les nouveaux sont aussi toujours les bienvenus. Nous avons davantage d'hectares en production cette année, c'est une autre satisfaction*».

AG



Jean-Luc Longechamp et Didier Robin espèrent de meilleurs résultats lors du second passage des machines.

Moissons bios Un blé prometteur

Didier Robin, agriculteur bio sur cette même commune de Baigneux-les-Juifs, estime le début des récoltes autour du 15 juillet. Le producteur de 36 ans observe aujourd'hui un bel aspect des blés bio dans son secteur : «*ils présentent plutôt bien, nous pourrions presque avoir du mal à les différencier avec les blés conventionnels qui, eux, ont souffert du sec. Les stades du bio sont décalés et ont mieux profité des pluies. Les moissons ne se dessinent pas trop mal pour cette culture, avec un prix minimum garanti de 500 euros/t*». L'exploitant côte-d'orien est en revanche plus indécis que le devenir des cultures de printemps : «*tout dépendra de l'eau qui arrivera. Il y a eu beaucoup d'insectes dans les champs concernés et plusieurs d'exploitants ont été contraints de retourner leurs pois de printemps. Suivant les dates, du sarrasin et du tournesol ont été re-semés. Le sarrasin est beau pour le moment. Pour le tournesol, on dit souvent qu'il faut 20 mm pour qu'il germe, 20 mm pour qu'il pousse et 20 mm à la floraison… Il nous manque aujourd'hui ces 20 derniers mm et ce sera bon. Personnellement, en sainfoin, j'ai récolté 6 t/ha, c'est plutôt satisfaisant. L'état des lentilles est en revanche plus compliqué. En moyenne, l'ensemble est prometteur. Nous avons eu un bon temps pour le bio, avec peu de maladies en l'absence d'eau et peu de salissement*». Didier Robin regrette en revanche la fin des aides au maintien bio, annoncé par la Région il y a peu : «*c'est un gros coup dur pour tout le monde. Dans mon cas, je perds 12 000 euros sur mon exploitation*».

Visites d'exploitations

Le préfet à l'écoute

La profession vient d'exposer plusieurs problématiques à Bernard Schmeltz.

La FDSEA, les JA et la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or organisent trois demi-journées de visites d'exploitations en présence du préfet. Deux d'entre elles se sont déroulées la semaine dernière sur les thématiques « élevage » et « plateaux ». Le troisième rendez-vous, initialement prévu le 19 juin, est reporté fin juillet et se tiendra dans la plaine dijonnaise. Chaque réunion est l'occasion d'aborder plusieurs problématiques agricoles avec le haut fonctionnaire et d'autres représentants des services de l'État.

AG

La nécessité de se diversifier



Les visites ont débuté le 22 juin chez Thibaut Aubry à Jours-lès-Baigneux. Ce jeune de 32 ans s'est installé en juin 2018 avec des grandes cultures et un élevage de poules pondeuses bio. Les discussions ont notamment porté sur la nécessité de se diversifier sur les plateaux. *« Ici, la couche de terre arable ne dépasse que très rarement les 20 cm, il n'y a pas ou très peu de réserves en eau et le moindre coup de sec est dévastateur pour les cultures »*, souligne Thibaut Aubry. L'atelier de poules pondeuses permet de percevoir un revenu chaque mois, par le biais d'un contrat de quinze ans signé avec un centre de conditionnement. *« Un élevage comme celui-ci permet aussi de s'installer avec peu de foncier, c'est un autre avantage »*, fait remarquer le jeune Côte-d'orien. L'accès à ce type de diversification nécessite toutefois des moyens conséquents et n'est pas permis au plus grand nombre. Samuel Bulot, secrétaire général FDSEA, regrette les « distorsions de concurrence » pour les producteurs en agriculture biologique, alors que l'aide au maintien a été supprimée en Bourgogne-Franche-Comté (et pas dans d'autres régions), et les aides à la conversion sont différentes selon les agences de l'eau et les exploitations : *« Si l'État français veut poursuivre le développement de l'agriculture biologique, il doit s'en donner les moyens et accompagner tous les producteurs »*. Le photovoltaïque au sol a été abordé lors de cette rencontre : ce dossier, qui a *« du mal à avancer »*, pourrait pourtant résoudre une partie des problèmes des zones à faibles potentiels. Pour le préfet, ces installations seraient effectivement en mesure de *« sécuriser certains systèmes »*, ces projets pourraient réduire le *« déséquilibre »* entre les différents territoires agricoles. Affaire à suivre…

Des années difficiles



Le Gaec des deux Sapins à Ampilly-les-Bordes a présenté son quotidien à Bernard Schmeltz. Cette ferme de polyculture-élevage rencontre des difficultés grandissantes avec le changement climatique. *« Les sécheresses compliquent sérieusement la reconstitution des stocks fourragers pour nos vaches allaitantes et laitières »*, indique Arnaud Babouillard, qui travaille avec sa sœur Laura. L'exploitation a été contrainte d'arrêter l'engraissement des veaux charolais. *« Tout part désormais en maigre en Italie. En plus du manque de fourrages, les prix de vente ne permettaient pas de rentabiliser la production »*, déplorent les jeunes éleveurs. « Avec seulement 2 tMS/ha, nous ne récoltons quasiment plus rien en maïs fourrager depuis trois ans », ajoute Arnaud Babouillard, *« pour ne rien arranger, le système assurantiel qui nous est proposé n'est pas du tout adapté. Cette année, nous avons été dans l'obligation d'acheter 150 tonnes de pulpes de betteraves, 4 000 litres de mélasse et 60 tonnes d'orges pour l'alimentation du bétail. Les charges alimentaires sont sans cesse en augmentation, je m'étonne aussi que les prix des tourteaux et de l'aliment aient augmenté juste avant le Covid… »*. Cette ferme située sur des terres à faibles potentiels rencontre également des problèmes d'eau : *« cela se ressent depuis deux ou trois ans dans nos prairies avec des sources qui donnent de moins en moins. Les problèmes sont nombreux ici : les premières coupes de foin n'ont donné qu'un rendement de 1,5 t/ha, quand nous arrivions à en faire entre 3 et 4 t/ha il y a encore quelques années. Le colza, devenu impossible à cultiver avec l'omniprésence des insectes, a été remplacé cette année par du tournesol et du pois de printemps. Cette dernière culture n'a pas tenu, notre exploitation est doublement impactée. Vu la conjoncture, peu de projets sont envisageables. Notre objectif est de tenter de pérenniser le système actuel »*.

Des outils à pérenniser



Jean-Luc Longechamp et Didier Robin, directeur et président de la SCEA de déshydratation de la haute Seine, ont présenté la coopérative de Baigneux-les-Juifs à Bernard Schmeltz. La structure réunit 350 adhérents, la luzerne en est la culture phare avec plus de 1 500 ha en production. C'est une exception en France : cette usine 100 % biomasse appartient intégralement à ses adhérents, sans le moindre apport de capital extérieur. Les deux responsables de la coopérative ont profité de cette rencontre avec le préfet pour lui présenter le projet de création d'une deuxième ligne de déshydratation : *« Cet investissement conséquent, de l'ordre d'1,7 million d'euros, est nécessaire aujourd'hui pour gagner en compétitivité. Cet équipement nous permettra de déshydrater davantage de volumes durant toute l'année, travailler plusieurs produits aux mêmes moments et optimiser le travail de nos salariés. Cette deuxième ligne nous permettra aussi de boucher les trous dus aux aléas climatiques. Ce dossier intervient dans le cadre du plan protéines et du contrat de transition écologique que nous avons signé avec les communautés de communes du Montbardois et du Pays Châtillonnais. Nous avons besoin d'être subventionnés à hauteur de 40 %, sinon nous n'y arriverons pas »*.

Avancer sur la tuberculose



La visite *« élevage »* s'est tenue le 25 juin sur l'exploitation de Serge Pissot à Villeberny. Les échanges ont notamment porté sur la tuberculose bovine, la ferme du Côte-d'orien ayant été déclarée foyer en 2014. Jean-Luc Chevalier, président du GDS, a indiqué que neuf nouveaux cheptels sont à déplorer lors de la campagne en cours dans le département : *« nous avons besoin de l'appui technique et financier des Pouvoirs publics pour se sortir de cette situation. La profession et les acteurs économiques ne peuvent agir seuls. L'accent doit notamment être mis sur la biosécurité »*. En présence de Benoît Haas, directeur de la DDPP21, le responsable du GDS a prôné l'utilisation de mesures existantes (activation de financement de matériels, renforcement du piégeage, gestion parcellaire) et même de nouvelles (MAE sur les zones fortement touchées de façon récurrente, création d'exploitations modèles). Cette demi-journée a été également l'occasion d'aborder la problématique *« prix »*, et le travail réalisé par la FNB et la FDSEA pour faire remonter les prix départ ferme.

Irrigation

Ne passez pas à côté



L'Organisme unique de gestion collective (OUGC) de la nappe de Dijon Sud, des bassins-versants de la Vouge, Tille et Ouche, est porté par la Chambre d'agriculture de Côte d'Or, dont la candidature a été approuvée le 3 novembre 2011. Cette structure a pour but de rassembler l'ensemble des irrigants qui prélèvent dans ces quatre périmètres précisés dans la carte jointe à cette communication. Dans le périmètre de l'OUGC, toute demande de prélèvement d'eau pour irrigation présentée par une personne autre que l'organisme unique est rejetée de plein droit. L'autorisation de prélèvement pluriannuelle, de l'OUGC se substitue aux autorisations individuelles. Chaque préleveur irrigant situé dans le périmètre d'intervention de l'Organisme unique devient un candidat à l'irrigation chaque année. Il n'existe aucune systématisation dans l'attribution des volumes d'eau annuels, ni aucune obligation d'attribution. L'OUGC doit répartir un volume annuel fini entre irrigants en vertu des règles posées par le règlement intérieur défini sur ce périmètre.
Sont concernés par ce dispositif :
- les irrigants dont les prélèvements (superficiels ou souterrains) se situent dans ces périmètres
- l'eau a une destination d'irrigation agricole

Un courrier sera envoyé fin septembre aux irrigants déjà identifiés par la Chambre d'agriculture afin de définir les besoins pour la campagne d'irrigation 2021. Pour les irrigants non encore engagés, ils doivent se faire connaître à la Chambre d'agriculture et retourner un dossier complet avant le 4 novembre 2020.
Un dossier est à disposition à la Chambre d'agriculture.
Celui-ci est également téléchargeable sur le site http://www.cote-dor.chambagri.fr/.



À noter

Maîtres d'apprentissage recherchent apprentis

En vue de la prochaine rentrée scolaire, des exploitants agricoles du département recherchent des apprentis à former. Si vous connaissez des jeunes intéressés, n'hésitez pas à leur en parler.
À ce jour, 3 exploitations nous ont fait part de leurs besoins :
- Exploitation en polyculture élevage à La Collancelle, recherche un apprenti niveau Bac Pro ou BPREA - logement possible
- Exploitation laitière bovine à Livry recherche un apprenti en CAP - logement possible

- Exploitation en grandes cultures à Donzy, recherche un apprenti en BAC/BTS - présence également d'un atelier bovin allaitant et volailles.

Si vous êtes intéressés par une de ces offres ou que vous souhaitez également publier une offre d'apprentissage, contactez Charlotte et Amandine par mail : nievre@anefa.org ou par téléphone : 03 86 93 40 92.

ANEFA 58

CHAQUE JOUR,
VOUS NOURRISSEZ
DES MILLIONS
DE PERSONNES EN FRANCE
ET DANS LE MONDE.



AGRICULTEURS. INDISPENSABLES AU MONDE.

Être agriculteur, c'est se lever aux aurores, tous les jours de l'année. D'ailleurs, comment faire autrement quand on doit nourrir des millions de personnes ? Alors, quand vous décidez de transformer votre production ou de la vendre en circuit court, nous sommes à vos côtés pour sécuriser et pérenniser votre activité.

#agrispensables

Groupama
la vraie vie s'assure ici

Groupama Rhône-Alpes Auvergne - Caisse régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles de Rhône-Alpes Auvergne 50 rue de Saint-Cyr - 69251 Lyon cedex 09 - 779 838 366 RCS Lyon - Emetteur des Certificats Mutualistes - Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09. Document et visuels non contractuels - Crédit photo : Bruno de Hogues - Création Marcel. Janvier 2020.

Équipement de maraîchage

Un tracteur d'un nouveau genre

La Chambre d'agriculture a organisé mercredi 24 juin une démonstration d'un tracteur électrique à destination des maraîchers du département. Une matinée initiée par la conseillère maraîchage Judith Nagopaé. L'exploitation d'Aurélie Jacquot, maraîchère bio à Rouy a servi de cadre à cette initiation.



Aurélie Jacquot, la maraîchère, découvre dans la bonne humeur les fonctionnalités de l'engin. La bineuse positionnée en frontale permet de contrôler l'avancée de son rayon.

C'est un tracteur d'un nouveau genre qui a été présenté la semaine dernière sur l'exploitation d'Aurélie Jacquot, maraîchère bio à Rouy. Son nom : *«Le tracteur électrique ALPO»*.

Cet engin a été conçu par la société Sabi Agri dirigée par Alexandre Prévault. Cet ingénieur mécatronicien, alors installé en maraîchage, a décidé de créer un tracteur qui serait à la fois rentable et écologique, tout en préservant l'Homme et la nature.

C'est de cette idée qu'est née en 2017, l'entreprise Sabi Agri. *«L'idée du tracteur est d'en faire un outil polyvalent qui peut s'adapter à vos besoins. Il s'adresse aux maraîchers diversifiés avec 40 ou 50 cultures différentes ou ceux qui ont de plus grandes surfaces et qui souhaitent en faire un outil spécialisé. Il possède un relevage à l'avant et à l'arrière et plusieurs options sont envisageables pour répondre au mieux aux besoins du client»* explique Ludovic Demars, Technico-commercial chez Sabi Agri.

Le modèle présenté ce 24 juin est un 25 chevaux électriques et comporte une autonomie de 8 heures sur du travail du sol et la charge peut-être récupérée en 1 h 30.

Il se conduit à l'aide d'un joystick pour faciliter la maniabilité. *«Nous pouvons proposer différents relevages. Techniquement, nous avons 500 kg de capacité à l'arrière et 250 kg à l'avant. De plus, les coûts de fonctionnement du tracteur Alpo sont de 8 à 10 fois inférieurs à un tracteur thermique. Ce qui vous revient à 25 à 50 centimes de l'heure d'utilisation contre 3 euros/heure pour un engin classique»* ajoute Ludovic Demars. Pour un tracteur de ce type, compter 35 000 euros l'entrée de gamme.
Les maraîchers présents à cette démonstration semblaient agréablement surpris par les possibilités offertes par ce tracteur électrique. Ils se sont succédés tour à tour pour tester l'engin.



Ce tracteur se conduit à l'aide d'un joystick pour faciliter la maniabilité. Il est également équipé d'un régulateur de vitesse qui permet de rester concentré sur le travail.

Contact : Judith Nagopaé : 06 85 04 15 03.
Ludovic Demars : 06 62 43 70 63

L'avis de Judith Nagopaé, conseillère maraîchage à la Chambre d'agriculture

«Ce tracteur peut-être utile pour des maraîchers qui ont des grandes longueurs. L'outil demande un temps d'adaptation et de prise en main mais il est ensuite facile d'utilisation. Le régulateur est intéressant pour rester concentré sur son travail. Par ailleurs dans cette démonstration, la bineuse était positionnée en frontale ce qui permet de contrôler son rayon et son avancement. Enfin l'ergonomie de travail est l'un des avantages avec ce type de matériel. Il est utilisable pour des parcelles qui ont jusqu'à 35 % de pentes».

Grandes cultures

C'est parti pour les moissons

Depuis la semaine dernière, les céréaliers du département ont démarré leurs premiers chantiers pour la moisson. Nous les avons suivis en plein travail.

Le ballet des moissonneuses a repris entre le champ et le silo. Les conditions climatiques de la semaine dernière ont été favorables au début des moissons d'orge notamment. Selon les premiers résultats obtenus dans les silos, il semblerait que le rendement ne soit pas au rendez-vous. À Suilly-la-Tour sur le site du groupe Soufflet, Mathieu Bitault, le chef de site annonce un écart de 20 à 60 q/ha en ce début de campagne. Le gel du mois d'avril et la hausse des températures de ces dernières semaines ont semble-t-il impacté le rendement final. Une campagne aussi marquée par les mesures barrières liées au coronavirus qui mettent une distance entre les agriculteurs et les salariés des silos. Retour en image sur ce début de campagne.



Début de campagne pour Alain Picard, installé à Garchy. Ce mercredi 24 juin, il moissonne ses 15 ha de lin d'hiver.



Pour Damien Pion, ouvrier à la SCEA des Pivotins, ce début de campagne est pire que l'année dernière. Il estime ses premiers rendements d'orge à 50 q/ha.



Les premiers résultats de rendements sur le site de Soufflet à Suilly-la-Tour donnent des écarts de 20 à 60 q/ha. La qualité semble en revanche préservée.



Les formalités administratives se font désormais à l'extérieur. De l'avis des agriculteurs interrogés, ces mesures nuisent à l'ambiance conviviale qui règne habituellement sur les silos.



Manon Laheureux et Fabien Crottet ont été équipés de masques pour respecter les gestes barrières. Des mesures de distanciation sociale ont été mises en place avec les adhérents.



Expérimentation

Une première plateforme d'essais bien valorisée

La Chambre d'agriculture, l'Agropôle du Marault et le réseau Impaact ont engagé un partenariat depuis plusieurs mois afin de mener des expérimentations aussi bien en grandes cultures qu'en élevage. Des visites ont récemment eu lieu sur le site afin de promouvoir ces essais.





Ce jeudi 11 juin, la Chambre d'agriculture a organisé une visite sur la plateforme d'essais afin de présenter aux agriculteurs présents les différentes variétés de blé tendre d'hiver, d'orge d'hiver, de triticale et la vitrine de méteil.

Les conseillers de l'équipe grandes cultures ont profité de l'occasion pour présenter une synthèse des essais désherbage graminée sur plus de cinq ans. Un point sur les inocula de soja a également été exposé sans oublier le retour sur les premiers résultats des essais de méteils menés dans le département cette année.

La récolte est désormais attendue ainsi que le module essai et fertilisation.

Le mardi 16 juin, c'est au tour du réseau Impaact de se réunir à à l'Agropôle du Marault.

Avec le soutien et le relais des Ets Dodats (Benjamin Brocadet), les techniciens des négoces faisant partie du réseau Impaact, quelques acteurs de l'approvisionnement (semenciers, etc.) ont pu visiter la plateforme dédiée aux grandes cultures et conduite en partenariat avec la Chambre d'agriculture de la Nièvre, le Legta de Challuy et Stéphane Humbert, l'agriculteur qui a mené la quasi-totalité des travaux de semis.

Au programme : temps de présentation et d'échanges en salle, visite de la plateforme, restauration sur place, rapide intervention pour présenter l'ensemble des projets de développement portés par l'association.

THÉOPHILE MERCIER

Repère
Pour en savoir plus sur ces expérimentations, vous pouvez contacter la Chambre d'agriculture et l'Agropôle du Marault.

Service Grandes Cultures de la Chambre d'Agriculture : 03 86 93 40 71
Agropôle du Marault : 03 86 21 08 60

Grandes cultures

Des échanges intéressants

Mardi 16 juin dernier, Bio Bourgogne et la cellule d'animation des Bac Grenelle de la Nièvre du bassin Seine Normandie ont proposé une visite sur la ferme de l'EARL Dourneau à Cœurs.



Guillaume Dourneau explique les réglages de sa bineuse dans un champ de soja.

Chaque année, Lison Delsalle, animatrice sur les Bassins d'alimentation des captages (Bac) du nord de la Nièvre, propose aux agriculteurs une visite de ferme bio pour permettre de découvrir, se renseigner et d'échanger sur les pratiques et les aides liées à l'agriculture biologique. Ce temps d'échanges organisé en partenariat avec Bio Bourgogne, initialement prévu en avril, reporté le 16 juin.

Guillaume Dourneau a accueilli 17 agriculteurs sur sa ferme à Cœurs (Varzy). Polyculteur, il a fait le choix de convertir sa ferme à l'agriculture biologique en 2018 pour répondre à une problématique de résistance d'adventices et d'impasse technique avec le colza. Pour pallier l'absence d'animaux sur la ferme, des échanges luzerne - compost sont réalisés avec un éleveur local.

Un tour des parcelles des cultures cultivées (blé, tournesol, féverole de printemps, orge de printemps, maïs et soja) a permis aux participants de poursuivre les échanges, avec l'éclairage technique d'Adrien Lurier, conseiller technique chez Bio Bourgogne. Au regard des conditions climatiques, Guillaume Dourneau avait choisi de terminer le binage de ses parcelles la veille pour ne pas manquer cette fenêtre propice au désherbage. Il a cependant accepté de réaliser une démonstration de binage sur soja avec sa bineuse Garford 9 rangs à 60 cm, équipée de guidage caméra. Les participants ont été impressionnés par la précision du binage, les dents passant très proche de la culture en place.

En 2020, plusieurs agriculteurs ayant des parcelles sur les Bac sont passés en agriculture biologique : ce rendez-vous était l'occasion de visiter une ferme avant les moissons et d'échanger avec d'autres agriculteurs *«aguerris»*. Les échanges se sont terminés autour du verre de l'amitié offert par la cellule d'animation des Bac.

LISON DELSALLE ET ADRIEN LURIER

L'agriculture bio en chiffres sur les Bac
L'agriculture biologique participe à la protection des ressources en eau. Elle est soutenue financièrement par l'Agence de l'Eau Seine Normandie sur les Bac prioritaires.

Dans le nord de la Nièvre :
6 Bac prioritaires : 9 550 ha dont 5 345 ha de SAU
17 exploitations en bio ou en conversion
Soit : 630 ha dont 440 ha en grandes cultures
Soit : 3 à 60 % de la SAU en bio selon le Bac

Tourisme

Partez à la découverte des appellations

Cet été les trois appellations de Sancerre, Pouilly-Fumé et Coteaux-du-Giennois s'unissent pour proposer aux touristes trois balades dégustations chaque semaine. Objectif: faire découvrir le terroir et dynamiser le tourisme dans le secteur.

Et si vous partiez à la rencontre de lieux insolites voir inconnus tout en dégustant des vins locaux ? C'est l'animation que vous propose la Tour du Pouilly-Fumé, la Maison des Sancerre et les Offices du Tourisme de Gien, Cosne-sur-Loire, Briare et Sancerre. *«It's Wine Time»* c'est le nom de cette animation qui vous mènera à travers les trois appellations des vins du Centre-Val-de-Loire : Pouilly-Fumé, Sancerre et Coteaux-du-Giennois jusqu'au 19 septembre. Une déambulation vous est proposée chaque semaine du vendredi au samedi à partir de 18h30. Le lieu, le thème et l'appellation seront différents chaque jour. Les appellations présenteront leurs vins à tour de rôle, au travers de balades et dégustations commentées. Les dégustations se tiendront : les jeudi sur une plage de la Loire, les vendredi dans un lieu chargé d'histoire et les samedi dans les vignes. Comptez 1h30 par balade, 45 minutes de balade découverte, 45 de dégustation de trois ou quatre vins. La particularité de cette animation c'est qu'elle ne met pas en avant un vigneron ou un domaine viticole en particulier mais bien le travail de l'ensemble des viticulteurs d'une appellation. L'objectif pour les organisateurs est de promouvoir le terroir, le patrimoine bien plus que des professionnels en particulier.

Deux appellations au paysage magnifique

Pour les vignobles de Pouilly-Fumé, vous allez pouvoir découvrir l'évolution du travail lié à la vigne, les moyens de transport du vin et différentes maisons vigneronnes construites dans un village de vignerons : Les Loges. Pour les amateurs d'histoire, le *«petit Favray»* s'offre à vous. Ce lieu bien connu sur le territoire, entouré de vignes, mérite le déplacement. Enfin vous terminerez la découverte de l'appellation lors d'un rassemblement organisé dans les vignes de Saint-Andelain, le panorama y est magnifique. Pour l'appellation Coteaux-du-Giennois, c'est une découverte de la ville de Gien des bords de la Loire et du Port de Bois qui vous est proposée. A cette occasion, vous pourrez vous rendre-compte de l'importance de l'impact du fleuve royal sur l'histoire du commerce des vins de la région. Le lieu chargé d'histoire est, lui, fixé au Pont Canal de Briare, l'un des plus grands au monde. Lors d'une balade sur les rives du canal latéral à la Loire son histoire vous sera contée, sans oublier son influence sur le commerce des vins. Enfin, le dernier rendez-vous d'appellation est fixé dans les vignes de la rive droite de la Loire, à l'Est de Cosne-sur-Loire. Depuis le hameau de Chambre, la balade offre un joli point de vue sur Pougny et Saint-Père, cœur de l'AOC.



A la découverte des Mariniers

Terminons ce tour d'horizon des animations par ce qui vous attends à Sancerre. Pour la balade au bord de la plage, vous découvrirez le village des mariniers de Loire dont l'histoire est intimement liée à celle des vins de Sancerre. Quoi de mieux que de venir découvrir cet endroit agréable, un verre à la main et les pieds dans le sable. En ce qui concerne le lieu chargé d'histoire, vous avez rendez-vous en surplomb des vignes : sur l'ancien pont ferroviaire de Ménétréol. Vous découvrirez une vue à couper le souffle notamment face au piton de Sancerre. Un autre lieu vous est proposé : le Château de Buranlure, sur les abords de Boulleret. C'est une place forte de la région Sancerroise. La visite se termine par une dégustation dans la cour du château en présence de ses hôtes. Enfin au cœur des vignes du remarquable cirque naturel de *«la Poussie»*, vous aurez l'occasion de mieux comprendre le fonctionnement de la viticulture avec une explication sur les différents travaux de la vigne.

THÉOPHILE MERCIER

Le Wine Pass

Cet été pour 10 euros, bénéficiez de gratuité pour les visites ;
de la Maison des Sancerre
de la Tour du Pouilly-Fumé
du Bélvédère de Saint-Andelain
Ainsi que des réductions sur les dégustations *«it's wine time»*
et la location de vélos électriques.

Infos et Réservations :

Rendez-vous à 18h30-Durée : 1h30
Tarif : 12 euros.
Tarif réduit avec le wine pass : 9 euros.
Gratuit pour les enfants de de moins de 18 ans.
La Tour du Pouilly-Fumé : 03 86 24 04 70
Maison des Sancerres : 02 48 54 11 35
sancerrepouillygiennois@gmail.com

A noter

Le dimanche 23 août, dégustation des trois appellations à la Ferme du Port Aubry - 58200 Cosne-sur-Loire

Syndical

Les Jeunes Agriculteurs et la FDSEA dénoncent la mise en place d'un site internet public de dénonciation des usages de produits phytosanitaires

Le 11 juin 2020, la Draaf de Bourgogne Franche-Comté, la DREAL de Bourgogne Franche-Comté, l'ARS de Bourgogne Franche-Comté et l'OFB mettaient en ligne, de concert, un formulaire sur le site internet public Mesdémarchesimplifiées.fr, accessible depuis FranceConnect, pour permettre à chacun de notifier les usages de produits phytosanitaires qu'il constateraient.

Un formulaire stigmatisant pour la profession

Le formulaire à remplir en ligne demande au "requérant" (=délateur") de spécifier le lieu, la date de l'épandage en question, de renseigner la vitesse du vent, les distances d'épandage par rapport aux habitations ou aux points d'eau, de préciser la nature de leur demande via une liste à menu déroulant (inquiétude, pollution, questions...) et les conséquences sur la santé (problème médical, visite aux urgences....); le formulaire propose la possibilité d'être contacté par le centre anti-poison de Nancy. Le requérant a aussi la possibilité de transmettre des documents à l'appui de sa déclaration, aussi il doit identifier la personne et/ou la structure ayant réalisé l'épandage.

Ce questionnaire n'est pas sans rappeler certaines heures de notre histoire dont nous gardons une mémoire douloureuse. Les agriculteurs travaillent à l'extérieur, au sus et vu de chacun, et exigent eux aussi honneur, transparence et fraternité.

Les agriculteurs exercent leur métier de façon responsable et raisonnée et font œuvre de transparence

Le Contrat de solutions, initié par plus de quarante organisations professionnelles agricoles, signé en 2018 par le ministère de l'Ecologie, proposait plusieurs pistes concrètes pour une trajectoire de progrès en termes d'utilisation de produits phytosanitaires. Depuis, en région, plusieurs FDSEA départementales travaillent ou ont travaillé à l'élaboration d'une charte de bonnes pratiques. Les JA et la FDSEA de la Nièvre se sont associés avec l'Association des maires ruraux, la Chambre d'agriculture, le Conseil Départemental, le Syndicat viticole de Pouilly-sur-Loire, pour élaborer une charte concertée avec les parties prenantes localement. Madame Sylvie Houspic, Préfète de la Nièvre, a salué cette démarche et notifié la charte sur le site de la Préfecture le 31 mars 2020.

Les agriculteurs sont fiers de leur métier et de leurs pratiques, qui en plus de leur fonction nourricière (suite au confinement nous mesurons d'ailleurs un peu mieux la valeur de la souveraineté alimentaire française) permet le maintien d'une activité économique non délocalisable, participe au maintien du paysage et de la biodiversité, dans le respect de cycles végétaux et animaux.

Cette initiative publique, prise par l'administration et permise par les moyens de l'administration régionale et nationale (humains, organisationnels, financiers), nous interroge sur la cohérence des décisions administratives

Comment expliquer ce positionnement, quelques semaines après que la représentante de l'Etat dans le département ait validé la charte riverains sur les bonnes pratiques? Comment ne pas en déduire que le militantisme de certains collaborateurs les aveugle, au détriment de tout professionnalisme, au point d'engager la responsabilité de toute l'administration?

Cette initiative nous questionne aussi sur le respect des droits individuels

Comment ne pas penser que cette initiative encourage la délation, la diffamation, l'utilisation abusive des coordonnées et informations à caractère personnel? Si des agissements contraires au droit sont constatés, ils peuvent faire l'objet de signalement et de dépôt de plainte auprès des autorités compétentes. L'administration désavouerait-elle ces propres services de police?

Les JA et la FDSEA demandent l'ouverture d'une enquête administrative, de sorte que les droits des agriculteurs soient reconnus et les responsabilités établies.

Par ailleurs, nous rappelons que nous accueillerons avec beaucoup de plaisir le grand public et les représentants de l'administration qui voudront bien nous honorer de leur présence, cet été sur nos fermes à l'occasion des fêtes des moissons et des récoltes.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ COMMUN
FDSEA-JA

Moissons

«Un écart type incroyable» en orges d'hiver

Les moissons continuent dans l'Yonne et la majeure partie des orges d'hiver ont été récoltées. Selon les premiers retours, les rendements sont désastreux avec une très grande hétérogénéité parfois même au sein d'une même exploitation. Heureusement, la qualité est pour le moment présente avec de bons taux de calibrages et de protéines.


Les rendements en orges d'hiver et en pois d'hiver sont pour le moment catastrophiques.

La période des moissons a débuté tôt dans le département, avec plus d'une semaine d'avance selon certains secteurs. *«On est à 45-50% des orges d'hiver de fauchées (chiffres au vendredi 26 juin, ndlr)»*, indique Jean-Luc Billard, directeur de la coopérative Ynovae. *«En termes de quantité, c'est une année désastreuse»*, se désole-t-il. *«Je crois que les rendements d'orges d'hiver (escourgeons) 6 rangs n'ont jamais été aussi mauvais sur la coopérative Ynovae»*, assure le directeur de la coopérative.

Des rendements relevés allant de 33 qx/ha à 70 qx/ha. *«C'est un écart type incroyable. C'est très hétérogène, parfois chez les mêmes agriculteurs. Ce ne sont pas des secteurs à 33 qx/ha et d'autres à 70 qx/ha. Il y a des différences énormes parfois au sein de mêmes exploitations»*, constate Jean-Luc Billard.

2,5 millions d'euros de perte

Alors, comment expliquer ce phénomène ? *«Il y a tout d'abord les conditions de semis, qui ont été faites dans l'humidité»*, répond le directeur d'Ynovae. *«Ensuite, nous avons eu un épisode de pucerons qui a donné une virose appelée jaunisse nanisante de l'orge (JNO). Comme nous n'avons plus de moyens de lutte depuis l'interdiction d'utiliser des néonicotinoïdes, l'orge d'hiver est attaqué»*.

Une maladie qui va coûter beaucoup d'argent aux agriculteurs. *«Il y a une perte d'environ deux tonnes à l'hectare. Cette affaire là va coûter environ deux tonnes de l'hectare à la coopérative Ynovae et aux adhérents. Et deux tonnes multipliées par 8 000 hectares (chiffre représentant le nombre d'hectares total des adhérents de la coopérative Ynovae, ndlr), ça fait 16 000 tonnes. À un prix moyen de 155 €/t, c'est une perte de 2,5 millions d'euros pour les agriculteurs»*, détaille Jean-Luc Billard.

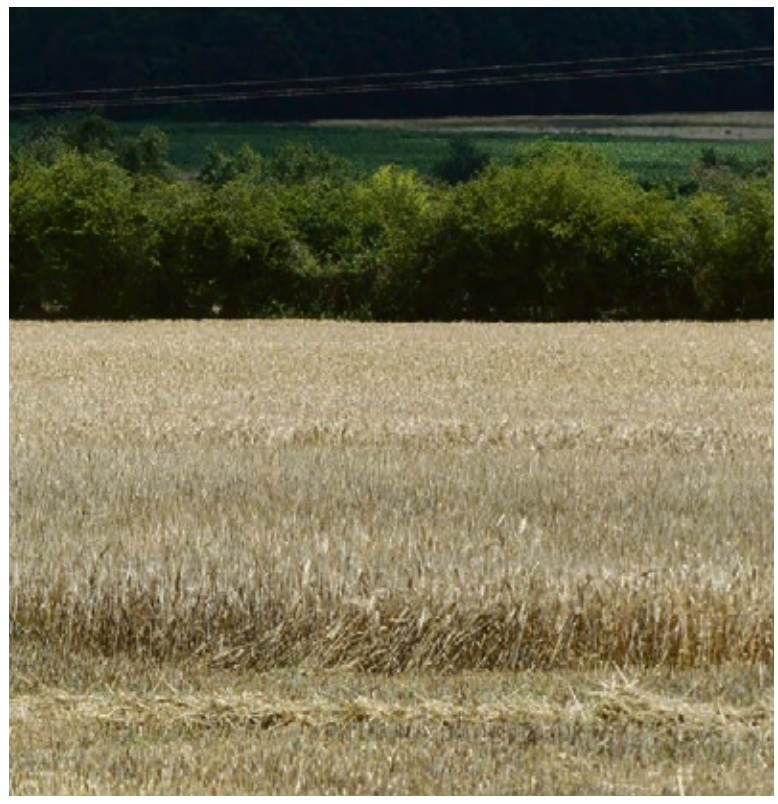
Sans compter la période de sécheresse qui a suivi. *«Tout cela mis à bout, nous arrivons donc à une année désastreuse en orges d'hiver»*, ajoute-t-il. *«Par contre, les taux de calibrage sont très corrects (supérieur à 85% en moyenne). Et les taux de protéines, en dehors des parcelles fortement touchées à la JNO, sont autour de 11 %»*.

Quant aux pois d'hiver ? *«Nous avons récolté 15 % de la production (chiffre au vendredi 26 juin, ndlr) et c'est également désastreux. Cela va de 800 kg/ha à 12 qx/ha. Nous ne parlons jamais en kg, cela montre la catastrophe... D'habitude, nous sommes plutôt sur des rendements allant de 35 à 50 qx/ha. Nous espérons que le blé et les cultures de printemps (maïs et tournesols) vont rattraper ce qui est en train de se passer en début de récolte»*.

Un fonctionnement adapté

Les moissons ne font pas pour autant oublier la crise sanitaire et à la coopérative Ynovae, le fonctionnement a été adapté pour répondre au mieux aux mesures barrières. *«Nous avons 45 saisonniers qui ont été formés pendant une journée pour les sensibiliser aux gestes barrières à respecter. Ils ont tout un paquetage sanitaire mis à la disposition de chacun»*, explique Jean-Luc Billard. *«Nous avons des désinfections obligatoires, des zones de distanciation au sol... Les personnes ne peuvent pas aller où elles veulent comme elless le veulent, et cela se passent dans une bonne ambiance. Nos adhérents ont été très compréhensifs et on a pu les servir normalement car ils ont joué le jeu aussi. Nous sommes très prudents car à ce jour nous ne sommes encore pas sortis de cet épisode malheureux»*.

Et lors de la livraison des récoltes, la coopérative fait preuve d'innovation. *«Nous faisons le prélèvement d'un échantillon, l'analysons, nous indiquons à l'agriculteur où il doit livrer sa marchandise, dans quelle fosse. Et sous cinq à sept minutes, avec l'application pour smartphone «Ynovae», l'agriculteur reçoit son bon. Il n'y a plus de papiers hormis le bulletin de livraison que l'agriculteur doit renseigner à l'arrivée»*. De quoi continuer à respecter les gestes barrières sereinement, même en période de récolte.


La JNO sur les orges d'hiver a pour conséquence une perte de 2,5 millions d'euros pour les agriculteurs adhérents de la coopérative Ynovae.

CHRISTOPHER LEVÉ

En bref

Initiative Plus que quelques jours pour recycler vos pneus d'ensilage



Il ne reste plus que quelques jours pour pouvoir recycler vos anciens pneus d'ensilage. La FDSEA de l'Yonne s'est lancée dans une opération de collecte de pneus usagés utilisés pour l'ensilage. Un dispositif subventionné à hauteur de 75€/tonnes, par l'association Ensivalor, qui subventionne 15 000 tonnes de pneus par an. *«Chaque exploitant souhaitant changer de système de stabilisation des tas d'ensilages doit remplir l'enquête avant le 5 juillet»*, indique la FDSEA de l'Yonne. Pour cela, il suffit de se rendre sur le lien suivant : ps://forms.gle/NstHBrR9Zpgtay8E6.

Cornichon

Une belle récolte en perspective

Maison Marc, l'un des derniers producteurs de cornichons du département et de la France, lance sa récolte ces jours-ci, qui s'annonce très belle. Cependant, comme chaque année, il est difficile de trouver de la main d'oeuvre pour une récolte qui dure deux mois.



heyllo.fr

Henri Jeannequin, PDG de l'entreprise Maison Marc, basée à Chemilly-sur Yonne.



heyllo.fr

La cueillette de cornichons demande un vrai savoir-faire pour obtenir une récolte conséquente.

«*La saison s'annonce très bonne pour le cornichon*», lance Henri Jeannequin, PDG de l'entreprise Maison Marc, basée à Chemilly-sur-Yonne.

La récolte démarre ces jours-ci et aura lieu sur tout juillet et août. «*Nous avons semé le cornichon vers le 20 mai. La météo a été très favorable pour nous. Il a fait chaud, sans avoir trop de grosses chaleurs hormis deux jours la semaine dernière, mais cela n'est pas trop grave pour le cornichon*», indique Henri Jeannequin. «*Dans l'idéal, pour avoir une bonne récolte de cornichons, il faut qu'il fasse chaud la journée ainsi que la nuit, sans avoir des températures excessives. La plante, un peu comme l'être humain, va chercher à se protéger du soleil s'il fait trop chaud. Au-delà de 30°C, la plante se rétracte pour se protéger du soleil. Il ne faut pas de grosses amplitudes thermiques, c'est un peu comme la tomate*», détaille-t-il.

Des conditions climatiques qui ont donc permis à la plante du cornichon de bien se développer. Cependant, «*comparé aux autres fruits ou légumes, ce n'est pas parce que la plante du cornichon s'est bien développée qu'on va en ramasser beaucoup*», nuance Henri Jeannequin. «*Car le cueilleur y est pour beaucoup dans la récolte. Nous venons tous les deux ou trois jours sur une même plante. Le cornichon pousse très vite : une fleur donne un cornichon. Et si le cueilleur abîme la plante en la retournant lors de la cueillette, elle dépensera toute son énergie pour se soigner et ne fera pas de futures fleurs, donc pas d'autres cornichons*», explique-t-il. «*En fonction du cueilleur, nous pouvons avoir deux fois plus de volumes*».

Une main-d'œuvre compliquée à trouver

Cette année, Maison Marc a produit du cornichon sur environ 11 hectares. «*Nous sommes sur une parcelle très productive*». Alors, de la main-d'œuvre est nécessaire pour la récolte. «*Trouver de la main-d'œuvre pour la récolte des cornichons est très compliqué, c'est pour cela que nous ne sommes pas beaucoup de producteurs en France (Maison Marc est l'un des derniers, ndlr), car la récolte dure deux mois et se déroule durant les vacances scolaires*», confie Henri Jeannequin. «*Aussi, il faut y être tous les jours autrement le cornichon devient grand et nous avons moins de demande pour ce type de produit. La majeure partie des demandes concernent le cornichon extra-fin et fin*».

Et comment récolter dans cette période de crise sanitaire ? «*Cette année, chaque cueilleur aura une zone délimitée pour éviter de croiser un autre et pour que tout le monde ne ramasse pas côte à côte. Il y aura comme une sorte de quadrillage dans la parcelle. Ils auront également chacun leurs sceaux, gants, masques ou visières*», répond le PDG de Maison Marc.

Environ 45 personnes seront embauchées pour la récolte (des Icaunais et quelques travailleurs polonais, ndlr), pour nous garantir de bons cornichons français à nos prochains repas.

CHRISTOPHER LEVÉ

Maison Marc en quelques infos

Maison Marc, c'est 350 000 unités produites en 2019 (contre 15 000 il y a six ans). C'est une vision : «*revendre partout, sauf dans la grande distribution*», précise Henri Jeannequin. «*Aujourd'hui, notre marché ce sont les boucheries, les fromageries, les ventes à la ferme, les épiceries fines ou encore la restauration*». C'est aussi 1300 points de vente sur toute la France. Enfin, c'est un développement du marché de l'exportation vers le Royaume-Uni, le Danemark, la Suède, la Belgique, Hong Kong et le Canada.

Comment déguster un cornichon ?

En apéritif, avec du saucisson ou du pâté, dans des salades froides de pâtes ou de riz, ou même avec du poisson, le cornichon est l'un des condiments les plus appréciés des français, pour son croquant. «*Beaucoup pensent qu'il faut acheter le petit cornichon car il est plus croquant. Nous, qu'ils soient petits ou grands, ils sont tous croquants*», assure Henri Jeannequin. Et peu importe le cornichon, il n'y a pas de bonne ou de mauvaise façon de le manger. «*Cela dépend des goûts ! Peu vinaigré ou plus vinaigré. Nous en avons même des pimentés. Nous essayons de faire des recettes pour satisfaire tous types de clientèles*». De quoi ravir les amateurs de cornichons.



heyllo.fr

Une belle récolte de cornichons est attendue dans le département.

Zone d'Activités
21360 Pont d'Ouche
Tel. 03 80 33 02 61
Fax 03 80 33 02 62
www.ger.fra@wanadoo.fr
CHARPENTES MÉTALLIQUES
SARL
F. GERBET
CHARPENTE - COUVERTURE
BARDAGE - SERRURERIE
ISOLATION
Bâtiments agricoles
Bâtiments vini-viticole - Cuverie

Élevage

En vente directe, le bouche à oreille fait son effet

Installé depuis 2012 et la fin de ses études, Mickaël Mothe, éleveur à Fontenay-près-Chablis, s'est lancé dans la vente directe en 2015. Une activité qui s'est développée grâce au bouche-à-oreille et qui a su fidéliser une clientèle de plus en plus friande pour s'approvisionner directement chez le producteur.


Depuis 2015, l'éleveur (ici avec sa compagne Charlène) fait de la vente directe.

C'est accompagné de sa compagne Charlène que Mickaël Mothe, éleveur à Fontenay-près-Chablis, raconte ses débuts. *«Je me suis installé en 2012, après avoir obtenu un BTS en productions animales à Nevers (Nièvre). Au départ, il y avait 45 vaches pour 84 hectares sur l'exploitation. Aujourd'hui, nous sommes à 85 vêlages pour 141 hectares»*, confie Mickaël Mothe.

C'est en 2015 que l'exploitation de l'éleveur prend un tournant, en commençant la vente directe. *«Au départ, c'était un peu par hasard»*, sourit-il. *«J'avais plusieurs demandes de mon entourage et des personnes du village ou des environs. A force, l'idée a mûri dans ma tête et j'ai commencé cette activité. J'ai fait une première vache et cela a plu. Puis une deuxième, une troisième... Avec le bouche à oreille, il y a eu de plus en plus de demandes alors j'ai continué»*, se souvient Mickaël Mothe.

En parallèle, Mickaël Mothe s'inscrit au drive fermier de Sens, toujours dans le but de travailler en contact direct avec les consommateurs. Une tendance recherchée par ces derniers depuis quelque temps et accentuée depuis le début de la crise sanitaire. *«Nous faisons aussi le marché d'Auxerre, le samedi matin place de l'hôtel de ville, depuis trois ans»*, ajoute Mickaël Mothe. *«Aujourd'hui, nous arrivons à faire une vache et un veau toutes les trois semaines»*.

Et pour éviter toutes pertes éventuelles avec les invendus du marché, l'éleveur et sa compagne ont eu une autre idée. *«Nous faisons de la diversification de la vente directe avec des conserves : des bourguignons, des sauces bolognaises, des rillettes de bœuf, des saucisses sèches de bœuf, des terrines de bœuf au Chablis...»*, détaille la jeune femme. *«Des produits transformés par Jérôme Rabuat à Méré»*, reprend Mickaël Mothe.

Le travail autour de la génétique

Afin de proposer la meilleure viande possible, l'éleveur travaille depuis ses débuts sur la génétique. *«Cela a commencé avec l'achat de huit génisses pleines dans le berceau et de deux taureaux : l'un en Saône-et-Loire, l'autre en Indre-et-Loire»*, développe Mickaël Mothe qui n'a uniquement que de la race limousine. *«Puis, lorsqu'il y a eu des opportunités, j'ai acheté quelques vaches et quelques taureaux et le cheptel a augmenté»*. Alors, pourquoi travailler sur la génétique ? *«C'est surtout basé sur la facilité de naissance, le développement du volume et la qualité maternelle, pour essayer d'avoir des carcasses assez lourdes avec le maximum de viande pour la vente directe»*, répond-il. *«En moyenne, on fait des carcasses de 500 kg avec 320 kg de viande dessus»*.



Des produits préparés sont également proposés aux clients. Un moyen de se diversifier et s'assurer de n'avoir aucune perte.

Aussi, *«toutes les génisses sur l'exploitation sont gardées. La moitié pour le renouvellement, l'autre moitié pour la vente directe. Je vends également des broutards en Italie par l'intermédiaire de la Cialyn et je garde une dizaine de mâles pour la reproduction. Chaque année, j'ai 40 mâles et 40 femelles»*, assure Mickaël Mothe.

Quant à ses objectifs à court termes ? *«L'idée serait de ne plus vendre de broutard et de faire des veaux sous la mère»*, indique-t-il. En attendant, l'éleveur et sa compagne Charlène donnent rendez-vous aux amateurs de viande le jeudi 9 juillet pour une vente directe, au 42 Grande Rue à Fontenay-près-Chablis (Gaec du Colombier). *«Il y aura une vache et un veau»*, conclut Mickaël Mothe. Pour passer commande, contacter l'éleveur au 06 79 18 22 73.

CHRISTOPHER LEVÉ


Mickaël Mothe s'est installé en 2012 à Fontenay-près-Chablis.



Règlementation

Moissons Qui peut conduire un tracteur ?

En période de moissons, comme durant le reste de l'année, des règles sont a respecter par les agriculteurs et leurs salariés en ce qui concerne la conduire des tracteurs et télescopiques. Pour la conduite du tracteur sur route, toute personne majeure rattachée à une exploitation y est autorisée, après une période de formation dispensée par l'employeur. Quant aux mineurs de plus de 16 ans, ils peuvent conduire un tracteur seul ou attelé à un outil porté ou à une remorque si l'ensemble ne dépasse pas 2,5 mètres de large. De plus, ils ne doivent pas tracter plus d'une remorque ou matériel remorqué.
Pour la conduite d'un télescopique, l'employeur peut autoriser le salarié majeur à le conduire sur route et au champ si l'engin a été vérifié depuis moins de six mois par une personne qualifiée et si l'employeur a délivré une autorisation de conduite au salarié.
Pour les salariés mineurs, il faut en plus qu'ils soient en formation et que cette formation nécessite l'utilisation de l'appareil de levage et que l'employeur ait fait la déclaration de dérogation aux travaux interdits pour les jeunes de 15 à 18 ans en formation professionnelle auprès de la Direccte.
Les tracteurs ou télescopiques doivent être munis d'un dispositif anti-renversement et d'une ceinture de sécurité.

C. Levé avec la FDSEA 89



Les jeunes de moins de 16 ans ne sont pas autorisés à conduire un tracteur ou un télescopique.

Moissons Une dérogation accordée pour la durée maximale du temps de travail

Pour les moissons, la Direccte (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) de Bourgogne Franche-Comté autorise la dérogation de la durée hebdomadaire maximale absolue, accordée pour une durée de quatre semaines (consécutives ou non) entre le 17 avril 2020 et le 31 août 2020.
Ainsi, la durée maximale hebdomadaire de travail autorisée est portée à 60 heures, et la durée maximale hebdomadaire moyenne sur 12 semaines est portée à 46 heures.
Une dérogation qui concerne les salariés permanents et saisonniers, y compris les intérimaires à l'exception des mineurs et des personnes déclarés inaptes à de telles durées de travail par le médecin du travail. Les stagiaires sont également exclus de cette dérogation.
Dans le cadre de cette dérogation, les salariés doivent bénéficier d'un repos quotidien de 11 heures consécutives, d'une pause de 20 minutes après un temps de travail ininterrompu d'au plus six heures et de leurs droits acquis aux congés payés. Aussi, les salariés doivent bénéficier de 35 heures de repos hebdomadaires et la durée quotidienne de travail ne peut pas excéder 12 heures.
A noter que toutes les heures effectuées à partir de 48 heures doivent donner lieu à un repos compensateur égal à 50 % du temps de travail accompli.

C. Levé avec la FDSEA 89



Une dérogation a été accordée par la Direccte pour dépasser la durée maximale du temps de travail.

ZNT

Charte départementale d'engagements des utilisateurs de produits phytosanitaires

Dans un souci du *«bien vivre ensemble»*, la charte départementale d'engagements vise à favoriser le dialogue entre les habitants, les élus locaux et les agriculteurs et à répondre aux enjeux de santé publique liés à l'utilisation de produits phytosanitaires en agriculture, particulièrement à proximité des lieux habités. Son objectif est aussi de formaliser les engagements des agriculteurs du département de l'Yonne à respecter des mesures de protection des personnes habitant à proximité des parcelles agricoles lors de l'utilisation de produits phytosanitaires en agriculture, ceci en réponse au nouveau contexte légal et réglementaire (décret n°2019-1500 du 27 décembre 2019).

La charte a été soumise à la concertation publique du 22 mai au 25 juin 2020, avant dépôt à M. Le préfet de l'Yonne le 29 juin 2020. La concertation a donné lieu à 151 expressions différentes. Cette concertation publique fait suite à l'élaboration par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, d'un projet de charte d'engagements sur l'utilisation agricole des produits phytosanitaires ayant impliqué en présentiel ou à distance 21 personnes au total. Il s'agissait d'opérateurs, décideurs, élus locaux et responsables associatifs, représentatifs des secteurs syndicaux, économique, environnemental et sociétal du département.

Les propositions faites à l'issue de ces réunions font l'objet de modifications apportées à la charte sur la question des relations et informations de proximité.
Une recommandation d'informations des agriculteurs aux riverains en période de traitement est intégrée. Elle peut prendre des formes diverses et peut être organisée et régulée au niveau local. Elle devra être présentée au comité de suivi départemental dans un souci d'harmonisation et de valorisation.

Une commission opérationnelle vient renforcer le comité de suivi départemental pour la gestion de conflits locaux. Elle est composée a minima de la Chambre d'agriculture, de la Direction Départementale des Territoires, des représentants des associations des maires et du maire de la commune où se situe la difficulté. Elle se réunit sur demande locale. Elle a pour rôle de créer les conditions permettant d'établir un dialogue constructif. Elle fait le lien avec le comité de suivi qui, selon les besoins, réunit les parties concernées et les entendra afin de dresser un constat objectif de la situation et proposer un règlement du conflit, dans l'objectif de la coexistence des activités dans les territoires ruraux.

Chambre d'agriculture de l'Yonne

Innovation

Ils protègent les cultures et la biodiversité

Grâce à FaunAway, outil qui éloigne les ravageurs tout en protégeant la biodiversité, cinq étudiants d'AgroSup Dijon ont remporté le concours national Make It Agri. Ils reviennent pour nous sur leur innovation.



De gauche à droite : Maxence Dodin, Benoît Boully, Léa Boutard, Hugo Pechinez et Hugo Adellon : l'équipe conceptrice de FaunAway.

Organisé pour la seconde fois en 2020, le concours Make It Agri vient de distinguer comme lauréats cinq étudiants en dernière année de Sciences et techniques des équipements agricoles (STEA) d'AgroSup Dijon.

Ce concours national a pour objectif de sensibiliser les élèves ingénieurs aux enjeux de la lutte contre le changement climatique par l'amélioration des pratiques agricoles grâce aux nouvelles technologies numériques et robotiques. Dans ce cadre, Hugo Adellon, Benoît Boully, Léa Boutard, Maxence Dodin et Hugo Pechinez ont imaginé et conçu FaunAway : un outil et une application qui permettent de protéger les cultures face aux ravageurs, sans pour cela détruire la biodiversité.

Une approche qui a conquis le jury et que nous expliquent plus en détails ces étudiants : *«Nous avons commencé notre réflexion pour participer à Make It Agri il y a un an, à l'été 2019»,* précise Hugo Adellon, *«alors que nous étions tous en stage à l'étranger. À la rentrée de septembre, c'est devenu plus concret. Nous travaillons sur FaunAway depuis presque 9 mois. Durant cette période, nous avons mené une veille pour voir si des solutions du même genre n'étaient pas déjà proposées aux agriculteurs»*.

Une problématique bien identifiée

Ces cinq étudiants sont tous issus du milieu agricole et la problématique des ravageurs dans les cultures, ils y avaient tous été confrontés, soit sur les exploitations de leurs familles, soit dans celles dans lesquelles ils avaient travaillé ou effectué des stages. *«FaunAway*, poursuit Hugo Adellon, *utilise des ondes sonores, certaines audibles et d'autres en ultrasons. C'est un système mobile, adaptable sur différents outils ou machines. On peut donc l'utiliser à certains moments «critiques» de la culture, lors d'un semis, par exemple, pour lutter contre les ravages provoqués par les corbeaux. Il peut aussi être installé sur une faucheuse, lors des foins, ou même sur un drone, ce qui n'oblige pas à aller avec le tracteur sur la parcelle»*. FaunAway ne se limite pas à un boîtier électronique émetteur d'ondes : l'outil se décline aussi sous la forme d'une application qui permet un contrôle à distance, depuis un smartphone. L'utilisateur peut ainsi choisir quel type d'ondes il va décider d'émettre (en mode continu ou saccadé, adaptable en fonction des ravageurs ciblés) et à quel moment le boîtier va être activé.

Niveau relevé

Le dispositif protège donc les cultures pendant leur semis et leur croissance, mais il autorise aussi la préservation des animaux nombreux dans les champs au moment des récoltes et qui, souvent, sont tués par les engins agricoles. *«L'outil»,* précise Maxence Dodin, *«peut être utilisé par exemple contre des sangliers dans une parcelle de tournesol, où ils peuvent faire beaucoup de dégâts, sans risque de détériorer la parcelle et sans obliger l'agriculteur à s'y déplacer tous les jours pour les faire fuir. On peut faire passer l'outil avec un drone»*.

La victoire dans ce concours n'est pas anodine pour l'équipe d'AgroSup car Make It Agri est d'un niveau relevé : *«Nous étions face à des concurrents»,* souligne Hugo Adellon, *«qui travaillaient sur leur projet depuis plusieurs années pour certains et notre victoire a été une surprise très agréable»*. Les cinq étudiants ont décidé de s'impliquer par intérêt pour la thématique du concours : *«Les nouvelles technologies et l'innovation agricole sont des notions importantes à nos yeux»,* ajoute Maxence Dodin. *Au départ, l'idée de participer au concours s'est presque faite sur le mode de la plaisanterie, mais, à force d'en discuter, nous sommes parvenus à faire émerger une véritable piste innovante, du coup, on a décidé de se lancer…»*

Le jury les a suivis en les distinguant, sur un mode particulier en raison de la crise sanitaire : l'annonce des résultats s'est faite en visioconférence… *«Le jury a apprécié la manière dont nous avons abordé notre sujet»,* explique Léa Boutard. *«Nous sommes partis d'une enquête auprès d'agriculteurs, dans laquelle nous mettions en regard les solutions déjà existantes sur le marché, et celle que nous proposions. Nous avons aussi beaucoup travaillé sur le lien entre la nécessaire protection des cultures et la réduction de l'usage des produits phytosanitaires. Nous avons développé une vision globale autour de notre idée, et un outil très polyvalent. C'est ce qui a plu…»* Forte de cette victoire, l'équipe d'AgroSup Dijon envisage-t-elle une suite, par le biais d'une industrialisation de l'outil FaunAway ? Les étudiants demeurent conscients que, tel qu'il se présente aujourd'hui, leur outil réclame encore des améliorations sur de nombreux points mais l'idée de le mettre sur le marché est bien présente.

Des tests complémentaires sont prévus à l'occasion des vendanges qui approchent, pour la protection du raisin contre les merles et pour celle des lapins vivants dans les vignes, et qui risquent d'être tués par le passage des machines de vendange. *«Nous avons aussi des projets de tests sur les maïs»,* conclut Hugo Adellon, *«contre les sangliers. L'idéal serait de pouvoir mener des tests divers pendant un an afin d'identifier différents ravageurs et avoir un fonctionnement parfaitement abouti»*.

Berty Robert

Notes : découvrez la vidéo de présentation de FaunAway grâce au lien suivant : https://youtu.be/i18_JPhNKCk

Vins de Bourgogne

Pas de catastrophisme

Le 29 juin, le BIVB tenait son assemblée générale au Palais des Congrès à Beaune, avec de nombreux sièges condamnés en raison du Covid-19. La crise sanitaire et économique était au centre de nombreuses réflexions et témoignages. Néanmoins les autres sujets de fonds et actions de l'interprofession se poursuivent, notamment ceux techniques, car le réchauffement accélère aussi côté climat.

Après la partie statutaire et la présentation des actions des trois pôles, le Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB) a consacré un long moment pour tenter d'analyser les derniers mois suite à la crise sanitaire du Covid-19. Et notamment sur la partie commerciale. Elus au pôle Marchés du BIVB, Nicolas Thévenot et Manoël Bouchet en présentaient les *«impacts économiques»*, faisant ainsi ressortir le caractère soudain, brutal mais pas forcément négatif. Première conclusion : *«Nous sommes incapables d'en prédire toutes les conséquences»*. Mais globalement, la Covid-19 aurait tendance à être un *«accélérateur des changements»* qui étaient déjà en cours. Evidemment, tout le monde pense au e-commerce (+240 % aux Etats-Unis) mais pas seulement. Avant de tirer des plans sur la comète, le viticulteur des Hautes-Côtes-de-Beaune et le négociant d'une Maison beaunoise respectivement, donnaient une vision plus nuancée de la "crise" en cette fin juin : *«En Bourgogne, on s'en sort plutôt très bien par rapport à la situation, par rapport à d'autres régions viticoles, par rapport aux concurrents»*.

Retour salutaire à la vigne

Le BIVB avait souhaité faire témoigner des acteurs économiques pour illustrer comment chacun à vécu cette période. Premier à s'exprimer, Michel Barraud, vigneron et président des Terres secrètes à Prissé. *«Une période formidable»* lançait-il pour couper court à toutes rumeurs qui pourraient *«instaurer la peur auprès des vignerons les plus fragiles. Il nous faut être serein entre négoce et viticulture sinon nous serons tous perdants»*. Une façon également de rappeler la raison d'être du modèle coopératif. Au delà de la formule choc, il égrenait les faits et les chiffres : *«nous n'avons eu que peu d'arrêt d'activité sauf sur la vente directe et en secteur traditionnel. Sinon, les commandes ont continué d'arriver notamment en appellations régionales et communales Saint-Véran. Côté exportations, nous avons performé plus que l'an dernier à fin mai. Nous sommes à +15% en grande distribution, -30 % en CHR mais le secteur redémarre et les carnets de commandes de juin sont équivalents à ceux de 2019. Nous tablons sur un retour à l'équilibre 2019 d'ici la fin d'année»*. Alors pourquoi si *«formidable ?» «Tout s'est arrêté. On a cessé de courir après le temps. On a vidé la cave, le stock est à refaire. On a réfléchi à l'organisation. On a appréhendé le capital humain, car tout est basé dessus, sur l'exploitation comme à la cave. L'implication des salariés et de la direction a été énorme. Reste cette désagréable impression que des milliards d'€ tombaient du ciel. On sait que toute dette se rembourse donc on croit en notre bon sens paysan : savoir rebondir, s'adapter, développer la communication et surtout renforcer la proximité avec nos clients car sinon, loin des yeux loin du cœur»*. Un discours optimiste clairement à l'opposé de l'introduction du négociant, Manoël Bouchet qui anticipe lui des *«valeurs négatives»* pour l'ensemble de la filière dans les mois à venir. *«On va rentrer dans un cycle, après les aides, dans une période compliquée avec des stocks et beaucoup de dettes. Il va falloir appréhender le ralentissement de l'activité économique général : capacité de remboursement, d'investissement… nous travaillons avec les banques pour avoir de nouveaux outils financiers pour nos travaux (plantations…)»* Les forces d'hier ne sont plus celles d'aujourd'hui. Les premiers crus et grands crus sont à la peine. Dès lors, l'augmentation des prix *«ne pourra pas tout résoudre»*. Au contraire, les régionales et appellations aux bons rapports qualité-prix-plaisir *«cartonnent»*.

Deux ans de stock à Chablis

Pour l'Yonne et Chablis en particulier, le vigneron, Louis Moreau témoignait : *«la crise est là : très brutale. Les clients sont revenus, en France, en Europe (Angleterre…) ou Amérique du Nord mais pas aux niveaux d'avant»*. Il se montrait alors critique de la gestion de l'appellation : *«On est des enfants gâtés, c'est vrai. Notre développement se veut libéral par le marché. Sauf qu'on a 18 mois de stocks à Chablis et ce, malgré cinq années déficitaires. Avec la belle récolte 2020, on va se retrouver avec plus de deux ans de stock. On va tout droit à la catastrophe. Il va falloir piloter l'appellation, aller plus loin sur l'agro-écologie, la qualité des vins… on regarde justement du côté de la gestion des crémants, non pour restreindre mais pour être acteur de notre appellation»*. Justement le président de l'Union des producteurs et élaborateurs de Crémant de Bourgogne (UPECB), Edouard Cassanet, avait à peine le temps d'expliquer les multiples leviers de pilotage de ces vins. Les chiffres de l'appellation sont effectivement impressionnants. En dix ans, le nombre d'opérateurs a doublé (3 690 contre 1 894), les surfaces ont augmenté de 53% (tout en restant de petites surfaces) passant de 1 809 ha à 3 080 ha pour une production de 129 000 hl (contre 232 000 en 2018) soit 20 millions de bouteilles en moyenne par an. Les ventes ont bondi de 28% en dix ans, dont +9% encore en 2019. La France boit toujours 12 millions de cols mais l'export a doublé (8 millions de bouteilles). *«En mars-avril, l'export a temporisé avec une baisse de seulement 7% et en GMS de 40 %»*. Des baisses impressionnantes mais qui sont à relativiser par rapport aux Champagnes (100 millions de bouteilles non vendues sur une production de 300 ; -1,7 milliards d'€ estimés). *«Les effervescents sont dans l'œil du cyclone»*, avertissait-il. L'UPECB envisage donc *«d'abaisser le rendement pour mettre en réserve, éviter ainsi le pic prévu en 2022 et tabler sur un retour à la normale des ventes dès 2021»*. Le président du syndicat des Bourgognes, Bruno Verret avouait *«appréhender dans quelques mois. Le vrac se tend, les charges sont constantes, de grosses lacunes de trésorerie vont avoir lieu à un moment. Il faudra recourir aux emprunts ou au Prêt garanti par l'Etat (PGE)»*. Si l'ODG a *«décidé d'anticiper»* et souhaite piloter (plantations, rendements…), *«il nous faut comprendre les replis, Mâcon ou communales, crémants…mais on veut piloter l'appellation Bourgogne et on sait que cela va faire grincer des dents. Prenons exemple sur ce qui s'est passé ou se passe dans d'autres régions»*, glissait-il, en référence au Beaujolais, sans doute, puisque le dossier de délimitation n'est pas résolu.

Pas de catastrophisme

D'autres témoignages confirmaient des situations très hétérogènes, entre crise et opportunités. Le pôle Marchés du BIVB est sur la brèche. Nicolas Thévenot rappelait *«qu'on a développé des outils comme Demat'vin qui nous fournit des chiffres chaque mois. On va chercher à anticiper pour rassurer les opérateurs, amont comme aval »*. Même si un autre vigneron regrettait de ne toujours pas *«avoir les stocks à l'aval»* côté négoces. Président du BIVB, Louis-Fabrice Latour n'est visiblement pas en opposition et ne cherche pas à jouer la guerre des prix avec la viticulture. *«On ne va pas nier les difficultés, ni faire de catastrophisme. On tient le cap et on espère rebondir avant Noël»*, annonçait-il. La situation avant Covid-19 était aussi exceptionnelle avec le cap du milliard d'€ à l'export malgré la taxe Trump ou le Brexit qu'il relativisait. *«Pour l'heure, notre région est celle qui s'en sort le moins mal avec -2% en volume et -8% en valeur. On pense finir l'année à -10%. La crise est donc moins violente qu'en 2008 (-30%). On a des appellations régionales et des vins accessibles»*, plaidait-il. Président délégué pour la famille viticulture, François Labet se réjouissait de voir une *«récolte qui s'annonce prometteuse»*. Le Nuiton mettait en avant les vins blancs et plaidait pour rechercher des solutions à leur oxydation prématurée, ainsi qu'aux dépérissements de la vigne. *«Il nous faut croire en l'avenir quand tout va mal, comme nos pères au temps du phylloxera ou de la guerre. Nous allons traverser des temps difficiles mais nous devrons le faire ensemble, sans nous désunir, avec détermination»*.

CÉDRIC MICHELIN



Dans le contexte de crise actuel, l'évolution des crémants de Bourgogne est observée avec intérêt.



Bovins

Le point sur les évolutions de règlement

L'accord interprofessionnel sur le classement, le marquage, la pesée et la présentation des carcasses des bovins âgés de 8 mois ou plus a été renouvelé.

Les ajustements introduits dans le nouvel accord interprofessionnel, signé le 19 septembre 2019, apportent encore plus de transparence, d'équité et de réactivité par rapport à l'accord de 2010 (accord disponible dans son intégralité sur www.interbev.fr). L'accord précédent, sur le classement, le marquage, la pesée et la présentation des carcasses des bovins âgés de 8 mois ou plus était daté du 30 juin 2010. L'accord signé en septembre 2019, reprend globalement les dispositions de l'accord de 2010, mais apporte des précisions et clarifie des dispositions qui pouvaient être sujettes à interprétation. Il s'adapte également aux exigences de la réglementation en vigueur.

Les principaux changements sont les suivants :
-L'envoi à Normabev, par chaque abattoir, des données d'abattage le jour de la tuerie et, désormais, au plus tard à 22 heures pour tous les abattoirs. Cette modification doit permettre aux éleveurs et apporteurs, en cas de litige, de porter réclamation dans des délais plus courts. Ces données sont accessibles au plus tard à 7h le lendemain matin de l'abattage de leurs bovins. Apporteurs et éleveurs peuvent consulter leurs données sur le site www.interbev-bfc.normabev.fr

-L'obligation pour l'abatteur de se doter d'un double système permettant de retracer l'ordre de passage des bovins sur la chaîne d'abattage. Ce dispositif est essentiel afin de garantir la traçabilité des carcasses.
-L'obligation pour l'abattoir de renseigner une donnée sanitaire, la présence de douves vivantes dans le foie, sur le ticket de pesée (remis à l'éleveur ou consultable sur internet) et sur la bande de contrôle éditée au fil de l'eau dans l'abattoir.

Concernant la pesée des bovins
-L'intégration à l'identique dans l'accord PPCM (Présentation, Pesée, Classement et Marquage) des dispositions de pesée des carcasses (traitées initialement dans l'accord interprofessionnel relatif à l'achat et l'enlèvement des bovins de 8 mois ou plus destinés à l'abattage) et l'obligation faite aux abattoirs d'enregistrer le poids brut chaud des carcasses afin de s'affranchir des ajustements de tares liés aux échelons des bascules de pesées fiscales. Ainsi, le poids des tares doit être désormais déduit informatiquement à sa juste valeur, et non plus suivant un arrondi correspondant à l'échelon de la bascule comme cela pouvait se faire auparavant.
-A la pesée fiscale, dans les abattoirs, le remplacement progressif (lors de leur renouvellement) des balances « simple échelon » par des balances « multi-échelons », toujours afin d'être au plus proche de la valeur réelle du poids des carcasses.
-La précision de l'écart maximum toléré entre la tare déduite informatiquement et le poids repesé moyen des crochets en service (écart supérieur à 100 g pour 2 crochets).
-La précision de la fréquence des autocontrôles de pesées définie selon la taille des abattoirs. Cette règle clarifie le dispositif d'autocontrôles des bascules de pesée fiscale par les abattoirs en fonction de leur volume d'abattage.

Evolutions sur le classement des carcasses :
L'évolution principale est le relèvement du seuil de 3 000 T à 4 000 T pour l'obligation d'équipement par les abattoirs d'une machine à classer. La présence d'une machine à classer est désormais obligatoire dans les sites abattant plus de 4 000 tonnes de gros bovins par an (sur 3 années consécutives) au lieu de 3 000 tonnes dans l'accord de 2010.

A noter également la rédaction d'un guide de bonnes pratiques pour la présentation de la plaie de saignée et de la gouttière jugulaire des gros bovins à l'abattoir. L'objectif de ce guide est de définir les aspects techniques permettant la maîtrise des opérations de parage sanitaire de la plaie de saignée et de la gouttière jugulaire, en intégrant l'ensemble des étapes du process d'abattage concernées. Il a fait l'objet d'une validation par les services de la DGAL. Normabev est chargé du suivi de la bonne application de ce guide qui impacte directement la présentation de la carcasse.

Partout en France, Normabev, dans le cadre de ses suivis et visites inopinées en abattoirs, veille à la mise en place et à l'application au quotidien des différents points de ce nouvel accord. Chaque éleveur qui constate une anomalie ou voudrait porter réclamation peut contacter le Comité régional d'Interbev pour demander une expertise de la carcasse. Contactez Interbev Bourgogne Franche-Comté par mail contact@interbev-bourgognefranchecomte.fr

INTERBEV BFC

Chronique ovine

Finir les agneaux à l'herbe

La finition d'un agneau à l'herbe présente des avantages multiples.

Pour les exploitations adaptées à cette pratique, opter pour un allaitement et une finition des agneaux à l'herbe est une solution pour économiser des aliments concentrés.

Le coût de la ration est d'autant plus réduit par rapport à une alimentation en bergerie que la part des aliments concentrés distribués est faible.

L'intérêt économique se trouve diminué, avec un apport de concentré et a fortiori lorsqu'il est disponible à volonté ; ou bien avec la rentrée en bergerie en automne des agneaux non finis à l'herbe.

Ainsi, on estime à 5,4 € le coût de la ration d'un agneau fini exclusivement avec de l'herbe, et à 9,6 € avec un apport de 300 g de céréales par agneau et par jour.

A moduler pour le temps de travail

Lorsque un tiers des animaux sont finis en bergerie en automne, le coût de la ration s'élève à 13,9 €, contre 22,7 € pour un agneau fini en bergerie après le sevrage.

Finir des agneaux à l'herbe sans concentré induit un temps de travail inférieur de 50 % à celui passé avec une alimentation en bergerie.

Avec un apport quotidien de concentré à l'herbe et un quart des agneaux d'herbe finis en bergerie en automne, cet écart s'annule totalement.

Pour en savoir plus : ciirpo.idele.fr avec le dossier Web Ecolagno et de nouvelles références.

EQUIPE TECHNIQUE OVINE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ ET LAURENCE SAGOT (INSTITUT DE L'ÉLEVAGE/CIIRPO)


Ciirpo

Ces 6 dernières années, en Haute-Vienne, seul un été sur deux a été favorable à la finition des agneaux à l'herbe.

Prévention

L'été, saison à risques pour le stockage

Durant l'été, les sinistres liés à l'activité de stockage de paille et fourrage augmentent. Il en est de même pour les stockages de palox et palettes avec les productions de pomme de terre, de fruits, légumes… Il est indispensable d'être vigilant.

A l'origine des incendies, on trouve :
- un acte criminel (pyromanie) dans 50% des cas, mais aussi une imprudence due en majorité à des travaux par points chauds (meulage, soudage à proximité d'un stockage) ou à des jeux d'enfants (pétards, mégots de cigarettes…)

- On trouve aussi des origines accidentelles dans de fortes proportions (50%) dont 25 % dues aux phénomènes d'auto-combustion et 25 % dues aux engins à moteur stationnés directement dans les stockages. Ces incendies mettent en péril l'exploitation agricole, et peuvent même menacer des vies humaines. Pour vous aider à mieux appréhender ces risques et sécuriser au mieux vos différents stockages, voici quelques règles simples de prévention à mettre en œuvre qui vous sont rappelées par le pôle prévention de Groupama Paris Val de Loire :

- Respecter une distance d'éloignement des bâtiments de 20 mètres dans l'implantation des stockages extérieurs (à déterminer en fonction de la hauteur du stockage).
- Eviter les stockages trop isolés : les stockages de paille doivent être situés à plus de 20 mètres de l'habitation et à moins de 200 mètres. Pratiquer une surveillance accrue durant les mois d'été (signaler à la gendarmerie tout va et vient suspect dans l'environnement direct des stockages).
- Limiter le stockage à 1 000 tonnes par bâtiment. Au-delà, il faudra prévoir soit un mur séparatif coupe-feu, soit un second bâtiment éloigné d'au moins 20 mètres.
- Clôturer le site pour en interdire l'accès au public.
- Stocker la paille dans des bâtiments clos ou dans un hangar bardé de tous côtés.
-Stocker la paille dans des bâtiments dépourvus d'électricité ou avec une installation efficacement démantelée (exemple : suppression des fusibles, câbles, …).
- Faire contrôler périodiquement l'installation électrique si l'électricité est indispensable.
- Proscrire le stationnement de véhicules à moteur et également les travaux de soudage et de meulage dans les stockages ou à proximité.
- Prévoir la présence d'extincteurs à eau pulvérisée avec antigel.
- Prévoir la présence d'une réserve d'eau pour les secours extérieurs (poteau d'incendie, mare, réserve de 120 m^3).
- Afficher l'interdiction de fumer.
Concernant le stockage des palox et palettes :
- Dans le cas de stockages extérieurs, limiter chaque tas de palox à un îlot de 300 m^2 sur 5 m de hauteur maximum et à plus de 20 m de tout bâtiment.
- Maintenir en permanence un espace libre de toute matière combustible (stockages ponctuels de palettes ou palox, stationnement de véhicules ou bennes, etc.) entre le stockage de palox et tout bâtiment.
- Préparer des moyens internes d'extinction pouvant être mis en œuvre rapidement en cas d'incendie (branchement spécifique sur forage, enrouleur d'irrigation, moto pompe, etc.).
- Surveiller les stockages en permanence et plus particulièrement durant la période à risques d'incendie (juin à octobre).

GROUPAMA
Notes : Service prévention de Groupama Paris Val de Loire : 02 38 49 78 74 ou sur le site vivonsprevention.com

▶ Des professionnels à votre service



Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Chronique juridique

Jours fériés : la règlementation a changé

Un avenant à l'accord national sur la durée du travail en agriculture est venu modifier les conditions d'indemnisation des salariés pour les jours fériés. Le point sur la question.

Nombreux sont les employeurs qui s'interrogent sur la rémunération qui doit être versée aux salariés agricoles à l'occasion des jours fériés.
Il est vrai que la question est complexe et relève non seulement des conventions collectives (dont les dispositions diffèrent selon les productions et les départements), du code du travail et d'un accord national.

La première question qui se pose est de savoir si les jours fériés sont chômés (non travaillés) ou non. La seconde concerne l'ancienneté du salarié dans l'entreprise.

Avant d'entrer dans le détail, rappelons quelques principes essentiels. Tout d'abord, le chômage du jour férié est obligatoire pour les jeunes de moins de 18 ans. Ensuite, si le salarié travaille un jour férié ordinaire (c'est-à-dire tous les jours fériés à l'exception du 1er mai), il peut bénéficier pour les heures de travail effectuées d'une majoration fixée par la convention collective ou prévue par l'employeur (voir la convention collective applicable à l'entreprise).

Enfin, en cas de travail à accomplir exceptionnellement le 1er mai, le salarié perçoit en plus du salaire correspondant au travail effectué, une indemnité égale à ce salaire, soit 100 % de plus, sauf disposition plus favorable prévue par la convention collective ou par l'employeur.

Nouvelles règles depuis le 1er mai

Un nouvel avenant à l'accord national sur la durée du travail en agriculture est venu modifier les règles antérieures. Désormais, l'accord national prévoit que, sauf si la convention collective est plus favorable ou si l'employeur le décide :

-La rémunération du salarié est intégralement maintenue en cas de jour férié chômé, à la seule condition que le salarié justifie d'au moins 3 mois d'ancienneté dans l'entreprise ; il faut excepter le cas du 1er mai dont le chômage ne peut être une cause de réduction de salaire et pour lequel la rémunération est due pour ce jour quelle que soit l'ancienneté du salarié ;

-Le salarié saisonnier qui a signé divers contrats de travail dans l'entreprise est également intégralement rémunéré si son ancienneté totale cumulée dans l'entreprise est d'au moins 3 mois (le calcul de l'ancienneté du salarié tient compte des durées des différents contrats saisonniers conclus avec le même salarié) ;

-Pour les salariés ayant une ancienneté comprise entre 1 mois et inférieure à 3 mois : il n'y a plus lieu de maintenir la rémunération de ces salariés à l'occasion du chômage d'un jour férié ;

-L'indemnisation à hauteur de 3% au maximum, du montant total du salaire payé pour les salariés ayant une ancienneté inférieure à 1 mois dans l'entreprise, prévue auparavant dans l'accord national, ne s'applique plus. Mais attention ! Si la convention collective applicable à l'entreprise a prévu d'autres règles ou a repris ce que prévoyait l'accord national jusqu'à présent, il faut appliquer la convention collective.
A l'inverse, dans le cas où la convention collective renvoie à l'accord national, ce sont les nouvelles règles définies ci-dessus qui s'appliquent depuis le 1er mai.

STÉPHANE LUCEREAU



Bovins

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **30/06/2020**

Effectif global: 752 - Taux de vente: 94% Apports très corrects pour la saison. 94 % de vendus.

Effectif total: 272 - Taux de vente: 94%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
BROUTARDS : L'offre est globalement de bonne qualité, permettant ainsi de rendre les transactions plus fluide et de raffermir les cours. LAITONNES : Meilleure demande. Vente rapide.	M	U	250-300	2,90 €	3,00 €	2,98 €	-
			300-350	2.71 €	2.84 €	2.79 €	-0.05
			350-400	2.72 €	2.82 €	2.77 €	+0.05
			400-450	2,75 €	2,75 €	2,75 €	+0,02
		R	250-300	2.78 €	2.86 €	2.82 €	-
			350-400	2,67 €	2,77 €	2,72 €	-
	F	U	300-350	2,72 €	2,84 €	2,78 €	+0,14
			350-400	2,61 €	2,67 €	2,63 €	-0,03
		R	250-300	2,56 €	2,60 €	2,59 €	-
			350-400	2,60 €	2,60 €	2,60 €	-

Effectif total: 255 - Taux de vente: 93%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

TAURILLONS : Cours reconduits GENISSES DE 18 MOIS : Meilleure demande. Vente rapide.	M	U	300 - 350	2,66 €	2,66€	2,66 €	-
			350 - 400	2,63 €	2,66€	2,65 €	-0,04
			400 - 450	2,37 €	2,63€	2,56 €	-0,12
			450 - 500	2,62 €	2,72€	2,66 €	-
			500 et +	2,42 €	2,62€	2,51 €	-
			600 et +	2,02 €	2,44€	2,25s €	-
	F	U	300 - 350	2,57 €	2,63€	2,60 €	+0,07
			350 - 400	2,56 €	2,78€	2,64 €	+0,01
			400 - 450	2,35 €	2,65€	2,44 €	-0,11

Effectif total: 225 - Taux de vente: 94%

ÂGE BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

TAUREAUX	M	U	+ 500 kg	1,66 €	1,78 €	1,70 €	-0,07
VACHES / GENISSES DE 30 MOIS : Présentation de moins bonne qualité cette semaine dans les femelles adultes. Les cours plafonnent dans quelques catégories, ils diminuent dans d'autres à cause de la qualité plus pauvre. Bonne ambiance, cours reconduits dans les bons sujets.	F	U	- 5 ans	1,99 €	2,34 €	2,12 €	-0,03
			5 à 10 ans	1,88 €	2,20 €	2,04 €	-0,01
			+ 10 ans	1,78 €	1,93 €	1,86 €	-0,05
		R	- 5 ans	1,71 €	1,91 €	1,84 €	-
			5 à 10 ans	1,80 €	1,92 €	1,86 €	-
	F	U	24 à 36 mois	2,01 €	2,44€	2,18 €	-0,08
		R	24 à 36 mois	1,73€	1,98€	1,86 €	-0,07

SICAGEMAC Corbigny

29/06/2020

Effectif global: 213- Marché actif en vaches.

Taurillons d'herbe	:	**(405 - 510 kg)**	**890 - 1120**	**2,31 - 2,71**
Laitonnes	:	**(275 - 360 kg)**	**730 - 940**	**2,49 - 2,68**
Génisses 24-36 mois	:	**(540 - 760 kg)**	**980 - 1650**	**1,82 - 2,53**
Taureaux	:	**(720 - 1115 kg)**	**1210 - 1770**	**1,59 - 1,70**

Vaches légères	:	**890 - 1020**
Vaches entre deux	:	**1030 - 1220**
Vaches lourdes	:	**1230 - 1760**

Les apports en mâles sont de qualité hétérogène, la vente est plus calme avec quelques invendus.
Cours reconduits en femelles. Pas d'invendu.
Sorties importantes en vaches et de toujours de bonne qualité avec de nombreux animaux lourds et viandés entrainant une vente quasi-totale à des tarifs qui restent fermes.
Bovins gras : 7

Vaches de viande : 3,58 à 4,25 € kg de viande.
Les tarifs ne progressent plus mais demeurent fermes. 1seul invendu.

Prochains marchés :
Bovins et ovins lundi 6 juillet 2020aux horaires habituels.
Les marchés bovins et ovins du 13 juillet n'auront pas lieu en raison du mardi 14 juillet férié.

Commentaire FNB

Information : « les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à franceagrimer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à franceagrimer). elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « eleveur & engagé ». les cotations publiées par franceagrimer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir ».

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 29 juin 2020) :
« les cours sont reconduits. »

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 24/06/2020

BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 64 - Taux de vente : 84% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Charolais	M	R	350 - 400	2,54 €	2,59 €	2,58 €	-
	F	R	300 - 350	2,35 €	2,60 €	2,43 €	-

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 24/06/2020

BROUTARDS +18 MOIS Effectif total : 149 - Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE	F	Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Vaches Charolaises	F	U	- 5 ans	2,09 €	2,23 €	2,14 €	+0,02
			5 à 10 ans	1,91 €	2,12 €	1,99 €	-0,03
			+10 ans	1,71 €	2,11 €	1,84 €	-0,02

Ovins

SICAGEMAC Corbigny

29/06/2020

Effectif global: 251

Agneaux	**128 - 148**	**(2,80 - 3,45)**
Brebis	**21 - 118**	**(0,37 - 1,32)**
Béliers	**83 - 104**	**(0,74 - 1,40)**

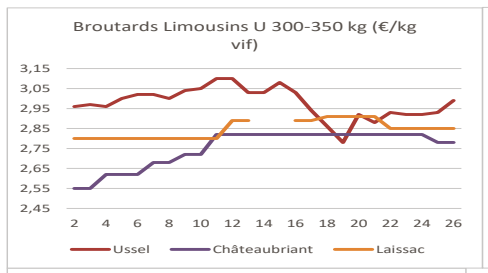
Placement plus rapide en agneaux à des cours plus fermes. Vente globale.
Bonne demande en brebis.

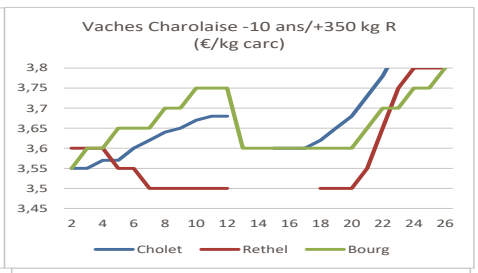
Prochains marchés :
Bovins et ovins lundi 6 juillet 2020aux horaires habituels.
Les marchés bovins et ovins du 13 juillet n'auront pas lieu en raison du mardi 14 juillet férié.

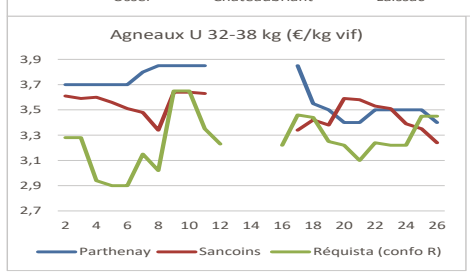
Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 26 – du 22 juin au 28 juin 2020

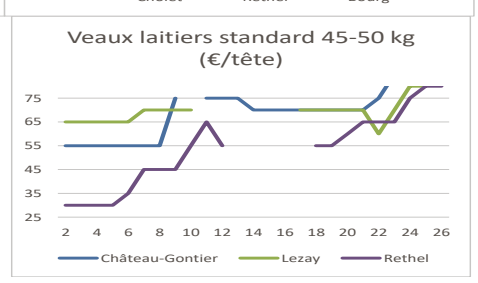
Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

SYNTHESE GENERALE
Broutard(e)s : Chaque année à cette date les travaux des champs accaparent les éleveurs, l'offre est donc réduite. On note toutefois que les acheteurs étaient nombreux et donnent une ambiance commerciale soutenue avec des cours facilement reconduits. En laitonnes, la présentation est de qualité hétérogène, néanmoins la vente reste rapide et totale.
Gros bovins maigres : L'ambiance commerciale est bonne et l'effectif reste tout de même correct cette semaine. Les acheteurs habituels sont tous présents et les cours sont reconduits voir en progrès.
Boucherie : Le commerce est dynamique et la demande est soutenue dans les réformes laitières et salers. La demande est fluide dans l'ensemble et les cours toujours stabilisés en femelles avec quelques sujets valorisés. En jeunes bovins, le commerce est stable et les cours reconduits.
Veaux : La vente est plutôt dynamique dans les différentes catégories et les prix sont corrects dans les mâles laitiers viandés. Néanmoins, le commerce est plus difficile dans les veaux fariniers légers. La demande est soutenue dans les femelles bien conformées et lourdes.
Ovins : Le marché est correctement approvisionné cette semaine. Les bons lots sont très activement recherchés et se négocient à des tarifs élevés. En brebis, la vente est plus facile dans les sujets lourds. En agnelets, les cours sont à la hausse et le commerce est dynamique.









BROUTARDS :
Chaque année à cette date les travaux des champs accaparent les éleveurs, l'offre est donc réduite. On note toutefois que les acheteurs étaient nombreux et donnent une ambiance commerciale soutenue avec des cours facilement reconduits. En laitonnes, la présentation est de qualité hétérogène, néanmoins la vente reste rapide et totale.
Sur le grand Ouest, à Cholet, le commerce est plus tendu en mâles de toutes races confondues. Dans le Nord-Est, à Rethel, on enregistre une bonne demande dans les bonnes bêtes de race pure. A Châteaubriant, le commerce est calme et les cours sont facilement reconduits. En Centre-Bourgogne, à Moulins-Engilbert, chaque année à cette date les travaux des champs accaparent les éleveurs, l'offre est donc réduite. Difficile d'établir une cotation précise, on note toutefois que les acheteurs fidèles donnent une ambiance commerciale soutenue avec des cours facilement reconduits. A Chateaumeillant, les gros travaux limitent les apports, cependant les acheteurs sont nombreux permettant de commercialiser les animaux dans une bonne ambiance commerciale. Dans les sujets de 300 à 400 kg les cours sont revus à la hausse tandis que la gamme de 400 à 450 kg voit ses prix facilement reconduits. La demande est active dans les animaux supérieurs à 450 kg à des cours attractifs. Sur Bourg, le commerce est calme et la vente est plus difficile en marchandise moyenne. Sur le Massif Central à Mauriac, les Broutards légers vaccinés trouvent facilement preneurs ceux-ci à des prix fermes. Pour les plus lourds, le Commerce transalpin est régulier et les Bons croisés Salers et Aubrac se vendent sans difficultés à des cours reconduits. A Laissac, suite à un manque des apports, les cours restent facilement reconduits. Sur Ussel, le marché est bien approvisionné malgré la météo où les éleveurs sont dans les fenaisons. Les cours sont reconduits et se stabilisent encore une fois. Sur le marché d'Agen, le marché est équilibré avec toujours un placement très sélectif des femelles, notamment de qualité secondaire ou non vaccinées.
- Limousins U 300-350 kg : 2,85€ (=) à Laissac, 2,99€ (+0.06) à Ussel, 2,78€ (=) à Châteaubriant, 2,90€ (=) à Agen.
- Limousins U 350-400 kg : 2,75€ (=) à Laissac, 2,87€ (-0.02) à Ussel.
- Charolais U 250-300 kg : 2,80€ (+0.10) à Rethel, 2.98€ (-0.04) à Cholet, 2.96€ (=) à Châteaubriant.
- Charolais U 300-350 kg : 2,65€ (+0.10) à Rethel.
- Charolais U 350-400 kg : 2,72€ à Moulins.
- Croisés U 300-350 kg : 2,70€ (=) à Mauriac, 2,60€ (=) à Laissac, 2,75€ (=) à Bourg, 2,51€ (=) à Châteaubriant.
- Croisés U 350-400 kg : 2,68€ (=) à Mauriac, 2,65€ (=) à Laissac, 2,65€ (=) à Bourg.
- Blonds U 250-300 kg : 3,57€ (=) à Agen.
En femelles charolaises à Moulins, le commerce est dynamique et les cours sont reconduits. A Chateaumeillant, la présentation est de qualité hétérogène, néanmoins la vente reste rapide et totale. A Ussel, les cours sont revus à la hausse et le commerce est dynamique.
- Charolaises U 300-350 kg : 2,64€ à Moulins.
- Limousines U 300-350 kg : 2,88€ (+0.07) à Ussel, 2,51€ (=) à Cholet, 2,65€ (=) à Laissac.
- Croisées U 300-350 kg : 2,50€ (=) à Laissac, 2,50€ (=) à Bourg.
- Blondes U 250-300 kg : 2,68€ (+0.04) à Agen.

Matériel

Tracteur

10 - Vends tracteur Deutz K100 112 CV avec chargeur Stholl 5000 heures très bon état vidangé complet + semoir Kuhn Premia 300 comme neuf
✆ **06 07 61 82 64**

21 - Recherche mois batteuses, tracteurs, presses moy densité et à balles rondes Claas, John Deere, NH, Deutz, MF, Renault, Fendt, Welger et autres
✆ **06 30 11 59 25**

42 - Vends tracteur Renault Arès 550RZ 2001 11 000 H - pneu Av 80 % pneu AR 50 % - chargeur MX 100 bon état
✆ **06 34 56 73 02**

71 - Vends tracteur NH M100, 1996, beg révisé concession, factures, prix 11.500 Ð, à débattre.
✆ **07 83 80 08 47**

71 - Vends tracteur Someca 800, 8.800 heures au compteur, moteur refait 2 - 000 heures, embrayage refait, B. E., livraison possible.
✆ **06 81 82 73 32**

71 - Vends cse cessation 1 tract. JD 6145R, 2016, 2.600 h, Vario, toutes options.
✆ **06 08 61 40 88**

Travail sol

21 - Vends tra JD7430, combiné semis Kuhn Accord 4m, brab Overum 5 c hyd, pique-bottes 1500 kg, cuve fuel 8000l+pompe
✆ **06 43 00 62 34**

21 - Recherche semoir à dents Kverneland TS 6m
✆ **06 08 25 63 65**

26 - Vends tracteur John Deere 6200, 3100H, 23 000 euros HT. Herse rotative à réparer, 300euros. Disque pour 50 50CH, 300 euros.
✆ **06 64 12 10 22**

69 - Vends cultivateur Huard 13 D 2 barres 1000 euros exo TVA Atomiseur Berthoud 800 l. 12 M tout hydro coupures électriques 4 tronçons Herse plate dents neuves 4,20 m.
✆ **06 07 06 77 50 HR**

89 - Vends déchaumeur Kongskilde Deltaflex, 2014, 3,50m, TBE peu servi, rouleau peigne carbure.
✆ **06 88 86 47 09**

Récolte

10 - Vend presse Lely-Welger RP520, 25000b.
✆ **06 75 74 65 40**

71 - Vends presse balles rondes Feraboli Extreme 265, liage filet ficelle, très bon état, prix à débattre.
✆ **06 25 73 39 74**

71 - Vends cause retraite presse balle ronde NH740, 14.000 B, faneuse Kuhn 650 l, TBE.
✆ **06 08 03 61 24**

Arbo-viti

69 - Vends cuves béton 72 Hl pour stockage eau ou divers 450 euros HT.
✆ **06 81 28 53 61**

89 - Vends enjambeur Pellenc Optimum 340, 06/19, 249h, 156 ch, 4RM, voie variable, lignes 0,90 à 1,50m, garantie constructeur 5A 06/24, 119000 euros
✆ **06 82 38 20 31**

Distribution

01 - Vends cause cessation valet de ferme Schaffer 28 ch année 2017 100m chaîne carrée MIRO. Servie 6 mois.
✆ **06 76 33 68 41**

10 - Vends mélangeuse automotrice SEKO 23m3, 1450h, 2016.
✆ **06 75 74 65 40**

Irrigation

26 - Vends pompe Caprari Mec D2140C 30m3H, filtre compteur support.
✆ **06 82 4 14 09**

26 - Vends pièces irrig. , tuyaux ABC 70 6M, branchements femelles,cannes pour surfac. intégrale.
✆ **04 75 71 54 23**

Agri. divers

07 - Vends Van Ifor Willi 2 places 2 essieux TBE stock interier pneus neufs peu servis
✆ **06 50 14 45 90**

07 - Vends tracteur 145 MF + vends charrues Bissoc Huard + vends coupe racine électrique
✆ **06 87 18 14 42**

18 - Vends brabant 4 corps, G&B, NSH. Pièces d'usures Carbonne, prix à débattre.
✆ **06 10 78 30 21**

21 - Recherche round baller 120 x 120, presses moyenne densité, cover crop, tracteurs 4 RM
✆ **06 69 21 04 68**

26 - Vends enrouleur bancilhon 350m diamètre 90 en état de marche 3500 e exo broyeur horizontal 1m60,tracto pelle case 580 g , tuyau pet d 050 pour intégrale
✆ **07 82 36 10 65**

38 - Vends charrue bisoc, couverture integrale alu, vibro, semoir blé à sabot, bineuse à tabac, décha-meur à disques.
✆ **06 22 01 86 88**

38 - Vends calibreuse, bruleur à gaz pour noix, tuyaux d'arrosage, pulvé 800 l TBE, semoir 800 l.
✆ **06 75 17 98 83**

42 - Vends cellule à grains 150 QT trappe de visite tuyau de reprise charrue Huard trisocs
✆ **06 58 28 25 52**

70 - Achète Presses BR Claas, Welger, Krone 120x120. Tracteurs MF 165, 168, 188, 690, 265, 285, 290. Tract Fiat série 90 et 94. Faucheuses à assiettes GMD 4,5 et 6 assiettes. Andaineurs Kuhn simple toupie, Faneuses hydrauliques 4 toupies. Grue à fumier sur roue. MB Claas, Dominator 66 et 76. Semoir à maÔs 4 rangs Monosem NG.
✆ **06 83 59 05 70**

71 - Vends faneuse Greenland Fanex 522, 4 toupies, relv hydro, cuve à fuel, 1.500 l aux normes
✆ **06 70 38 08 49**

Véhicule

Utilitaire

21 - Vends Peugeot Partner blanc, 2004, TBE
✆ **03 80 84 11 55 - 07 71 80 30 34**

38 - Vends van Ifor Williams équipé chevaux ou bovins 2 portes, pont 1 porte latéral très bon état.
✆ **06 80 15 48 15**

68 - Vends camion frigo l.4.50 m-gazoil - 332800km - annee 2002 - plaquettes, disques frein, pneus avant neufs, CT + visite tachi + mines PL ok juin 2020 - prix 7 500 euros TTC.
✆ **07 51 68 86 45**

Tourisme

18 - Vends Toyota Rave 4 Life de 2011, 73823 km, en très bon état, factures d'entretien à l'appui, prix à débattre.
✆ **06 13 02 17 19**

42 - Particulier vds Renault MEGANE 1.5 DCI Expression - 1 mai 2009 - n gris métal. 138 000 km
✆ **06 81 91 86 74 ou 04 77 54 12 99**

Achat-Vente

Récolte

21 - Vends 750 bottes rondes enrubannage, récolte 05/2020, bonne qualité
✆ **06 24 05 55 86**

25 - Achetons grumes sur pied ou abattus, chênes, frênes, hêtres, acacias. Sas Manzoni
✆ **06 47 03 61 25**

26 - Vends foin PN 2020 Drôme des collines excellente qualité et paille balle ronde 120. Tank à lait 800L TBE, mat de Laval chèvre 16 postes TBE.
✆ **06 88 48 14 29**

39 - Vends paille et foin livraison assurée. Laisser message si répondeur
✆ **06 73 92 81 55**

42 - Vends 180 T de maïs ensilage 2019 - 45 euros/T - possibilité de mettre en bottes - région Feurs
✆ **06 42 97 83 65**

Fourrage

18 - Vends foin récolte 2020, balles cubiques et rondes, possibilité de livraison.
✆ **06 10 78 30 21**

36 - Agri vend foin + paille récolte 2020 qualité extra BR ou BC, prix livré.
✆ **06 22 75 35 81**

38 - Vende 1H80 de foin moha a récolter vers le 15 juillet sur pied ou avec prestation botte ronde,carré moyenne ou haute densité
✆ **06 09 12 59 20**

Bât. Pro.

88 - Cause retraite vends scierie résineux. Clientèle pros et particuliers. 88 Vosges Sud-Ouest. Affaire saine.
✆ **03 29 07 93 08**

Propriété

03 - Ferme à louer/à vendre 35 ha avec promesse d'achat 03220 Vaumas-sur-besbre.
✆ **03 58 06 02 85**

69 - Vends vignes AOP fleurie, 2 ha beaujolais villages, 50 ares mécanisables, libre après récolte 2020.
✆ **06 79 22 85 04**

Terrain

07 - Recherche terrains boisés ou bois seuls mini 1ha paiement assuré
✆ **06 07 48 06 76**

Divers

89 - Eleveur vend bon compost bovin en endain 2 retournements effectues peut convenir en agriculture bio conventionnelle vigne ou autre chargement rapide
✆ **06 87 16 54 66**

Location

Autre

07 - Saint Denis (30) 20km Gorges Ardèche gîte Clévacances 400m rivière 200/390 euros sem
✆ **07 86 75 12 83 ou 04 66 24 24 39**

15 - Sud Cantal, agric. loue 2 gîtes 2 ou 5 personnes, de 190 à 350 euros/sem. ou à la nuitée.
✆ **04 71 49 13 14**

BOUÉ S.A.R.L
RAINURAGE OU SCARIFICATION DES BÉTONS GLISSANTS
RAINURAGE CAILLEBOTIS
DÉCOUPE BÉTON POUR POSE DE RACLEURS
bouesarl@orange.fr ● wwww.boue-sarl.com
02 99 47 89 36

PETITES ANNONCES - 03 80 78 90 40
pa@terres-de-bourgogne.net

Toutes vos solutions en toiles techniques
RCY REYNAUD CAUVIN VVOSE bhd L'ART ET LA MATIÈRE DE LA PROTECTION


Retrouvez toutes nos solutions sur www.rcy-agriculture.fr 03 85 76 32 76

remorques Lambert Votre partenaire transport

Remorque Lambert
Travaux Publics
TP 240 - 24 T PTC
porte hydraulique
23 200 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31
www.lambert-sa.com

CABI CAILLOL
Tél. 05 63 56 44 37
www.cabi-caillol.com
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
Capacité environ 2m³, 4m³ à 6m³
Sortie latérale et centrale


Retrouvez nous sur agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout


21 - A louer studio Presqu'Ile de Giens, face Porquerolles, site superbe, 4 couchages, 500m plages, 450 euros/ semaine
✆ **06 03 89 76 40**

88 - A 9 kms de Vittel-Contrex gite spacieux 5 pers. tout confort 250 euros/sem
✆ **06 87 59 12 94**

Offre

Emploi

Agent MASSEY FERGUSON
RECRUTE
1 vendeur (H/F) machines agricoles
Secteur Yonne
Envoyer CV + lettre motivation à
alain.sarllucas@orange.fr
Tel 03 86 75 20 98
MASSEY FERGUSON

42 - Recherche salarié pour maraichage juillet aout - étudiant accepté - pas sérieux s'abstenir
✆ **06 41 55 39 97**

Viticulture

Vendanges

69 - Beaujolais ch. vendangeurs nourris logés ou grande journée autour du 20 août. Expér. ou motivés.
✆ **06 88 56 69 49**

Demande

Emploi

26 - Etudiant en 2ém année BTS Agronomie Production Végétale en alternance chez Valgrain, cherche alternance en exploitation ou coopérative agricole pour licence pro Production Agricole Intégrée et Enjeux Environnementaux.
✆ **06 47 48 62 70**

Mariage

Rencontre

42 - H 53 ans sérieux gentil agric. recherche dame 42/55 ans sérieuse
✆ **06 89 24 01 77**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

Animaux

Divers

26 - Pension équine Bourdeaux, foin et pâturage Bio 100 euros, été 150 euros, hiver + abris. Pension Costebelle - Bien-être animal
✆ **06 26 09 08 61**

Bovin

01 - vd 2 trx charolais hbc, 17 mois, velage facile, tgs, prix raisonnable
✆ **06 88 76 67 81**

15 - AV 25 velles salers écornées, HBS + mâles 1 an, écornés, HBS, éligibles Pact Cantal.
✆ **06 33 59 83 55**

21 - Vds 9 génisses Limousines, terme septembre + taureau Limousin 3 ans
✆ **06 80 07 86 50**

PETITES ANNONCES
pa@terres-de-bourgogne.net

21 - Elevage charolais BAUDOT - Pont et Massène (21140) propose à la vente taureaux de 2 ans, - 30 veaux mâles, - 1 taureau adulte le tout à un prix très attractif. Elevage ayant sélectionné depuis des décennies le vêlage facile. Toutes garanties apportées et livraison toutes distances. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps. Photo sur demande disponible (réf. 150G)
✆ **06 07 75 59 74 (Jean-Luc) - 06 67 58 18 03 (Michel) - 06 74 69 62 41 (Bertrand)**

38 - Vends génisses gestantes Holstein origines US et Canada
✆ **06 85 22 49 36**

42 - Vends taureau Aubrac 23 mois habitué à l'attache.
✆ **06 83 35 39 51**

58 - Vends 2 taureaux charolais 2 ans: un formé et un culard avec finesse d'os, indemne IBR
✆ **06 68 67 23 23**

58 - Vends limousins 16-18 mois ind ibr vaccines fco 4 et 8 pour reproduction tres dociles
✆ **03 86 84 76 92**

58 - Vends 4 taureaux limousins 2 ans 1 taureau 3 ans bonnes origines Gaec Pannetier Simon
✆ **06 81 04 68 24**

58 - Vends repro Blonde d'Aquitaine, mâle 18 mois et veau et vaches pleines, vêlage octobre.
✆ **06 83 26 95 44**

58 - Elevages charolais HBC Earl de Beaumont 58230 Alligny en Morvan, Earl Guenot Nicolas 21230 Allerey, ind IBR, vend taureaux 1a +18m + veaux de l'année. Visite perm sur appel, liv toute distance
✆ **06 70 34 71 84**

70 - Vends 7 vaches laitières cause cessation en production ou taries vêlage juillet août. Infos
✆ **au tel 06 87 90 39 45**

71 - Vends T.B. taureaux charolais HBC, 2 ans, 3 ans, adultes hivervés au pré, IBR A, TGS. Dumont J.P.
✆ **06 07 57 55 40**

71 - Vends 20 taureaux 24/26 mois, HBC, repro, TB qualité et origine, liv. assurée, cond. de paiement, Gaec Bonnot 71220 La Guiche.
✆ **06 81 89 18 52**

89 - Elevage charolais HBC vend taureau adulte, taureaux de 2 ans, 40 taureaux 14 mois, 50 laitonnes, génisses 2 ans, vaches. TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils 89420 St André en Terre Plaine (réf. 150F)
✆ **06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - GAEC CADOUX**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

Chien

01 - A réserver Border Collie non LOF nés le 03/04/20 - 4 femelles 2 mâles mère 250269500544837
✆ **06 30 43 35 80**

42 - Cède 2 chiots Berger Allemand M nés le 07/04/2020 - non lof - mère 250269601274846
✆ **04 74 26 61 17 ou 06 98 75 76 43**

Vous êtes abonné au journal
Terres de Bourgogne
Créez votre compte et consultez nos archives


PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

- ❒ Tracteurs
- ❒ Matériels de travail du sol
- ❒ Matériels de récolte
- ❒ Matériels de traitement
- ❒ Matériels arbo-viti
- ❒ Matériels de distribution
- ❒ Matériels d'épandage
- ❒ Matériels d'irrigation
- ❒ Matériels forestiers
- ❒ Matériels travaux publics
- ❒ Matériels de cave
- ❒ Matériels de manutention
- ❒ Matériels de station
- ❒ Matériels de taille
- ❒ Materiels agricoles divers
- ❒ Véhicules utilitaires
- ❒ Véhicules tourisme
- ❒ Ventes/achats de récoltes
- ❒ Cultures sous abris
- ❒ Plants/pépinières/Droits à produire
- ❒ Bâtiments professionnels
- ❒ Propriétés achat/ventes
- ❒ Terrains
- ❒ Locations agricoles
- ❒ Locations autres
- ❒ Offres d'emplois
- ❒ Demandes d'emplois
- ❒ Propositions commerciales
- ❒ Offres de service
- ❒ Mariage-rencontres
- ❒ Divers
- ❒ Animaux divers
- ❒ Bovins
- ❒ Caprins
- ❒ Ovins
- ❒ Porcins
- ❒ Equins
- ❒ Volailles/Lapins
- ❒ Chiens
- ❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

TRANSFERT DE SIÈGE

DE GENCY

SARL au capital de 20 000 €
Siège social : 55 Rue De Melun
77930 CHAILLY EN BIERE
497668590 RCS de MELUN

Par AGE du 12/06/2020, il a été décidé de transférer le siège social au 2 Rue De La Bresse 21121 FONTAINE LES DIJON, à compter du 01/07/2020. Gérance : FRANCK TICHOUX 2 Rue De La Bresse 21121 FONTAINE LES DIJON. Radiation au RCS de MELUN et immatriculation au RCS de DIJON

AL212727696

F.B. IMMOBILIER

Société à responsabilité limitée
au capital de 166.000 euros
Siège social : 20, route de Notre Dame d'Etang
21370 VELARS SUR OUCHE
453 150 302 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 12 juin 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée F.B. IMMOBILIER a décidé de transférer le siège social du 20, route de Notre Dame d'Etang, 21370 VELARS SUR OUCHE au 109, rue Général Fauconnet, 21000 DIJON à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis

La Gérance

AL212727697

PERFORMANCE PROGRES INNOVATION

Dénomination sociale : S.A.R.L

Forme : PERFORMANCE PROGRES INNOVATION

Siège social : 8 chemin de la Noue 21600 LONGVIC

Capital social : 6000 euros

Numéro SIREN 489 414 458 RCS Dijon

Selon l'article 4 des statuts et par simple décision de la gérance en date du 18 Juin 2020, le Gérant a décidé de transférer le siège social à compter du 18 Juin 2020 qui était fixé à 8 chemin de la Noue 21600 LONGVIC dans le même département à l'adresse suivante 35 rue des Roses 21000 DIJON.

Cheviron, Ludovic domicilié au 35 rue des Roses 21000 DIJON demeure le gérant de la société.

Pour avis et mention.

AL212727715

MODIFICATION DE CAPITAL

INVENTIVA

S.A. à conseil d'administration
au capital de 269 094,12 euros
Siège social : 50 rue de Dijon 21121 Daix
537 530 255 RCS Dijon

Le Conseil d'Administration, utilisant la délégation de compétence consentie par l'assemblée générale mixte du 18 janvier 2019, a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 37.783,38 €.

Aux termes du procès-verbal des décisions du Directeur général en date du 18 février 2020, il a été constaté la réalisation de cette augmentation de capital, pour le porter de 269.094,12 € à 306.877,50 € et de modifier l'article 6 des statuts.

Pour avis.

AL212727690

SAS ADONA

au capital de 30 000 euros
Siège social : 24 avenue Victor Hugo
21000 DIJON
810 477 455 RCS DIJON

Aux termes d'un P.V. du Président du 22/05/2020, il a été constaté la réalisation de la réduction du capital social de 7 800 euros, portant ainsi le capital à 22 200 euros, suite à rachat d'actions aux associés et annulation desdites actions, réduction de capital décidée lors de l'A.G.E. du 31/03/2020. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence. Pour avis. Le Président

AL212727692

AJI DIGITAL

SAS au capital de 300 000 euros - Siège social : 14, rue Paul Claudel 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR - 849 473 145 RCS DIJON, de l'AGE du 15.05.2020, du certificat de dépôt des fonds du 05.06.2020 par la banque populaire de Bourgogne Franche-Comté, de la décision de la présidente du 05.06.2020 constatant la réalisation de l'augmentation de capital, le capital social a été augmenté de 150000 euros par émission de 150 000 actions nouvelles de numéraire, et porté de 300 000 euros à 450 000 euros. En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié ainsi : AM : 300 000 euros - NM : 450 000 euros - POUR AVIS Le Président

AL212727712

S.J.B. Société d'Avocats

ABR CHAMBERTIN

ABR CHAMBERTIN ; Société civile immobilière au capital de 1 000 euros porté à 1 500 euros Siège social : 25 Avenue de la Gare - 21220 GEVREY CHAMBERTIN ; 844 011 460 RCS DIJON. L'Assemblée Générale Mixte réunie en date du 24 juin 2020 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 500 euros par apports en numéraire à compter du 1er juillet 2020. En conséquence, l'article 2 du titre II des statuts a été modifié. ARTICLE DEUXIEME - CAPITAL SOCIAL Ancienne mention : Le capital social est fixé à mille euros (1 000 euros). Nouvelle mention : Le capital social est fixé à mille cinq cents euros (1 500 euros). Aux termes de cette même Assemblée, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Monsieur Enzyse-François ADAMON, demeurant 2 B rue de l'Eglise – 21910 SAVOUGES, pour une durée illimitée à compter du 1er juillet 2020. Modifications seront faites au GTC de DIJON.

AL212727723

S.J.B. Société d'Avocats

SCM ABR

Société civile de moyens au capital de 1 000 euros porté à 1 500 euros ; Siège social : 25 Avenue de la Gare 21220 GEVREY CHAMBERTIN ; 847 984 945 RCS DIJON. L'Assemblée Générale Mixte réunie en date du 24 juin 2020 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 500 euros par apports en numéraire à compter du 1er juillet 2020. En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié. ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL Ancienne mention : Le capital social est fixé à mille euros (1 000 euros). Nouvelle mention : Le capital social est fixé à mille cinq cents euros (1 500 euros). Aux termes de cette même Assemblée, la collectivité des associés a nommé en qualité de co-gérant Monsieur Enzyse-François ADAMON, demeurant 2 B rue de l'Eglise – 21910 SAVOUGES, pour une durée illimitée à compter du 1er juillet 2020. Modifications seront faites au GTC de DIJON.

AL212727724

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

LEGATIS

AVIS DE CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me STRIFFLING, Notaire Associé de la SELAS «LEGATIS DIJON QUETIGNY», titulaire d'un Office Notarial à DIJON (Côte d'Or), 23 rue Buffon, le 22 juin 2020, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle par :

M. Bernard Christian PRUNET, retraité, né à NARBONNE (11), le 05/12/1951, et Mme Agnès Marie GAGNAUX, retraitée, née à SAINT-MAIXENT-L'ECOLE (79), son épse, dmt à DIJON (21000) 7 rue Eugène Guillaume.

Mariés sans contrat DIJON (21), le 22/06/1974

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les 3 mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Me Ivan STRIFFLING

AL212726487

CHANGEMENT DE NOM

MALVINA RAYNAUD COMMUNICATION

SARL au capital de 3 000 € Siège social : 4 RUE MESSIDOR 21300 CHENOVE 834 521 031 RCS DIJON Par décision du 02/06/2020, l'associée unique a décidé de remplacer à compter du 02/06/2020 la dénomination sociale «MALVINA RAYNAUD COMMUNICATION» par «Emercom» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

AL212727726

MODIFICATION DE STATUTS

EARL DES CHAVANAS

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée - Au capital de 72 809,65 euros
Siège social : 30 rue de la Résistance
21470 BRAZEY EN PLAINE
RCS DIJON 378 424 360

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 01/06/2020, la collectivité des associés a décidé de nommer en qualité de nouveaux co-gérants, à compter du 01/06/2020 et pour une durée illimitée, aux côtés de MM. Frédéric et Jean-Michel FEVRE, déjà Gérants : - Matthias FEVRE, demeurant 30 rue de la Résistance à BRAZEY EN PLAINE (21470), - Cyprien FEVRE, demeurant 36 ancienne route de Seurre à LOSNE (21170). Pour avis - La Gérance

AL212727693

VASCO

SA au capital de 2.678.648€. Siège: ZI de Saint Apollinaire 21000 DIJON, 384 098 299 RCS DIJON. L'AGM du 27/03/2020 a transformé la société en SAS, sans création d'un être moral nouveau et transféré le siège au 4 av de la 1ère Armée 21000 DIJON. Président: M. Roland VASSARD, 27 rue de Fontaine 21000 DIJON. Directeur général: M. François VASSARD, 8 rue des Pinsons 21121 FONTAINE LÈS DIJON. Directeur général: Mme Marie Agnès VASSARD, 27 rue de Fontaine 21000 DIJON. Directeur général: Mme Bénédicte VASSARD, 24 rue Félix Ziem 21000 DIJON. Directeur général: Mme Elodie CARTIER, 5 rue Legouz Gerland 21000 DIJON. Assemblées et droits de vote: Tout associé peut participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède sur simple justification de son identité et d'une inscription de sa qualité d'associé sur un compte d'associé au jour de la décision collective. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'a ctions. Transmission des actions: Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux tiers voix des associés disposant du droit de vote. RCS DIJON

AL212727699

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 29/06/2020

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

AHUY:

1 ha 80 a 92 ca - Des prayes: AE-286 - Des ruchottes: AA-167 - Es fausses godeaux: AD-888[108] - 890[107] - 962[632] - 964[633] - 966[879] - 968[884]-970[886] - Es grandes varennes: AA-128[124] - 129[124] - 130[124] - 159[100] - 161[106] - 166[119] AD-893[635] - 895[636] - 902[491] -904[508]

906[488] - 972[892] - 974[894] - 975[901] - 977[903] - 979[905] - Es muree de presles: AD-924[495] - Es petites rentes: AE-245[113] - 247[154] - 249[171] - 256[193] - 258[195] - 260[197] -262[199] - 264[201] - Es preles: AE-182[122] -184[123] - 185[126] - 189[177] - 191[181] - 204

[156]-206[158]-208[160]-225[125]-253[179]-266[203] - 268[205] - 270[207] - 272[209] - 274[210] - 277[221] - Es ruchottes: AD-847[252] - 849[249] - 853[243] - 914[246] - 949[851] - 952[855] - 954[857] - Pre potet: AA-122[99] - 170

Terre, Bois Taillis - Classification d'urbanisme : zone A du PLU, à l'exception des parcelles :

- AA 129, AA 130 : zone UE du PLU

- AA 128, AA 167 : zone A/UE du PLU

73 a 51 ca - Es biches: AB-176 - Es champs millots: AC-149 - 154 - Es comberons: AB-264

Terre, verger, bois taillis - Classification urbanisme :

Parcelles AB176 et AB264 : Zone Ap du PLUi-HD

Parcelles AC149 et AC 154 : Zone N du PLUi-HD

78 a 70 ca - Es lavoirs: AD-350 - 356 Terre - Classification urbanisme : Zone Ap du PLUi-HD

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 21/07/2020** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL212727730

MATHIAUT PRODUCTION

Société par Actions Simplifiée
au capital de 400 000 €
Siège social :
21290 SAINT BROING LES MOINES
R.C.S DIJON: 522 535 806

Il résulte de la décision du 20 mai 2020 que le capital a été augmenté de 100 000 € par voie d'incorporation de compte courant et traduit par l'élévation du montant nominal de chacune des actions, ce qui entraine la publication suivante

Ancienne mention : capital social 400 000€

Nouvelle mention : capital social 500 000€

Les associés ont décidé le 20mai 2020 de régulariser l'adresse du siège social et de modifier l'article 4 des statuts

Ancienne mention : 21290 SAINT BROING LES MOINES

Nouvelle mention : 15 route de Dijon 21290 SAINT BROING LES MOINES

L'associé unique

AL212727713

CUMA DU VIEUX MARIGNY
N° d'agrément : 58-351
RCS NEVERS 39452160300016

MODIFICATION DE STATUTS

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la CUMA « DU VIEUX MARIGNY » à Magny Cours, réunie le 11 Mars 2020, a décidé

-de mettre en conformité ses statuts avec l'arrêté du 20 Février 2020,

-de transférer son siège social de Vieux Sornay – Chez Mr Marx Jean Luc Mars sur Allier 58240 ST PIERRE LE MOUTIER à La Motte – 58470 MAGNY COURS

Le Président de la CUMA

AL212727718

DLHACHAT

SARL au capital de 6.000 euros
SIEGE SOCIAL: 27-29 rue Alfred Changenet
21300 CHENOVE
RCS DIJON 842.516.577

Suivant un procès-verbal en date du 13 mai 2020, l'associé unique décide, à compter du 18 mai 2020 :

De modifier l'objet social qui se rédige désormais comme suit : l'exploitation d'un fonds de commerce de type supermarché sis à DIJON (21000) 70 rue de Longvic à l'enseigne CARREFOUR EXPRESS ou toute autre enseigne appartenant au Groupe CARREFOUR, à l'exclusion de toute autre.

De transférer le siège social à DIJON (21000) 70 rue de Longvic

Les articles 2 et 4 des statuts sont modifiés en conséquence.

La société est gérée par Monsieur Vincent DELHAYE demeurant 15 rue des Genevriers 21390 PRECY SOUS THIL

Mention sera faite au RCS de DIJON

AL212727720

GAEC DES TROIS SENTIERS

Groupement agricole d'exploitation en commun
Au capital de 196 160 euros
Siège social : 21170 LAPERRIERE SUR SAÔNE
420 894 776 RCS DIJON

Par une assemblée générale extraordinaire en date du 29 avril 2020, la collectivité des associés a décidé la transformation du GAEC en EARL, à compter du 1er juin 2020, dont les nouvelles caractéristiques sont les suivantes :

Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : EARL DES TROIS SENTIERS

Siège social : 1 rue de la Rigole – 21170 LAPERRIERE SUR SAÔNE

Capital social : 196 160 €

Objet social : Gestion et exploitation de biens agricoles

Gérants : M Christian BACLET, demeurant 2 A rue de la Rigole – 21170 LAPERRIERE SUR SAÔNE et M Frédéric BACLET, demeurant 1 rue de la Rigole – 21170 LAPERRIERE SUR SAÔNE

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Pour avis et mention, La Gérance

AL212727721

SOCIETE CIVILE DU DOMAINE DES EPENEAUX

Société civile au capital de 313 600 euros
Siège social : 7 Rue de la Mairie -
21630 POMMARD
304 219 561 RCS DIJON

Suivant délibération en date du 10 décembre 2019, il a été décidé de transformer la Société Civile en Groupement Foncier Agricole à compter du 10 décembre 2019, sans création d'un être moral nouveau et d'adopter le texte des statuts qui régiront désormais le Groupement.

Le capital, le siège social et la durée du Groupement demeurent inchangés.

NOUVELLES MENTIONS :

DENOMINATION SOCIALE : DOMAINE DES EPENEAUX

FORME : Groupement Foncier Agricole

OBJET SOCIAL : la propriété, la jouissance, l'administration et la mise en valeur exclusivement par la conclusion de baux ruraux à long terme conformes aux articles L. 416-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime, de tous biens et droits immobiliers à usage agricole et de tous bâtiments d'habitation et d'exploitation nécessaires à leur exploitation, ainsi que de tous immeubles par destination se rattachant à ces mêmes biens, dont le groupement aura la propriété par suite d'apport ou d'acquisition ;

GERANCE : M. Olivier ARMAND demeurant 30 Rue du Lac - 1000 BRUXELLES (BELGIQUE)

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON. Pour avis.

AL212727727

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SARL LES BIERES DU DONJON

SARL au capital de 4000 €
Siège social : 6 rue de la Chaume au Ménelot
21140 SEMUR-EN-AUXOIS
RCS DIJON 808 981 724

Par décision en date du 13/06/2020, les associés ont pris acte de la démission de Monsieur Alexandre BURNIER de ses fonctions de cogérant à compter du 01/07/2020.

AL212727702

VENTE DE FONDS - GÉRANCE

Suivant un acte sous seing privé en date du 29 avril 2020, La société CARREFOUR PROXIMITE FRANCE, Société par Actions Simplifiée au capital de 47.547.008 Euros, ayant son siège ZI Route de Paris 14120 MONDEVILLE, immatriculée au Registre du Commerce et Sociétés de CAEN sous le numéro 345.130.488 a donné en location gérance à la société DLLACHAT, Société A Responsabilité Limitée au capital de 6.000 euros, ayant son siège à DIJON (21000) 70 rue de Longvic immatriculée au Registre du Commerce et Sociétés de DIJON sous le numéro 842.516.577 un fonds de commerce d'alimentation générale de type supermarché, avec possibilité de snacking, avec ou sans consommation sur place sis et exploité à DIJON (21000) 70 rue de Longvic, sous l'enseigne CARREFOUR EXPRESS. Le présent contrat est consenti pour une durée d'une année à compter du 13 mai 2020 pour se terminer le 12 mai 2021. A l'expiration de cette période initiale, le présent contrat se reconduira tacitement pour une durée indéterminée

AL212727719

DISSOLUTION LIQUIDATION

L'ATELIER MOTEUR

EURL en liquidation,Capital:10000euros,Siège social et de liquidation:10 rue de la Ravière 21200 MONTAGNY-LES-BEAUNE, 534036819 RCS DIJON. Le 10/06/2020, l'associé unique a décidé la dissolution de la société à compter du 10/06/2020. Michel CORNEILLAT, demeurant 10 rue de la Ravière est liquidateur. Tous actes et lettres doivent être envoyés au siège de liquidation. Les actes, pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON, en annexe en RCS.

AL212727703

DISSOLUTION

SCI LA MAMI au capital de 15 244.09€
Siège social : 32 rue de Tivoli
21 000 DIJON
RCS : 321 006 256

Le 29/01/2020, l'AGE a décidé de la dissolution anticipée de la SCI, nommé liquidateur Mme Catherine LABBE et fixé le siège de liquidation au siège social.

Modification au RCS de Dijon

AL212727705

LIQUIDATION

SCI LA MAMI au capital de 15 244.09€
Siège social : 32 rue de Tivoli
21 000 DIJON
RCS : 321 006 256

Le 16/03/2020, l'AGE a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de sa gestion au liquidateur, et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter de cette date.

Radiation au RCS de Dijon

AL212727706

DISSOLUTION

SCI PHM2J au capital de 75 000€
Siège social : 27 rue Amiral Courbet
21 000 DIJON
RCS : 449 753 227

Le 29/01/2020, l'AGE a décidé de la dissolution anticipée de la SCI, nommé liquidateur M. Pierre JACSON et fixé le siège de liquidation au siège social.

Modification au RCS de Dijon

AL212727707

LIQUIDATION

SCI PHM2J au capital de 75 000€
Siège social : 27 rue Amiral Courbet
21 000 DIJON
RCS : 449 753 227

Le 16/03/2020, l'AGE a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de sa gestion au liquidateur, et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter de cette date.

Radiation au RCS de Dijon.

AL212727708

SCCV FRANKLIN

Société civile de construction vente en liquidation - Au capital de 1000euros - Siège social : 3 Place Notre Dame 21000 DIJON - Siège de liquidation : 3 place Notre Dame 21000 DIJON - RCS DIJON 538 915 174, l'AGO du 30.11.2019 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Bernard LORIOT (1 Clos Pingat 21370 VELARS SUR OUCHE) de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 30.11.2019. Dépôt des comptes de liquidation au RCS DIJON. Pour avis Le Liquidateur.

AL212727716

MON ANGE

EURL au capital de 7000euros, Siège social: 35 Grande Rue 21700 NUITS-ST-GEORGES. Siège de liquidation : 82 ch. Van Ouest 84410 BEDOIN. 500992102 RCS DIJON. Le 6/6/20 l'associée unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Anne JANOTOVA demeurant 82 ch. Van Ouest 84410 BEDOIN, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de DIJON, en annexe au RCS.

AL212727722

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par Assp du 23/6/2020, il a été constitué une SASU à capital variable dénommée : LA CAVE A COCHET S.A.S.U. Capital initial : 3 000€. Capital minimal : 1 500€. Capital maximal : 10 000€. Siège : 14 rue Marion, 21170 Saint Jean de Losne. Objet : Commerce de détail de boissons en magasin spécialisé. Durée : 99 ans. Président : Mr Cochet Benjamin, 5 rue des prés verts, 39120 Chêne Bernard, pour une durée indéterminée. Admission aux assemblées et droit de vote : Seul l'associé unique peut participer aux décisions collectives. Il détient toutes les actions. Il ne peut être ni représenté ni donner mandat. Transmission des actions : Les actions ne sont pas librement négociables ou louables. Immatriculation au RCS de Dijon

AL212727711

YUMA

SCI au capital de 1.000,00 €
Siège social
23 rue Jean-Jacques Collenot
21140 SEMUR-EN-AUXOIS
Immatriculation en cours

Suivant acte sous seing privé en date du 20/05/2020, il a été constitué la Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : YUMA

Siège social : 23 rue Jean-Jacques Collenot 21140 SEMUR-EN-AUXOIS

Durée : 99 années

Objet social : acquisition de tous immeubles non bâtis et de tous immeubles bâtis à usage commercial, professionnel, d'habitation ou mixte ; propriété, administration et exploitation par bail, location ou autrement de tous ces immeubles ainsi que de ceux dont elle pourrait devenir ultérieurement propriétaire ainsi que la vente éventuelle desdits immeubles

Capital social : 1.000,00 €

Apports en numéraires : 1.000,00 €

Gérant : M. Matthieu TISSANDIER, demeurant au 11 Place Charles de Gaulle 21210 SAULIEU,

Clause d'agrément de nouveaux associés : décisions adoptées par les associés statuant à la majorité des 2/3 des parts du capital social

Immatriculation : RCS DIJON

AL212727518

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP le 25/05/2020, il a été constitué la SASU:BRASSERIE HOUPLON Capital:250€. Objet: Fabrication de bières, de sodas, de produits à base de céréales et, ou, de malt de céréales. Commercialisation de boissons alcoolisés et non alcoolisées, de produits à base de céréales. Siège&Pres.: HOUPLON ARNAUD, 17 rue Jean MERMOZ 21000 DIJON.Durée: 99 ans. Au RCS de DIJON

AL212727577

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 04/06/2020 : forme : SAS, dénomination : LES PETITS PAQUETS, siège : 13 Rue du Clos Détourbet, 21000 DIJON, durée : 99 ans, capital : 1 00 euros, une voix = une action, objet : communication, développement informatique, aide au référencement, service aux entreprises ; achat, vente, notamment en ligne, et négoce ou intermédiation de toute marchandise non alimentaire de quelque nature qu'elle soit ; édition de site internet et vente d'espace publicitaire ; acquisition, détention, gestion de toutes participations dans toutes sociétés. Elle pourra également gérer, acheter, vendre tout portefeuille d'actions, parts, obligations et de titres de toutes sortes ; animation et détermination de la politique de groupe et ses filiales contrôlées, et la prestation de services à ces dernières, notamment en matière de gestion administrative, financière, commerciale, marketing, informatique et comptable ; la traduction, cession : agrément en AGE et libre entre associé, Président : M. Olivier PICOCHE-MEIMOUN (9 Rue Docteur Chaussier, 21000 DIJON), dépôt légal RCS DIJON. Pour avis

AL212727634

SCP BELOU-VARLET-LORISSON-PRIEUR-BAILLY Notaires associés 1 place de l'Europe – Simone Veil à DIJON (Côte d'Or).

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Guillaume LORISSON, Notaire à DIJON, le 22 juin 2020, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

1/Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. **2/Dénomination sociale :** VPDR. **3/Siège social :** CHEVIGNY-SAINTSAUVEUR (21800) 1 impasse des Forgerons. **4/ Durée :** 99 ans. **5/Capital**

social : 1000euros **6/Cessions de parts :** agrément préalable systématique à l'unanimité des associés. **7/Premiers gérants :** Monsieur Dimitri ROMAIN et Monsieur Victor PARIS. **8/Immatriculation :** RCS DIJON.

Pour avis

Le notaire.

AL212727694

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 23/06/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : BY GEORGETTE FOREZ Siège : CHOREY LES BEAUNE (21200) Ermitage de Corton, Route Nationale 74 Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON Capital : 9.124 euros Objet : la création, l'acquisition, le financement, la propriété, la prise en location gérance, l'exploitation et la vente d'hôtels et restaurants, la prise de participations dans toutes sociétés, quelles qu'en soient la forme et l'activité et tout particulièrement dans celles dont l'activité est liée à l'hôtellerie et la restauration, l'animation, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations, l'assistance à titre interne et l'exécution de toutes prestations dans les services administratif, juridique, comptable, financier, commercial, des sociétés et notamment au profit des filiales, la fourniture de toutes prestations, notamment dans le domaine de la gestion d'établissements hôteliers Transmission des actions : toute transmission d'actions est libre. Exercice du droit de vote : tout associé a le droit de participer aux décisions collectives. Tout associé a autant de voix qu'il possède d'actions ou en représente, sans aucune limitation, à l'exception des cas prévus par la loi, Président : la société LE PHARE, SARL, au capital de 60 000 €, dont le siège social est à CHOREY LES BEAUNE (21200) Ermitage de Corton, route nationale 74, immatriculée au RCS de DIJON sous le n°507 861 623 Commissaire aux comptes titulaire : la société MICHET TAMET & ASSOCIES SAS dont le siège social est à ST ETIENNE (42000) 7 allée de l'Informatique, immatriculée au RCS de ST ETIENNE sous le n° 479 506 388 Commissaire aux comptes suppléant : la société BM AUDIT, SAS dont le siège social est à ST ETIENNE (42000) 7 allée de l'Informatique, immatriculée au RCS de ST ETIENNE sous le n° 850 489 071

AL212727698

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 23/06/2020, il a été constitué pour 99 ans une Société par Actions Simplifiée dénommée DIJON-BURGONDY au capital de 1 000 euros dont le siège social est fixé 11 rue Paul Thénard - 21000 DIJON, ayant pour objet l'acquisition, la rénovation, l'administration et la gestion par voie de location ou autrement de tous biens et droits immobiliers.

Exercice du droit de vote : sans restriction

Cession des actions : agrément de la Collectivité des Associés.

La société GROUPE JLR, société par actions simplifiée au capital de 1 299 900 eurosuros, ayant son siège social 11 Rue Paul Thénard - 21000 DIJON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 817 597 107 RCS DIJON a été nommée Présidente pour une durée indéterminée. La Société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON.

AL212727700

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte S.S.P. en date à SAVIGNY LE SEC (21) du 23/06/2020, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : DOLEMATH

Siège : 8 Ruelle Jean Vigneron - 21380 SAVIGNY LE SEC

Objet : Exercice de l'activité d'holding animatrice : Prise et cession de participations par tous moyens dans toutes sociétés et gestion et administration desdites sociétés. Propriété, acquisition, par tout moyen de tous titres ou valeurs mobilières et gestion desdits titres ou valeurs mobilières. Réalisation de toutes prestations pour le compte de sociétés dont elle détient ou non tout ou partie du capital. Conseil et assistance des entreprises dans leurs problèmes de stratégie, de politique interne et externe, de systèmes opérationnels et fonctionnels. Formation de personnel et assistance technique des entreprises. Commercialisation et promotion, sous toutes ses formes, de tous produits émanant de la société ou de ses filiales. Achat et vente de tous produits manufacturés ou biens d'équipement. A titre exceptionnel, acquisition d'immeubles et gestion desdits immeubles.

Durée : 99 ans

Capital : 5 000 euros

Gérance : M. Thierry LOPÈS, demeurant 8 Ruelle Jean Vigneron - 21380 SAVIGNY LE SEC

Immatriculation de la Société au R.C.S. de DIJON.

Pour avis

La Gérance

AL212727701

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10 mars 2020 il a été constitué la société coopérative d'utilisation de matériel agricole à capital variable dénommée « CUMA la Volnaysienne », dont le siège social est sis 1 rue de la barre, 21190 Volnay.

La société sera immatriculée au RCS du GTC de Dijon

Le président, Thomas Bouley

AL212727704

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

NIÈVRE

SUCCESSION

OFFICE NOTARIAL DU VAL CHARITOIS
Notaires à La Charité-sur-Loire (Nièvre)
37 ter, avenue Maréchal Leclerc

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 2 février 2011,

Madame Madeleine Jeanne Clarisse HUGON, en son vivant retraitée, veuve en secondes noces de Monsieur Jean Paul Louis GERMAIN, divorcée en premières noces de Monsieur André BONDAZ, demeurant à LA CHARITE-SUR-LOIRE (58400) 50 rue de La Résistance Les Opalines.

Née à RAVEAU (58400), le 15 juillet 1927.

Décédée à LA CHARITE-SUR-LOIRE (58400), le 9 octobre 2019.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Valérie CLERGET, Notaire Associé à LA CHARITE SUR LOIRE (58402), le 12 mars 2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Valérie CLERGET, notaire à LA CHARITE SUR LOIRE (58400), 37 ter Avenue Maréchal Leclerc, référence CRPCEN : 58051, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL582727779

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

Suivant testament olographe en date du 06 juin 2012,Monsieur Bruno Marie Abel PETIT, en son vivant prêtre, demeurant à NEVERS(58) 19 rue des Vignes.Né à NEVERS (58), le 11 juillet 1941, décédé à NEVERS (58), le 12 avril 2020,a consenti un legs universel. Ce testament a été déposé aux minutes de Me PERRET, Notaire à FOUR CHAMBAULT, le 11 juin 2020, dont la copie authentique a été reçue par leTGI de NEVERS le 16 juin 2020. Opposition pourra être formée auprès du notaire susnommé dans le mois suivant cette réception par le greffe.

AL582727791

NOMINATION

CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE CHARITOIS

Sigle : C.T.A.C.

Société par Actions Simplifiée

au capital de 7 622,45 euros

Siège social : Route d'Auxerre — Zone Industrielle

58400 LA CHARITE SUR LOIRE

387 871 288 RCS NEVERS

Suivant procès-verbal des décisions de l'associe unique en date du 02 juin 2020 :

Il a été décidé de nommer en qualité de Président

Monsieur Rodolphe BENCHETRIT demeurant 4 ruelle du château - 35630 HEDE-BAZOUGES en remplacement de Monsieur Yann GALLET.

Modification sera faite au RCS de NEVERS

Pour avis,

Le représentant légal

AL582727799

TRANSFERT DE SIÈGE

LE CHATELET - DAGUENEAU

SCI au capital de 1 524.49 €
Siège social : Rue De La Tuilerie 58150 ST ANDELAIN
413 772 476 RCS de NEVERS

Par AGE du 02/01/2020, il a été décidé de transférer le siège social au 11 Rue Saint Edmond 58150 ST ANDELAIN, à compter du 01/01/2020.

Mention au RCS de NEVERS

AL582727798

MODIFICATION DE CAPITAL

SAS TEXYS HD

Il résulte de la décision du 5.6.2020 de l'associé unique de la SAS TEXYS HD, capital de 5.180 €, siège social à VARENNES VAUZELLES (58640) ZA des Chamonds, 16, rue Edouard Branly, 538 141 094 RCS NEVERS et de la décision du Président du 12.6.2020, que la société a procédé à une augmentation de son capital social, d'un montant nominal de 1.421,40 € par l'émission de 14.214 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 € chacune, libérées en numéraire. ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : Capital social : 5.180 € NOUVELLES MENTIONS : Capital social 6.601,40 €.

AL582727789

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14, rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

AMBULANCES GARLOT

SARL au capital de 343.000 €
Siège social : 28 rue des Ecoliers - Le Bourg
58140 BRASSY
803 165 299 RCS NEVERS

L'assemblée générale extraordinaire du 02 juin 2020 a décidé de porter le capital de 68.600 € à 343.000 € et pris acte de la dénomination de la rue et de la numérotation du lieu où est situé le siège social.

Pour avis, la gérance

AL582727796

APPORTS

APPORT DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date à Saint-Parize-le-Chatel du 21 février 2020,

enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de Nevers 1 -le 15 juin 2020 – Dossier 2020.00013797 – Référence 5804P01-2020A00522,

M. Olivier RAVEAU, immatriculé au RCS de NEVERS sous le n° 824.527.956, et Mme Véronique CHEVALIER épouse RAVEAU, demeurant ensemble 6 Avenue de la Mairie – 58490 SAINT PARIZE LE CHATEL

a fait apport à :

la société BOULANGERIE PATISSERIE RAVEAU SARL au capital de 54.000 € - 6 Avenue de la Mairie – 58490 SANT PARIZE LE CHATEL, en cours d'immatriculation auprès du RCS de Nevers.

d'un fonds de commerce de Boulangerie Pâtisserie, Epicerie sis et exploité à 6 Avenue de la Mairie – 58490 SANT PARIZE LE CHATEL.

La valeur de l'apport est de 54.000 euros.

L'entrée en jouissance a été fixée à la date d'immatriculation de la société.

Les créanciers de M. Olivier RAVEAU auront un délai de dix jours à compter de la dernière en date des insertions légales pour faire la déclaration de leurs créances auprès du Tribunal de Commerce de Nevers, et ce conformément à l'article L 141-22 du Code de Commerce.

Les représentants légaux.

AL582727780

ADDITIF

CENTRE EQUESTRE DE CHATEAU CHINON

SARL en liquidation
Au capital de 6 000 €
Siège : La Chapelle du Chêne
58120 CHATEAU CHINON
479430159 RCS NEVERS

L'A.G.E. du 27 mai 2020 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour suivie de sa mise en liquidation amiable.

Elle a nommé liquidateurs Mr Julien LAVAULT et Mme Catherine LAVAULT demeurant à La Chapelle du Chêne, 58120 Château Chinon et a fixé le siège de la liquidation au siège social.

Dépôt au RCS Nevers

Pour avis

Le Liquidateur.

AL582727782

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

COMMUNE DE GARCHIZY
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Aliénation partielle du chemin rural dit des Prés de la Fontaine

Par arrêté n° 2020-URBA-017 en date du 21 février 2020 et par arrêté modificatif n° 2020-URBA-062 en date du 26 juin 2020, M. le Maire de Garchizy a ordonné l'ouverture de l'enquête publique pour l'aliénation partielle du chemin rural dit des Prés de la Fontaine.

M. GUILLAUMIN Gérard, Directeur DDT à la retraite, a été désigné par la mairie de Garchizy en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie, du 20 juillet au 3 août 2020 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, un dossier sera déposé en mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit à M. le commissaire enquêteur, Mairie de Garchizy, 277 place Maurice Thorez, 58600 GARCHIZY, lequel sera annexé au registre.

Une permanence sera assurée par le commissaire enquêteur à la mairie les :

- Lundi 20 juillet 2020 de 10h à 12h,
- Lundi 3 août de 15h à 17h.

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre à M. le Maire le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées. Ledit rapport et ses conclusions pourront être consultés par le public en mairie.

AL582727800

RECTIFICATIF

LUZY AUTOMOBILES

Rectificatif à l'annonce publiée dans Terres de Bourgogne du 26/06/2020 concernant LUZY AUTOMOBILES : Il fallait lire : auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

AL582727795

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

OFFICE NOTARIAL DU VAL CHARITOIS
Notaires à La Charité-sur-Loire (Nièvre)
37 ter, avenue Maréchal Leclerc
58400 LA CHARITE SUR LOIRE

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Avis est donné de la modification du régime matrimonial par :

Monsieur Jean-Paul CHAUDRON, retraité, et Madame Marie, Thérèse FOUCHER, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à LA CHARITE SURLOIRE (58400)39 avenue Maréchal Leclerc. Monsieur est né à DONZY(58220) le 4 février 1949,Madame est née à PRECY (18140) le 27 mai 1952. Mariés initialement à PRECY (18140) le 29 avril 1978 sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts aux termes du contrat de mariage reçu par Me Raymond GAUTHIER, notaire à LA CHARITE-SUR-LOIRE(58400), le 11 avril 1978.

Modification opérée : adoption du régime de la communauté universelle avec attribution intégrale au survivant.

Notaire rédacteur de l'acte : Me Valérie CLERGET, notaire à LA CHARITE SURLOIRE.

Date de l'acte : 23 Juin 2020

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis et insertion.

Le notaire.

AL582727790

MODIFICATION DE STATUTS

POUGUES LOISIRS SAS

Société par Actions Simplifiée
au capital de 200.000 €
Siège social : Avenue de Paris
Casino Planétarium
58320 POUGUES-LES-EAUX
385 044 599 R.C.S. Nevers

Par décisions du 23/06/2020, l'associée unique a pris acte du décès de Georges TRANCHANT en date du 05/06/2020 et constaté la fin de ses fonctions d'Administrateur. Inscription modificative : RCS de NEVERS

AL582727783

Alciat-Juris
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

ALCIAT-JURIS
SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social : BOURGES
4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

DOMAINE DIDIER DAGUENEAU

SARL au capital de 196 800 euros
Siège social : Rue de l'Ecole
58150 ST ANDELAIN
RCS NEVERS B 353 323 843

MODIFICATIONS STATUTAIRES

Selon Décisions extraordinaires du 1/05/2020, les mentions antérieurement publiées sont modifiées ainsi qu'il suit :

ANCIENNES MENTIONS :

OBJET SOCIAL indiqué sommairement :

La mise en valeur de tous fonds viticoles et la vente en gros ou en détail de tous produits de la vigne, ainsi que de tout ce qui se rapporte à la production, le traitement ou le commerce de la vigne et du vin ;

NOUVELLES MENTIONS :

OBJET SOCIAL indiqué sommairement étendu à :

- La gestion d'une écurie de propriétaires et des activités et services qui s'y rapportent : pension, élevage, soins, débourrage, entrainement d'équidés, commerce d'équidés et sortie en compétitions.
- L'achat, la vente, l'élevage, l'importation et l'exportation de tout type de chevaux.
- L'achat, la vente et la location de Van et/ou de véhicule léger servant au transport d'équidés.
- La réalisation de prestations associés ou annexes ; le négoce et la location d'articles et accessoires équins.

Pour insertion, la gérance.

AL582727784

RESTOWANG

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000,00 Euros
Siège social : 5 rue de Nièvre
58000 NEVERS
R.C.S NEVERS 518 153 944

A.G.E. du 29 mai 2020 : il a été décidé à compter de ce jour : -de modifier l'objet social comme suit : « la société a pour objet la vente de carterie, papeterie, bimbeloterie, bijoux fantaisies, cadeaux, souvenirs et service de retrait de colis ». Le reste de l'article reste inchangé. -de transférer le siège social de la société du 5 rue de Nièvre à NEVERS (58000), au 128 avenue Jean Jaurès à DIJON (21000). -de mettre fin aux fonctions de gérant Monsieur Yuning WANG et de nommer pour une durée illimitée Madame Qiuju ZHANG, demeurant 51 rue de Chenôve à DIJON (21000). Les articles 2, 4 et 12 des statuts ont été modifiés en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au greffe de tribunal de commerce de NEVERS. Pour avis, le représentant légal.

AL582727793

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14, rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

LE BHV

SARL au capital de 10.000 euros
Siège social : 1, boulevard de la République
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
801 242 991 RCS NEVERS

L'assemblée générale ordinaire du 22 juin 2020 a pris acte de la démission de Mme Andréa BONNET de son mandat de cogérant à compter de ce même jour. La société est désormais gérée et administrée par M. Arnaud MARETTE, seul gérant demeurant en fonction. Pour avis le gérant, A. MARETTE

AL582727781

Office Notarial
de Me Sophie KREICHER
Notaire à Château-Chinon (58120),
2, place du Docteur Bondoux

GFA DE LA GRANDE SAUVE

Groupement Foncier Agricole
Capital social : 66.010,42 euros
Siège social : La Grande Sauve
58290 MOULINS ENGILBERT
Immatriculé au RCS de NEVERS
sous le n° 409 255 387

CHANGEMENT DE GERANT

Par délibération prise à l'Assemblée Générale Extraordinaire, en date du 17/06/2020, Monsieur Roger Jean Bernard MALCOIFFE, né à MOULINS ENGILBERT (58290),le 10 avril 1966, demeurant à La Grande Sauve (58290) MOULINS ENGILBERT a été nommé gérant à compter du 17/06/2020, pour une durée indéterminée, en remplacement de Madame Odette MALCOIFFE née CREPIN, décédée à MOULINS ENGILBERT (58290),le 29/08/2019.

Mention sera effectuée au RCS de NEVERS (58).

Pour avis et mention.

Maître Stéphane SANDELLI, notaire.

AL582727785

NON DISSOLUTION

CV LEJOUR

SARL au capital social de 6 500 Euros
Siège social : 1 RUE JEAN MOULIN
58300 DECIZE
813 269 669 R.C.S. NEVERS

Avis de Non Dissolution

Par décision du 22.07.2019, l'associé unique et gérante a décidé la continuation de la société malgré les pertes constatées. Pour avis.

AL582727797

DISSOLUTION LIQUIDATION

G.AF CONSULTANT

SARL au capital de 7 700 €
Siège social : Les Chaboureaux
58310 BITRY
480 518 703 RCS NEVERS

Suivant PV de l'AGE du 15/06/20, les associés après avoir entendu le rapport du liquidateur,

M. MAUNOURY Gérard, ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, déchargé de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de NEVERS.

AL582727768

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP, il a été constitué une EURL dénommée Kirk Consultancy Paris Capital: 2000€ Siège social : 57 Rue de Menestreau 58210 MENOU Objet : Direction, coordination et gestion de projet; Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion (hors activité réglementée); Accompagnement et coaching; Formation non réglementée dans les domaines précités. Gérant : KIRK Louise 57 Rue de Menestreau 58210 MENOU Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS NEVERS

AL582727535

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à MONTIGNY AUX AMOGNES en date du 2 juin 2020, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : LOLA - SIEGE SOCIAL : 4 Route de Nevers, MONTIGNY AUX AMOGNES (Nièvre) - CAPITAL : 500 euros

OBJET : l'acquisition de tout bien immobilier bâti ou non ; l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tout autre immeuble bâti ou non bâti dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; l'acquisition par voie d'achat, d'apport, d'échange ou autrement de tout immeuble bâti ou non bâti, ainsi que de tout droit immobilier ; l'aménagement, la gestion, la mise en valeur, l'exploitation de ces immeubles et droits directement ou par toute autre modalité ; éventuellement, l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la société au moyen de vente, échange ou apport de société,

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

GERANCE : Madame Fanny BLUZAT, demeurant 4 Route de Nevers, MONTIGNY AUX AMOGNES (Nièvre), et Monsieur Thomas SEGUIN, demeurant 4 Route de Nevers, MONTIGNY AUX AMOGNES (Nièvre),

AGREMENT DES CESSIONS : parts sociales librement cessibles entre associés et entre conjoints, ascendants ou descendants, même s'ils ne sont pas associés. Cession à titre onéreux ou gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

IMMATRICULATION : Au RCS de NEVERS.

Pour avis, le gérant

AL582727571

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 23/06/2020, il a été constitué une SCI

Dénomination :

SCI MALA

Siège social : 3 Rue De L'ile St Charles 58000 NEVERS

Capital : 1000 €

Activités principales : l'acquisition, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gérance de tous biens immobiliers la réalisation de toutes opérations immobilières et financières, l'emploi de fonds et valeurs, la prise de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises

Durée : 99 ans

Gérant : Mme DELPLANQUE EP PAOLETTI MAGALI 3 Rue De L'ile St Charles 58000 NEVERS et M. PAOLETTI ANDREA 3 Rue De L'ile St Charles 58000 NEVERS

Cession de parts sociales : Libre entre associés soumise à agrément dans les autres cas

Immatriculation au RCS de NEVERS

AL582727786

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, d'une SARL dénommée A2 Strat au capital de 1.000 €, siège social à POUGUES LES EAUX (58320) 3, rue du Mont Givre, ayant pour objet le management et la gestion, notamment administrative ou financière de sociétés, ou de toutes autres personnes ou entreprises ; toutes activités de conseils et toutes prestations de services auprès d'entreprises, notamment dans les domaines économiques, commerciaux et techniques ; la formation dans tous les domaines ; la prise de toutes participations dans toutes sociétés. Le gérant est M. Ph. LEUWERS demeurant à POUGUES LES EAUX (58320) 3, rue du Mont Givre. Immatriculation au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

AL582727794

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP établi à VILLAPOURCON en date du 18/06/2020, il a été constitué une SARL présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination : CPB EXPERTISE, Siège social : DRAGNE, VILLAPOURCON (Nièvre) Objet : La société a pour objet la détention de parts ou d'actions de sociétés d'expertise comptable. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Capital : 10 000 euros Gérance : Monsieur Christian PERRIN BONDOUX , demeurant 12 bis Rue Achille Millien, NEVERS (Nièvre), Immatriculation : Au RCS de NEVERS. Pour avis, le gérant.

AL582727723



YONNE

DÉMISSION

MM PACKAGING FRANCE

Société par actions simplifiée à associé unique
au capital de 7.289.219 €
Siège social :
ZI La Plaine des Iles
89470 MONÉTEAU
425 720 059 R.C.S. Auxerre

Suivant procès-verbal en date du 1er juin 2020, l'associé unique a pris acte de la démission avec effet au 31 mai 2020 de Monsieur Peter Schneider de son mandat de Directeur Général.

Pour avis.

AL892727879

SUCCESSION

SCP François et Guillaume DINET
Notaires à Clamecy (Nièvre),
24, rue Marie Davy

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

ARTICLE 1007 DU CODE CIVIL,
ARTICLE 1378-1
CODE DE PROCEDURE CIVILE
LOI N° 2016-1547
DU 28 NOVEMBRE 2016

Suivant testament olographe en date du 23 juillet 2018 Monsieur Jean-Louis NICOLAS a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Guillaume DINET notaire à CLAMECY (Nièvre), 24 rue Marié Davy, le 12 mai 2020 et d'un acte de notoriété du 20 juin 2020 desquels il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par acte d'huissier ou lettre recommandée avec avis de réception, par tout intéressé auprès de Maître DINET, notaire susnommé, référence CRPCEN : 58034, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL892727844

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Madame Suzanne Germaine Maryse LECÊTRE, demeurant à SENS (89100), 10 Promenade des Champs Plaisants, née à MALAY-LE-GRAND (89100), le 1er janvier 1944, célibataire, est décédée à SENS (89100), le 11 mars 2019, instituant un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Christophe DUGROSSY, notaire associé de la société « Clotilde TATAT, Emmanuel ARNAUD, Christophe DUGROSSY, notaires, associés d'une Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office notarial » dont le siège est à SENS (89100), 28 Avenue Georges Pompidou, le 17 juin 2020, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de leur saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Christophe DUGROSSY, notaire à SENS (89100), 28 Avenue Georges Pompidou, référence CRPCEN : 89098, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal Judiciaire de SENS (89100), de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL892727849

TESTAMENT OLOGRAPHE

Suivant testament olographe en date du 23 novembre 2009, Madame Geneviève Mireille CINI, né(e) BOISSIERE 75020 PARIS, le 5 avril 1928, demeurant à 3, rue du Veau 89140 Michery, veuf(ve) de Monsieur Erio CINI, décédé(e) à SENS (89) le 3 mars 2020, a institué un légataire. Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Patricia GOUJON-YOH , 9, rue de la Gare 89140 PONT-SUR-YONNE, le 27 mai 2020, dont la copie authentique accompagnée d'une copie du testament ont été adressées au Greffe le 9 juin 2020. Dans le mois suivant cette réception, l'opposition à l'exercice par le légataire de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Patricia GOUJON-YOH. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL892727851

SCP François et Guillaume DINET
Notaires à Clamecy (Nièvre)
24, rue Marie Davy

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

ARTICLE 1007 DU CODE CIVIL,
ARTICLE 1378-1
CODE DE PROCEDURE CIVILE LOI N° 2016-1547
DU 28 NOVEMBRE 2016

Suivant testament olographe en date du 27 octobre 2010 Madame Jeanne Louise Suzanne TABOURET veuve ROTH a consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Guillaume DINET notaire à CLAMECY (Nièvre), 24 rue Marié Davy,le 15 mai 2020 et d'un acte de notoriété du 11 juin 2020 desquels il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par acte d'huissier ou lettre recommandée avec avis de réception, par tout intéressé auprès de Maître DINET, notaire susnommé, référence CRPCEN : 58034, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL892727853

Maître Laure BERTHELIN
Notaire à Auxerre (Yonne)
22, rue du Puits des Dames

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Suivant article 1007 du Code Civil, par testament olographe en date du 5juin 2012, Mme Anita MULLER, veuve de M. Gérard André VIEILLETOILE,demeurant à ESCAMPS (Yonne) SEMILLY 22 rue des Saulers, née à COLMAR(68000) le 18 septembre 1955, décédée à ESCAMPS, le 9 mars 2020. A institué un légataire universel.Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un procès-verbal de dépôt de testament, reçu par Me Laure BERTHELIN, notaire à AUXERRE le 4 juin 2020. Le certificat de réception dudit PV de testament a été reçu par le tribunal de Grande Instance d'AUXERRE en date du 15 juin 2020. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formé par tout intéressé auprès du notaire sus-nommé, chargé du règlement de la succession dans le délai d'un mois.

AL892727870

Notaire

SELARL Julien MILLARD
Laure BERTHELIN
NOTAIRES & CONSEILS
22 rue du Puits des Dames
89000 AUXERRE

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016Suivant testament olographe en date du 2 octobre 1995, Madame Marie-Thérèse Germaine Bernardine Paule Aimée PAILLARD, en son vivant retraitée, demeurant à SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE (89000) place Georges Pompidou Résidence «Le Village», née à ASNIERES-EN-MONTAGNE (21500),le 18 août 1930, célibataire, non liée par un pacte civil de solidarité, décédée à AUXERRE (89000) (FRANCE), le 30 juin 2019.A consenti un legs universel.Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Laure BERTHELIN, Notaire associée de la société d'exercice libéra là responsabilité limitée « Julien MILLARD – Laure BERTHELIN Notaires &Conseils » titulaire d'un Office notarial à la résidence de AUXERRE (89000),22 Rue du Puits des Dames, le 18 juin 2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Laurent FRANCIN, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle « Laurent FRANCIN, Stéphanie FAIVRE FRANCIN, Elise LAROCHE SAUTEREL » titulaire d'un office notarial à AUXERRE (89000) 10 Boulevard Davout référence CRPCEN : 89002, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de AUXERRE (89000) de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL892727871

NOMINATION

L'YONNE ISOLATION

SAS au capital de 500 000 euros
Siège social : Zone Industrielle des Vauguillettes
7 rue des Grahuches, 89100 SENS
309955052 RCS SENS

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 11 juin 2020, il résulte que Mr Ludovic KIELIUS, ancien Directeur Général, demeurant 9 Chemin Entre 2 Vannes 89100 SENS, a été nommé en qualité de nouveau Président en remplacement de Mr Cyrille KIELIUS, décédé. Pour avis. Le Président.

AL892727884

TRANSFERT DE SIÈGE

SCI LES BLAIREAUX

Aux termes d'une délibération en date du 20/12/2019, l'assemblée générale extraordinaire de la SCI LES BLAIREAUX, société civile immobilière au capital de 100 €, dont le siège est 22 Grande Rue, 89700 ROFFEY, RCS AUXERRE 523 012 136, a décidé de transférer son siège social du 22 Grande Rue, 89700 ROFFEY, au 1 rue Sylvestre Sourd, 89700 DANNEMOINE, et a pris acte de la démission de Mme Marie-Paule MAGERA de ses fonctions de gérante, à compter de ce jour. Les statuts ont été modifiés en conséquence. La Gérance

AL892726260

DIXI

SCI au capital de 100 €
Siège social : 9, Place Maréchal Leclerc
89000 AUXERRE
498628221 RCS de AUXERRE

Par AGE du 12/06/2020, il a été décidé de transférer le siège social au 57, Avenue Maréchal Juin 64200 BIARRITZ, à compter du 20/06/2020.

Mention au RCS de AUXERRE

AL892727843

N'LIGHT

SARL
au capital de 5000 euros
Siège social : 7 ALLEE JACQUARD
89000 AUXERRE
799 055 173 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 18/06/2020, l'AG Extraordinaire a décidé de transférer le siège social de la société de 7 ALLEE JACQUARD, 89000 AUXERRE à 17 ROUTE DE QUENNE, 89290 VENOY à compter du 01/07/2020, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Mention en sera faite au RCS de AUXERRE

AL892727702

JUNCKER

SC au capital de 1000 €
Siège social : 9, Place Maréchal Leclerc
89000 AUXERRE
499418978 RCS de AUXERRE

Par AGE du 10/06/2020, il a été décidé de transférer le siège social au 57, Avenue Maréchal Juin 64200 BIARRITZ, à compter du 29/06/2020.

Mention au RCS de AUXERRE

AL892727857

TRANSFERT DE SIEGE

Par acte SSP en date à JOIGNY du 10/06/2020 enregistré le 16/06/2020 au SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT AUXERRE 1 sous le Dossier 2020 00015912, référence 8904P01 2020 A 01035, la SNC CAFE DU MARCHE au capital de 8.000€, ayant son siège social sis 11 Quai Henri Ragobert 89300 JOIGNY, immatriculée au RCS de SENS sous le n°489 767 269, a cédé à Monsieur WU Simon, exploitant personnel du fonds de commerce sis 11 Quai Henri Ragobert 89300 JOIGNY, en cours d'immatriculation au RCS de SENS, son fonds de commerce de bar brasserie presse tabac fdj, exploité à son siège social, moyennant le prix de 320.000€ et entrée en jouissance le 10/06/2020. Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière publicité légale à l'adresse du fonds, et pour la correspondance au Cabinet de Me Olivier WANG, avocat, sis 11 Place de la Nation 75011 PARIS.

AL892727858

MARCHES VITAMINES

SARL unipersonnelle au capital de 2000 €
Siège social : 2 Avenue De La Marne
89100 SENS
803626548 RCS de SENS

Par AGE du 02/12/2019, il a été décidé de transférer le siège social au 4 Rue Volta 94140 ALFORTVILLE, à compter du 02/12/2019.

Mention au RCS de SENS

AL892727864

ATELIER BOIS BOURGOGNE - ABB

Société par actions simplifiée
au capital de 220 000 euros
Siège social : 30-32 Route de Châtillon,
89390 RAVIERES
824 006 597 RCS AUXERRE

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE

Aux termes d'un ASSP en date du 18 juin 2020, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 30-32 Route de Châtillon 89390 RAVIERES au 21 Route de Châtillon 89390 RAVIERES, et ce à compter du 1er juillet 2020. Pour avis, le Président

AL892727873

FIDUCIAL SOFIRAL

A.D.A.E.

Société à responsabilité limitée
au capital de 4 000 euros
Siège social : ZA des Champs Casselins
5 rue Arnold Marti
89000 ST GEORGES SUR BAULCHE
RCS AUXERRE 851 237 578

Aux termes d'une décision en date du 29 juin 2020, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du ZA des Champs Casselins 5 rue Arnold Marti, 89000 ST GEORGES SUR BAULCHE au 4 Square St Louis 89290 CHAMPS SUR YONNE à compter du 1er juillet 2020, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis

La Gérance

AL892727895

MODIFICATION DE CAPITAL

AGRILUC

Société civile au capital de 3 000 €, Siège social : 1 Grande rue - 89190 FOISSY SUR VANNE, 883 640 559 RCS SENS. L'assemblée générale extraordinaire du 5 juin 2020 a décidé d'augmenter le capital social de 43 600 € ce qui porte celui-ci à 46 600 €. Pour avis, la gérance.

AL892727881

INVEST'AM

Société civile au capital de 3 000 €, Siège social : 1 Grande rue - 89190 FOISSY SUR VANNE, 883 641 177 RCS SENS. L'assemblée générale extraordinaire du 5 juin 2020 a décidé d'augmenter le capital social de 43 600 € ce qui porte celui-ci à 46 600 €. Pour avis, la gérance.

AL892727885

RECTIFICATIF

Rectificatif : Jugement du Tribunal de Commerce de Paris en date du 02/06/2020, convertissant la procédure de sauvegarde en procédure de redressement judiciaire au profit de la **SAS LA HALLE** Les Petits Jumériaux 965 rue Georges Pompidou 89700 Tonnerre - 17-19 rue du Général Leclerc 89200 Avallon - Zac les Clairions 14 rue des Fourneaux 89000 Auxerre - (achat vente textiles, chaussures) RCS PARIS 413 151 739. Maintient Administrateurs : 1°- SELARL AJRS en la personne de Me Catherine Poli 8 rue Blanche 75009 Paris ; 2°- SELARL FHB en la personne de Me Hélène BOURBOULOUX Tour CB21 16 Place de l'Iris 92040 Paris la Défense **avec pour mission d'assister**. Maintient Mandataires judiciaires : 1°- SCP BTSG en la personne de Me Stéphane GORRIAS 15 Rue de l'Hôtel de Ville 92200 Neuilly sur Seine ; 2°- SELARL AXYME en la personne de Me Didier Courtoux 62 Bd de Sébastopol 75003 Paris. Date de cessation des paiements : 02/06/2020.

AL892727845

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Notaire

Office notarial
de Me Laure BERTHELIN
Notaire à AUXERRE (Yonne)
22, rue du Puits des Dames

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Laure BERTHELIN, notaire à AUXERRE, le 5 Juin 2020, Mr Abel François FROCHOT, retraité, et Madame Janette Léontine Mariette MICHAUT, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à SAINT GEORGES SUR BAULCHE (Yonne) 13 allée de l'Oreuse

Mariés initialement sous le régime de la séparation de biens pure simple suivant contrat de mariage reçu par Maître Paul DOUNON, notaire à VENIZY (89210) le 29 décembre 1955 préalablement à leur union célébrée à la mairie de SORMERY le 31 décembre 1955, et ayant adopté le régime de la communauté universelle aux termes d'un acte de changement de régime reçu par Me BERTHELIN notaire à AUXERRE le 5 juin 2020.

Les oppositions pourront êtes faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me BERTHELIN notaire sus nommé.

AL892727714

MODIFICATION DE STATUTS

FIDUCIAL SOFIRAL

MAISON DE SANTE DE TERRE DE PLAINE

Société civile de moyens
au capital de 1 200 euros
Siège social : 2, rue de l'Abreuvoir
89420 GUILLON
RCS AUXERRE 502 551 229

AVIS DE PUBLICITÉ L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15 juin 2020 a autorisé le retrait d'un associé et constaté la réduction du capital social de 1 600 euros à 1 200 euros par rachat et annulation de 40 parts sociales, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes : Ancienne mention : Le capital de fondation est fixé à 1 600 euros. Il est divisé en 160 parts sociales de 10 euros chacune, lesquelles ont été souscrites et attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs. Nouvelle mention : Le capital est fixé à 1 200 euros. Il est divisé en 120 parts sociales de 10 euros chacune, lesquelles ont été souscrites et attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs. Total égal au nombre de parts composant le capital social : 120 parts. L'assemblée générale a en outre pris acte de la démission à effet au 30 juin 2020 de Monsieur Richard CHAMPEAUX de ses fonctions de gérant et nommé en remplacement à compter du 1er juillet 2020 : Monsieur François-Julien FEUCHOT demeurant 17 rue Les Genévriers 21390 PRECY SOUS THIL. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE. Pour avis La Gérance

AL892727868

LE CRIEUR DE VIN

Société à responsabilité limitée
au capital de 13 171,60 euros
Siège social : 1 Rue d'Alsace Lorraine
89100 SENS
403 472 970 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 1er juin 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social aux activités de vente de plats préparés à emporter, traiteur et de vente à emporter de toutes denrées alimentaires, vins et spiritueux .

Pour avis

AL892727848

LA MIE DU BOULANGER

Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros Siège social : Lieu-dit La Prud'hommerie 89150 ST VALERIEN 814147450 RCS SENS Aux termes d'une décision en date du 25/05/2020, l'associé unique a décidé : - de supprimer de l'objet social l'activité de distribution automatique, - d'étendre l'objet social aux activités de « fabrication, vente de chocolats, confiserie, glace à tout public, notamment aux grossistes, comité d'entreprises, particuliers, sur place, sur marché, à

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 22/06/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl NAULOT FRERES AUTOMOBILES** route de Lyon BP 7 89200 Avallon. RCS Auxerre 331803635. CIP 3955.

AL892727827

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 22/06/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl ARPPE** 6, Avenue Delacroix 89000 AUXERRE. RCS Auxerre 793981101. CIP 4062.

AL892727828

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 22/06/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS PICKUP TRUCKS** route de Genève 89600 SAINT FLORENTIN. RCS Auxerre 803394063. CIP 3999.

AL892727829

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 22/06/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Richard ROUX «EIRL ROUX»** Le Champ de la Route Le Colombier 89130 TOUCY. RCS Auxerre 520229956. CIP 3977.

AL892727830

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 22/06/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl à capital variable SyncA7** 27 grande-rue 89290 Augy (informatique). RCS Auxerre 479470130. CIP 4410. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL892727831

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 22/06/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl à associé unique LABEL POULETTE** 10 rue de la Saunière 89600 Vergigny (produits alimentaires). RCS Auxerre 537699092. CIP 4411. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL892727832

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 22/06/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **SAS S.A.S HOMATIC** (Habitat Ossature Bois sur Mesure Assisté par Domotique) 16 route de Fontenoy 89520 Levis (création d'habitat à l'ossature bois et de domotique). RCS Auxerre 439481938. CIP 4412. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL892727833

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 22/06/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl SARL COQUINS COQUINES** 16 Avenue Robert Schumann 89000 AUXERRE (vente prêt à porter). RCS Auxerre 530818384. CIP 4413. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL892727834

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 22/06/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl AIR SERVICE 89** Aerodrome 89600 Chéu (réparation achat vente d'aéronefs). RCS Auxerre 330176165. CIP 4414. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL892727835

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 22/06/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **SAS à associé unique FB AUTOS** 5 grande rue 89310 SAINTE VERTU (achat vente de véhicules). RCS Auxerre 811948215. CIP 4415. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 5 Rue Docteur Chaussier BP81556 21015 DIJON CEDEX, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL892727836

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 22/06/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl SARL LES DELICES DE L'ASIE** 41 rue Joubert 89000 Auxerre (vente de produits orientaux). RCS Auxerre 341027118. CIP 4416. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL892727837

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 22/06/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl à associé unique HELIUM** 14 quai de la Marine 89000 Auxerre (photocomposition, photogravure, impression.). RCS Auxerre 379997836. CIP 4417. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL892727838

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 22/06/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl GUARD SERVICES** 89310 Molay (protection des biens et des personnes.). RCS Auxerre 332876887. CIP 4418. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 5 Rue Docteur Chaussier BP81556 21015 DIJON CEDEX, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL892727839

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 22/06/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl REMI** 8 rue du Temple 89000 Auxerre (Achat vente vêtements). RCS Auxerre 327153334. CIP 4419. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL892727840

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 22/06/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl S.A.R.L. TRANSACTIONS COMMERCIALES AUXERROISES** 3 quai de la République 89000 Auxerre (marchand de biens). RCS Auxerre 340707413. CIP 4420. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL892727841

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 22/06/2020 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **Sàrl SARL L'AMBASSADE** 13 rue des Trois Cailloux 89250 Gurgy (soutien logistique des entreprises). RCS Auxerre 393092564. CIP 4421. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL892727842

Jugement du Tribunal de Commerce de Bobigny en date du 19/06/2020 prononçant l'admission du plan de cession de la **SAS à associé unique NAF NAF** 65 Rue du Temple et 2 Rue des Remparts 89000 Auxerre (prêt à porter), RCS BOBIGNY 300.345.808, au profit de la SAS SY CORPORATE FRANCE 23 R Balzac 75008 Paris, représentant légal : Mme Elif KARA (RCS PARIS 830.105.342). Ce même jugement a ordonné la conversion de la procédure de la SAS à associé unique NAF NAF en liquidation judiciaire après cession ; liquidateurs : SELARL BALLY MJ 69 Rue d'Anjou 93000 Bobigny et SELARL MJA en la personne de Me Charles-Axel CHUINE 14 Rue de Lorraine 93000 Bobigny.

AL892727846

Jugement du Tribunal de Commerce de Montpellier en date du 19/06/2020 prononçant l'admission du plan de cession de la **SA ORCHESTRA-PREMAMAN** ZAC des Macherins LD La Grande Source 89470 Monéteau (équipement, puériculture), RCS Montpellier 398471565, au profit de la SAS à associé unique NEWORCH 1 Bd Philippe Lamour 34170 CASTELNAU LE LEZ (RCS Montpellier 882808587).

AL892727869

emporter, toutes prestations de services au profit des chocolatiers » en conséquence et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts, - de transférer le siège social du Lieu-dit La Prud'hommerie, 89150 ST VALERIEN au 5 rue Gratto 89230 MONTIGNY LA RESLE à compter du 25/05/2020, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SENS sous le numéro 814147450 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés d'Auxerre Gérance : Monsieur Stéphane COEUGNIET, demeurant 17 rue Gatelot, 89250 SEIGNELAY

Pour avis La Gérance

AL892727862

NATHALYS

Société par actions simplifiée
au capital de 1 015 000 euros
Siège social : 4 Rue de Madrid,
89470 MONETEAU
807 596 978 RCS AUXERRE

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 15 juin 2020, il résulte que les mandats de la Société F.C.N., Commissaire aux Comptes titulaire, et de la Société F.C.F., Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes. Pour avis

AL892727877

EARL COUARD

EARL au capital de 215 867,81 €, Siège social : 1 Grande rue - 89190 FOISSY SUR VANNE, 350 242 764 RCS SENS. Par une décision en date du 5 juin 2020 : - L'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée a été transformée, sans création d'un être moral nouveau, en une Société Civile d'Exploitation Agricole, - La durée de la société a été prorogée de 50 ans, son terme étant reporté au 30 juin 2077, - Le capital a été réduit de 3 467,81 € et ramené à 212 400 €. À compter de cette date, les caractéristiques de la société sont les suivantes : Dénomination sociale : SCEA COUARD. Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime. Capital social : 212 400 €. Siège social : 1 Grande rue - 89190 FOISSY SUR VANNE. Durée : Jusqu'au 30 juin 2077. Gérant : M. Philippe COUARD, demeurant à FOISSY SUR VANNE (Yonne), 1 Grande rue. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres. Pour avis, la gérance.

AL892727882

EARL DE LA PAILERIE

EARL au capital de 10 000 €, Siège social : 1 Grande rue - 89190 FOISSY SUR VANNE, 792 327 454 RCS SENS. Par une décision en date du 5 juin 2020 l'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée a été transformée, sans création d'un être moral nouveau, en une Société Civile d'Exploitation Agricole. À compter de cette date, les caractéristiques de la société sont les suivantes : Dénomination sociale : SCEA DE LA PAILERIE. Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime. Capital social : 10 000 €. Siège social : 1 Grande rue - 89190 FOISSY SUR VANNE. Durée : Jusqu'au 12 avril 2112. Gérant : M. Philippe COUARD, demeurant à FOISSY SUR VANNE (Yonne), 1 Grande rue. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres. Pour avis, la gérance.

AL892727886

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

FIN LOCATION GERANCE

Suivant acte sous seing privé en date du 1er septembre 2018 à RENNES,

La société YVES ROCHER FRANCE, SAS au capital de 228 661 780 euros ayant son siège social à RENNES (35000) 2-4 Boulevard de Beaumont, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES sous le n°808 529 184

Avait donné en location gérance à la SARL STANDYR, au capital de 7 622,45 €, ayant son siège social à RENNES (35000) 2-4 Boulevard de Beaumont immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES sous le n°387 919 624

Un fonds de commerce de détail de tous produits cosmétiques et de parfumerie, connu sous le nom de CENTRE DE BEAUTE YVES ROCHER, sis et exploité à SENS (89100) Centre Commercial Porte de Bourgogne à compter du 3 septembre 2019 pour des périodes successives d'une année dans la limite de dix années.

Suivant la résiliation amiable en date du 7 octobre 2019 les parties ont convenu de mettre fin au contrat ci-dessus mentionné à compter du 21 octobre 2019

Pour insertion unique,

AL892727872

SCEA CARRÉ-BOUNON

Société civile d'exploitation agricole au capital de 76 300,00 euros, Siège social : Oudun - 89440 JOUX LA VILLE, 834 786 204 RCS AUXERRE. L'assemblée générale extraordinaire du 1er juin 2020 a pris acte de la démission de M. Eric CARRÉ de ses fonctions de gérant et a nommé M. Fabien CARRÉ, demeurant à JOUX LA VILLE (89440), 4 chemin des Cimetières, aux fonctions de gérant. Pour avis, la gérance.

AL892727876

S.J.B. Société d'Avocats

SCI QUENTIN

Société civile immobilière au capital de 1 417,78 euros, Siège social : 46 bis Avenue Yver - 89000 AUXERRE, 413 563 974 RCS AUXERRE. Aux termes d'une délibération en date du 12 mai 2020, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Christian LELU de ses fonctions de gérant à compter de ce jour et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. Monsieur Christophe LELU demeure seul gérant.

AL892727892

POURSUITE D'ACTIVITÉ

EARL DE LA CARRIÈRE

EARL au capital de 76 224,51 euros, Siège social : La Carrière – Aubigny – 89560 TAINGY, 353 037 229 RCS AUXERRE. Par décision en date du 15 janvier 2020, l'associé unique a décidé de proroger la durée de la société de 99 ans, reportant ainsi son terme au 5 février 2119. Pour avis, la gérance.

AL892727880

NON DISSOLUTION

SOCIETE BLANCHET

Société À Responsabilité Limitée au capital de 7 622.45 € Siège social : 57 rue Etienne Finot 89600 AVROLLES 328 566 146 RCS AUXERRE _ Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 25 juin 2020 : Les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223 42 du Code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE. Pour avis, la gérance

AL892727894

DISSOLUTION LIQUIDATION

Maître Sébastien FOSSOYEUX
Notaire à Saint-Sauveur-en-Puisaye (Yonne)
17, rue Saint Claude

DISSOLUTION

GFA DES FOSSES BARREAUX

GFA DES FOSSES BARREAUX en liquidation

Au capital de 142 693,20 euros

Siège social : 1 rue de Saint-Privé, 89170 SAINT MARTIN DES CHAMPS

352 949 226 RCS AUXERRE

Liquidateur : Madame Michèle MAUNIER, domiciliée à Saint Martin des Champs (89170) 1 rue de Saint Privé,

Aux termes d'un procès-verbal de délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date à Saint-Martin des Champs du20 avril 2020, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement d'Auxerre I, le 11 mai 2020, dossier 2020 00012362, référence 8904P01 2020 N 00454, a été décidée :

-la dissolution anticipée du GFA DES FOSSES BARREAUX avec effet au 30 mai 2020

-les fonctions de liquidateur sont assurées à compter de laméme date, par Madame MAUNIER Michèle, susnommée.

-la correspondance doit être adressée, les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés au domicile du liquidateur. -les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés, en annexe au RCS, au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE.

Pour avis et mention

Maître Sébastien FOSSOYEUX

Notaire

AL892727823

PHOENIX

SASU au capital de 2500 €
Siège social : 24 Avenue De La Gare
89340 VILLENEUVE LA GUYARD
833297468 RCS de SENS

Par AGE du 04/05/2020, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 04/05/2020. M. ALAYA HABIB 24 Avenue De La Gare 89340 VILLENEUVE LA GUYARD a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Mention au RCS de SENS

AL892727867

S.J.B. Société d'Avocats

TRANSMISSION UNIVERSELLE DE PATRIMOINE

ALARME COMMUNICATION TECHNOLOGIE A.C. TECH Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros Siège social : 12 Voie Romaine 89230 MONTIGNY LA RESLE 520 061 458 RCS AUXERRE Aux termes d'une décision de dissolution en date du 2 JUIN 2020, la Société SONETRANS, Société à Responsabilité Limitée, au capital de 73 490 euros, dont le siège social est 12 Voie Romaine – 89230 MONTIGNY LA RESLE, immatriculée sous le numéro 424 342 962 RCS AUXERRE a, en sa qualité d'associée unique de la Société ALARME COMMUNICATION

TECHNOLOGIE, décidé la dissolution anticipée de ladite Société. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société ALARME COMMUNICATION TECHNOLOGIE peuvent faire

opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce d'AUXERRE.

AL892727850

ALADIN PIZZA

SASU au capital de 1.000€ Siège social : place colette centre commercial la madeleine, 89300 JOIGNY 820 899 698 RCS de SENS Le 01/12/2018, le Président a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. WADIA BAZGHOUD, 112 RUE BOURNEIL, 89000 AUXERRE et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur. Modification au RCS de SENS

AL892727854

ALADIN PIZZA

SASU au capital de 1.000€ Siège social : place colette centre commercial la madeleine, 89300 JOIGNY 820 899 698 RCS de SENS Le 01/12/2018, le Président a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 01/12/2018. Radiation au RCS de SENS

AL892727855

VILLENGO

Société à responsabilité limitée au capital de 5 000,00 euros Siège social : 17 Grande rue - 89500 EGRISELLES-LE-BOCAGE 531 896 090 Rcs SENS Avis de dissolution et de nomination des liquidateurs Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1er juin 2020, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. Ont été nommés liquidateurs, pour la durée de la liquidation : – Mme Carole NGO, demeurant 1 rue du Galop, 89500 MARSANGY – M. Pierre VILLENEUVE, demeurant 6 rue du Menhir, Les Rivaux, 89500 EGRISELLES-LEBOCAGE Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante : 17 Grande rue - 89500 EGRISELLES-LE-BOCAGE, siège de liquidation. Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce de SENS. Pour avis, les liquidateurs.

AL892727859

B.T.P.A.

Société à responsabilité limitée au capital de 50 000 euros, Siège social : 8 Bis Rue des Capucins - 89600 SAINT-FLORENTIN, 950 378 802 RCS AUXERRE. Par décision du 30 juin 2020, la société DURVILLE, Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, dont le siège social est 5 Rue des Protestants 89210 CHAMPLOST, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 525 028 916 RCS SENS a, en sa qualité d'associée unique de la société B.T.P.A., décidé la dissolution anticipée de ladite Société à compter de ce jour. Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du GTC d'AUXERRE. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce d'AUXERRE.

AL892727860

EARL DES TILIAS

EARL en liquidation au capital de 163 960 euros. Siège social : 3 place de l'Église - 89140 PLESSIS-SAINT-JEAN. 451 717 201 RCS SENS. Liquidateurs : M. Denys CHEREAU et Mme Anita CHEREAU, demeurant ensemble 3 place de l'Église, 89140 PLESSIS-SAINT-JEAN. Avis de clôture de liquidation : Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 29 février 2020, la collectivité des associés a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus aux liquidateurs et les a déchargé de leur mandat. Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne). Pour avis, les liquidateurs.

AL892727861

SAS BEARSYCO

L'associé unique de la SAS BEARSYCO, au capital de 7 000 €, dont le siège social est à SAINTVALERIEN (89150), 36, route de Fontaines, 502 770 563 RCS SENS, a, par décision du 30/12/2019, prononcé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour.

A été nommé liquidateur M. René DOERLER, demeurant à SAINT-VALERIEN (89150), 36, route de Fontaines.

Le siège de liquidation est fixé au siège social.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de SENS.

AL892727865

SCI LYS

SCI au capital de 1000 €
Siège social : 53 Rue Emile Zola
89100 SENS
492 097 332 RCS de SENS

Par AGE du 08/06/2020, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 08/06/2020. Mme KING Claire 140 Rue Saint Charles 75015 PARIS 15 a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé à l'adresse du liquidateur ci-dessus, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Mention au RCS de SENS

AL892727875

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42

ASSISTANCE CONSEIL ORGANISATION ADMINISTRATION

SASU au capital de 500 €
Siège social : 28, Boulevard Vauban
89000 Auxerre
832 080 808 – RCS AUXERRE

En date du 26/06/2020, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 30/06/2020. M. SAVEL VIOUX OLIVIER demeurant 38 Rue Général de Gaulle - 38520 Bourg d'Oisans été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 38 Rue Général de Gaulle - 38520 Bourg d'Oisans, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Mention au RCS d'AUXERRE

AL892727889

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : SCI THAO. Forme : SCI société en liquidation. Capital social : 300 euros. Siège social : 57 Rue du Général de Gaulle, 89320 CERISIERS. 491309852 RCS GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE SENS. Aux termes de l'AGE en date du 31 mai 2020, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Marco GODINES demeurant 11 Rue des Coins, 89320 VILLECHETIVE et prononcé la clôture de liquidation de la société. La société sera radiée du RCS du GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE SENS. Le liquidateur.

AL892727891

EARL DE LA VALLEE DES COQS

EARL en liquidation au capital de 22685 euros
Siège social : 5 ROUTE DES CARBIERS
LE SAUDURAND - 89570 TURNY
Siège de liquidation :
5 ROUTE DES CARBIERS
LE SAUDURAND - 89570 TURNY
798 816 096 RCS SENS

L'AGE du 27/06/2020 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 27/06/2020.

M. Didier LOMBARDO, demeurant 5 ROUTE DES CARBIERS - LE SAUDURAND 89570 TURNY, a été nommé Liquidateur.

Siège de liquidation : 5 ROUTE DES CARBIERS - LE SAUDURAND - 89570 TURNY.

Pour avis

Le liquidateur.

AL892727893

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Création de la sci nor,14rue de l'hotel de ville 89270 vermenton. Cap:1000€. Obj:immobilier. Grt:nicolas maurice,14rue de l'hotel de ville 89270 vermenton. 99ans au rcs d'auxerre

AL892727628

AVIS DE CONSTITUTION

Par un acte SSP en date du 15/06/2020, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : NewPatinAge Capital : 1500€ Sigle : NPA Siège social : 4 rue de Londres 89470 Moneteau Objet : bureau d'études techniques fluides spécialisé en patinoires ; conseil et assistance en stratégie, organisation, management, ingénierie technique et financière, marketing et communication dans le domaine des patinoires et autres équipements sportifs ; expertise et conseil en patinage sur glace ; formation en lien avec l'objet social. Durée : 99 ans. Gérants : M. Thierry Voegeli demeurant 4 rue de Londres 89470 Moneteau, M. Riccitelli Alexandre demeurant 4 rue de Londres 89470 Moneteau RCS : Auxerre

AL892727816

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24 juin 2020 à AUXERRE, il a été constitué une société par actions simplifiée à associé unique. Dénomination sociale : EG ART DESIGN. Forme : Société par actions simplifiée. Objet : Agent commercial en immobilier. Capital social : 500 euros. Siège social : 8 rue des Fauvettes - 89000 AUXERRE. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Président : M. Victor FERREIRA demeurant 8 rue des Fauvettes - 89000 AUXERRE. Admission aux assemblées et droit de vote : Pas de distinction entre associés. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Cessions d'actions : En cas de pluralité d'associés, toute cession nécessite un agrément préalable donné par décision collective adoptée à l'unanimité. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, le président.

AL892727852

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seings privés en date du 25 juin 2020 il a été constituée la société civile immobilière ci-après :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : SCI LOBO-SALOME.

Le siège social est fixé à : CHAMPS-SUR-YONNE (89290), 3 route d'Augy.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : DEUX CENTS EUROS (200,00 EUR).

Les apports sont en numéraire à hauteur de 200,00€.

toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le premier gérant de la société est : Monsieur Vincent VILLECOURT, demeurant à CHAMPS SUR YONNE 89290 – 3 Route d'Augy.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE

AL892727866

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Joigny du 24/06/2020 a été constituée une **SASU** nommée :

CONCEPT BAT

Objet : Tous corps d'état;Travaux de Ravalement, Calorifuge, Télécommunication, et Fibre optique.

Capital : 20.000 € **Siège social :** 5 Boulevard de Godalming, 89300 Joigny Durée : 99 ans **Président :** M. MONCEF HMID, 5 Boulevard de Godalming, 89300 Joigny

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Sens

AL892727874

S.J.B. Société d'Avocats

SELAS CAMPHRIER NOVAE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VERON (Yonne) du 23 juin 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : - Forme : Société d'exercice libéral par actions simplifiée - Dénomination : SELAS CAMPHRIER NOVAE -Siège : 7 Avenue de la Gare, 89510 VERON -Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés - Capital : 55 000 euros - Objet : l'exercice de la profession de pharmacien d'officine (R 5125-14) par l'intermédiaire de ses associés ou certains d'entre eux Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Présidente : Madame Marie MARTIN DE LASSALLE, demeurant 10 rue Pasteur – 89100 SENS La société sera immatriculée au RCS de SENS.

AL892727878

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 16 juin 2020, à Charbuy. Dénomination : ADE FABRIK'. Forme : SARL. Siège social : 41 rue des bois, 89113 Charbuy. Objet : Création – Vente de spécialités gourmandes (sucrées – salées) apicoles; Création – Vente de cosmétique, savonnerie et produits d'entretien; Epicerie fine alimentaire : pâtisserie, chocolaterie, glacerie, confiserie; Epicerie fine boissons : bières, vins, thé, café, boissons gazeuses; Salon de thé; Restauration, apéro dinatoire,. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 3000 euros Gérant : Monsieur Adérald CARON, demeurant 41 rue des bois, 89113 Charbuy Gérant : Madame Clotilde DEGRYSE, demeurant 41 rue des bois, 89113 Charbuy La société sera immatriculée au RCS de AUXERRE.

Pour avis.

les cogérants

AL892727883

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINT CLEMENT du 29 juin 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : VR IMMO

Siège social : 7 Rue de Paris, 89100 SAINT CLÉMENT

Objet social : Agent commercial dans l'immobilier

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros

Gérance : Monsieur Valentin RABILLER, demeurant 7 Rue de Paris 89100 ST CLEMENT, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de SENS.

Pour avis

La Gérance

AL892727890



Témoignage

Revivre et faire sa rééducation avec les vaches

Agriculteur à Loucelles, près de Bayeux, en Normandie, Marc Buon est passé par la case Covid-19. Après 29 jours d'hospitalisation, dont 9 plongés dans un coma artificiel, il revit. Sa famille aussi. Ils témoignent de ce qu'ils ont traversé.



Marc Buon (ici avec sa fille, Julie) a été président de la FDSEA du Calvados et impliqué dans la Safer Normandie.

Ça a commencé mi-mars», raconte Marc Buon, *«avec un mal de gorge. Je suis allé voir un ami médecin. On a pensé à une angine. Au cours de la semaine, et parce que ça ne s'améliorait pas, on a changé d'antibiotique. Le samedi, j'ai semé de la féverole, mais le soir ce n'était pas bon. Le lendemain je suis allé me faire détecter au CHU de Caen. L'info sur la Covid-19 commençait à circuler. Coup de fil du CHU le mardi 24 mars : on m'a annoncé que j'étais positif. Ça n'a pas été un gros moment d'inquiétude. Je n'étais pas stressé. Je ne l'ai d'ailleurs jamais vraiment été»*. Sa fille, Julie, confirme qu'il était plutôt fatigué et qu'il a beaucoup dormi. *«Au départ»,* poursuit l'agriculteur normand, *«le service spécialisé du CHU m'appelait toutes les 48 heures, puis tous les jours. Au fur et à mesure, je déclinais. J'ai suivi le traitement préconisé par le professeur Raoult, mais j'ai plongé le dimanche 29 mars. Ma femme a appelé notre médecin de famille qui nous a dirigés vers le 15 qui nous a lui-même renvoyé vers les urgences de l'hôpital de Bayeux. C'est assez violent. Tu rentres et tu te retrouves seul. Je n'ai revu les miens que 29 jours plus tard»*.

«Je pensais que je n'allais pas revenir»

«On était plutôt rassurés qu'il entre aux urgences, souligne Julie, *parce qu'il déclinait très vite. Il avait perdu la notion du goût»*. Le 30 mars, Marc Buon passe un scanner qui révèle que ses poumons sont atteints. *«J'étais «rincé». Avant que l'anesthésiste ne m'endorme, je lui ai dit que je pensais que je n'allais pas revenir. J'ai demandé un crayon et du papier pour écrire aux miens. Je parle beaucoup, mais ne dis pas forcément les choses importantes au bon moment. On m'a amené du papier et un crayon, mais finalement, j'ai été endormi sans que je puisse écrire. Je n'en étais plus capable physiquement. C'était le 2 avril»*.

Marc a été endormi pendant 9 jours. Une expérience terrible pour son entourage familial et amical. Durant ce coma artificiel, il plonge deux fois. *«Le médecin se donnait 24 ou 48 heures pour se prononcer. Il ne savait pas si j'allais m'en sortir»*. Pendant ce temps-là, il a fallu continuer à gérer la ferme. *«Mais comment déclarer la naissance d'un veau sur Pilot Elevage quand tu n'as pas les codes d'accès ?* se souvient Julie. *Heureusement, la solidarité a joué. Des aides précieuses sont venues à notre secours»*. Serge, le frère de Marc Buon, sera d'un grand secours dans ces moments difficiles. Finalement, l'agriculteur sort de son sommeil artificiel le 11 avril avec 15 kg en moins : *«Quand on m'a autorisé à boire»,* explique-t-il, *«je n'avais pas la force de porter le bec verseur à hauteur de la bouche. Même à la paille, ça ne le faisait pas. Mais toute l'équipe médicale est là pour te porter vers le haut. Je tiens à saluer les médecins, les kinés, les infirmières, les aides-soignantes... Ils ont tous été remarquables. Peu à peu, j'ai repris du poil de la bête. Avec un édredon sous le bras, j'ai réussi à boire tout seul. Ensuite, on m'a assis une première fois pendant 3/4 d'heure sur une chaise à l'aide d'un treuil. Je leur ai dit: «pas rassurant votre truc, on dirait un abattoir...». Tout s'est toujours déroulé dans l'humour. Le lendemain, le kiné, aidé de deux personnes, est venu me lever pour faire quelques pas. Je suis resté 9 jours en service chirurgie réservé au Covid-19.»*

«Le premier jour, j'ai fait 200 mètres»

Le personnel soignant a observé l'évolution de Marc. *«Un jour»,* se souvient-il, *«on m'a annoncé qu'on m'avait trouvé une maison de repos avec rééducation. Très peu pour moi ! Ma rééducation, je préférais la faire en allant voir mes vaches. Et puis je n'étais pas tout seul. J'avais ma fille et ma femme à mes côtés. Le premier jour j'ai fait 200 mètres : 100 mètres aller, 100 mètres retour. J'étais «rincé». Aujourd'hui, j'enquille 2 à 3 km, tranquillement évidemment. Pour reprendre une activité professionnelle, ce sera cependant compliqué. Je fonctionne comme une batterie, quand il n'y a plus de jus, tout s'arrête. L'autre jour, avec mon père et ma fille, j'ai bricolé sur un pont dans un herbage. Au retour, mon père, qui a pourtant 84 ans, marchait plus vite que moi...»*

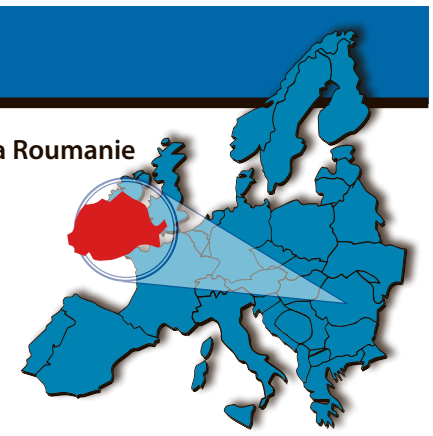
PROPOS RECUEILLIS PAR THIERRY GUILLEMOT



«On ne pense jamais qu'un truc comme ça peut nous arriver...»

Roumanie

L'esprit d'entreprise règne dans les champs



Ancien grenier à blé de l'Europe, la Roumanie compte bien le redevenir. La période communiste a été suivie de 10 années de chaos et de corruption. Ce temps est terminé et Nicolar est emblématique de la nouvelle dimension prise par l'agriculture dans le pays.



Nicolar et ses deux fils : Bogdan et Daniel.



L'entreprise du groupe dispose de 50 000 tonnes de capacité de stockage.

Alors qu'il avait 16 ans, le régime communiste a fait de Nicolar un porcher dans l'un de ses kolkhozes. En 1993, après la chute de Ceausescu, il a créé sa première entreprise, un magasin de matériels de construction, tout en continuant son travail en porcherie. En 2020, grâce à son projet entrepreneurial, il cultive plus de 3 000 ha (dont 50 % en propriété), et possède deux entreprises, l'une de matériels agricoles qui fait aussi des travaux à façon et l'autre de construction de silos. La ferme-entreprise fait vivre 48 familles dans le village. *«À la fin du communisme, explique Nicolar, les Roumains étaient très enthousiastes. Pour beaucoup la redistribution des terres a été l'occasion de se faire un peu d'argent en les revendant pour s'acheter une télé ou une machine à laver qui étaient interdites sous l'ancien régime. Pour les autres, le retour à la terre a été une grande déception car ils croyaient gagner facilement de l'argent. Plus d'un million de personnes sont restées agriculteurs avec moins de 5 ha, les autres ont finalement vendu ou loué leurs terres»*.

Bourreau de travail

Nicolar en a profité pour acheter des terres à bas prix, pour 2 à 300 €/ha. Elles valent aujourd'hui entre 6 000 et 10 000 € Sa famille possédait une trentaine d'hectares de terres qui lui ont été restitués en 1993. Il a commencé par les louer. À l'époque, il travaillait à la fois dans la porcherie et pour son magasin de matériel de construction. C'est aussi à ce moment-là qu'il a acheté un premier tracteur pour faire sa ferme et celles de voisins. *«On bossait énormément avec ma femme pour des revenus qui nous permettaient à peine de nourrir nos enfants. J'ai compris qu'il fallait être entreprenant pour s'en sortir»*. En 2000 c'est l'heure des choix. Il abandonne son métier de porcher pour se consacrer uniquement à la culture. Le magasin devient une concession agricole et un premier silo de 500 tonnes est construit avec l'aide des habitants du village. C'est le début de l'aventure. Année après année, il va consolider la ferme en louant et achetant. Le nombre d'hectares n'a cessé de grandir, passant de 550 en 2005 à 3 000 aujourd'hui. Jusqu'à la fin des années quatre-vingt-dix, l'État roumain détenait le monopole de la collecte et des abattoirs pour des raisons de stratégie alimentaire. Comme le reste, toute cette organisation a volé en éclats. Une formidable opportunité pour Nicolar qui a alors engagé une diversification de ses activités dans la collecte de céréales. *«J'ai investi dans des structures de stockage que nous avons construites nous-même. Là aussi, ça s'est étoffé jusqu'à atteindre 50 000 tonnes de capacité aujourd'hui. Notre rayon d'action est de 50 km autour de la ferme»*. Une fois le grain dans les silos, il s'occupe du trading, pour lui et quelques voisins. Il vend jusqu'à 100 000 tonnes/an, par lots durant toute l'année, profitant des variations des cours. Toutes les multinationales frappent à sa porte pour alimenter le port de Constantza, tout proche, à l'est du pays, au bord de la Mer Noire.

Réussite partageuse

L'ensemble des activités de la ferme entreprise a généré 11 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2018. Le manager n'oublie jamais l'aspect social. Il sait d'où il vient. *«L'entreprise est très impliquée dans la vie locale. Nous embauchons la moitié du village. Je sponsorise l'équipe de foot, l'école de karaté, la danse, quelques spectacles folkloriques et nous essayons avec ma femme d'être disponibles dans les activités de l'école. Notre passé nous a appris à être solidaire. Nous avons tous en souvenir les 50 années qui ont suivi la Seconde guerre mondiale durant laquelle la faim et la misère régnaient dans les campagnes»*. Il a eu la chance de réussir. Il estime qu'il doit maintenant partager. L'entrée dans l'Union européenne a provoqué de nombreux changements. *«Nous avons touché beaucoup d'aides pour faire face au développement et préserver la ruralité. C'est très positif. Les filières se sont organisées avec des normes plus strictes. On a aussi construit des routes. C'était indispensable»*. Toute l'agriculture a été gagnante puisque les plus petits agriculteurs touchent les subventions. Nicolar a bien conscience qu'il reste encore beaucoup à faire notamment dans les outils de transformation quasi inexistants dans le pays. *«70 % de notre alimentation est importée»* déplore-t-il. Rien n'est gagné. *«L'activité reste très risquée en raison des aléas climatiques. 2019 a été catastrophique à cause de la sécheresse car je n'ai pas d'irrigation comme la grande majorité des agriculteurs. Les rendements ont été divisés par 2 et, dans certains cas, il n'y a pas eu de récolte. Même si j'assure toutes mes récoltes contre ce type de risque, le coup est dur à digérer. Nous sommes très inquiets pour 2020 car il n'y a pas de neige et pas de pluies»*. La voie semble royale pour ses deux fils qui ont rejoint l'exploitation. Bogdan, 34 ans, économiste, qui a travaillé 3 ans chez Ernst and Young à Bucarest et Daniel, 30 ans, agronome qui vient de passer 1 an aux États-Unis. *«Tout est en société. Mes deux fils reprennent des parts au fur et à mesure qu'ils le peuvent. Ils sont intéressés au résultat»*. Il leur faudra avoir les mêmes gènes que leur père avec de l'audace et ne pas avoir peur de travailler pour assurer la suite. Papa ne sera pas toujours là.

PHILIPPE DEQUIDT

Chiffres clef de l'exploitation

3 000 hectares en culture – maïs (45 %), blé (30 %), soja, tournesol et colza. La moitié en culture d'hiver, pas de sutures irriguées, terres de tchernozioms (riches en humus). Rendement : maïs entre 6,5 et 11,5 t/ha suivant les années, 80 % du maïs à indice < 380, blé 4 à 6 t/ha à 13 de protéines, soja 4 t/ha trituré par Bunge ou Sofiprotéol. 50 000 tonnes de stockage. 1 ETA qui travaille sur 500 hectares. 1 magasin de matériel agricole et de pièces détachées. 1 entreprise de construction de silos. 48 salariés.

Un lien fort avec l'agriculture et l'UE

27 % de la population est encore directement impliquée dans l'agriculture. 95 % des exploitations reconnues ont moins de 5 ha. Le niveau de vie est faible avec un salaire minimum net à 420 euros/mois pour 48 heures de travail. La population a du mal à trouver de la viande fraîche ou des légumes. Durant l'été, les grands-mères remplissent leurs caves de bocaux provenant de leur potager qui feront le bonheur des enfants et petits-enfants citadins. Dans de telles conditions, évoquer le bio ou le réchauffement climatiques est bien dérisoire. La réponse est toujours la même : « il y a bien d'autres priorités avant ce type de sujet ». La Roumanie est l'un des pays les plus proeuropéens. L'entrée en 2007 dans l'Union a donné un second souffle au développement. Les agriculteurs ont pleinement profité de la manne financière européenne, gage pour eux d'innombrables projets tant en élevage qu'en production végétale. Même si certains, comme les grosses exploitations, en ont plus profité, c'est l'ensemble des agriculteurs qui aujourd'hui vit bien ou peut survire en fonction des structures d'exploitations. Pour les 10 % de leaders, c'est une sorte d'assurance récolte dans un pays où les risques climatiques sont très élevés.



Le siège social des sociétés de Nicolar.